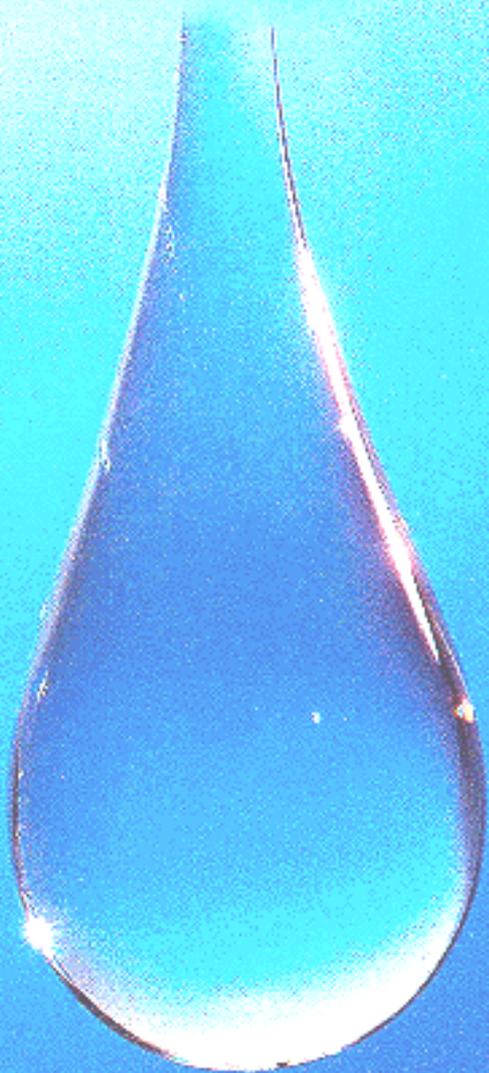


BURKINA FASO



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES



Fiches d'action

**du Plan d'Action
pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau
(PAGIRE)**

Première phase (2003-2008)

Mars 2003

BURKINA FASO



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES

Fiches d'Action

du Plan d'Action
pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau
(PAGIRE)

Première phase (2003-2008)

Mars 2003

1. ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AN	Assemblée Nationale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CGB	Comité de gestion de bassin
CIE	Centre d'Information sur l'Eau
CLE	Comité local de gestion de l'eau
CNE	Conseil National de l'Eau
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTE	Comité Technique de l'Eau
Danida	Coopération danoise au développement
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGHA	Direction Générale de l'Hydraulique Agricole
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DIPAC	Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
FCFA	Francs CFA
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
IRD	Institut de Recherche pour le Développement en Coopération (ex-ORSTOM)
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
P.GIRE	Programme GIRE
PM	Premier Ministère
RAF	Réorganisation agraire et foncière (Loi et décret)
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SG	Secrétariat Général
SIE	Système d'Information sur l'Eau
SIG	Système d'Information géographique
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

SOMMAIRE

1. ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	I
2. AVANT- PROPOS	1
3. CADRE LOGIQUE SIMPLIFIE DU PAGIRE.....	2
4. COUTS D'EXECUTION.....	10
5. CHRONOGRAMME.....	15
5.1 Chronogramme de mise en œuvre d'ensemble du PAGIRE	16
5.2 Chronogramme de mise en œuvre des actions de la première phase	17
6. FICHES D'ACTION	23
STRUCTURE GENERALE DES FICHES D'ACTION.....	24
DOMAINE D'ACTION N°1 : ENVIRONNEMENT HABITANT.....	25
Rédiger et faire adopter les texte d'application de la loi d'orientation sur la gestion de l'eau (Loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001)	27
Elaborer et mettre à jour le Code de l'Eau	30
Mettre en application les textes de la décentralisation dans le domaine de l'eau : désengagement de l'État, transfert de compétences, délégation de pouvoir.....	32
Mettre en place un environnement administratif, économique et fiscal favorable au développement du secteur privé dans le domaine de l'eau.....	34
Développer la normalisation sur la potabilité de l'eau de boisson	36
Rédiger un document de « Politique et stratégies en matière de gestion des ressources en eau »	38
Élaborer la politique internationale en matière de ressources en eau partagées (en relation avec le ministère des affaires étrangères)	40
Introduire les concepts et les approches de GIRE dans les politiques des secteurs où intervient l'eau.....	42
Proposer l'évolution future du partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement	44
DOMAINE D'ACTION N°2 : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES EN EAU ET LEURS USAGES.....	47
Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface	49
Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine	52
Renforcer le suivi qualitatif des ressources en eau	55
Renforcer le suivi des ouvrages de mobilisation et de régulation des ressources en eau	58
Définir et mettre en œuvre un suivi de la demande en eau et de ses usages.....	60
Définir et mettre en œuvre le suivi des ressources en eau des zones humides	62
Définir les informations optimales à collecter sur les ressources, la demande et les usages, harmoniser leurs formats et développer les méthodes d'échange de données entre les acteurs concernés	64
Définir et mettre en place un système de validation et de conservation des données	66
Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau.....	68
Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des demandes et des usages en eau	70
Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation et de prévention des risques liés à l'eau	72
DOMAINE D'ACTION N°3 : PROCEDURES DE GESTION	75
Définir et mettre en œuvre les procédures d'application de la loi et de ses textes réglementaires	77
Procédures de collecte et d'affectation des contributions financières	79

Définir et mettre en œuvre les procédures de répartition de la ressource, d'arbitrage entre usages concurrentiels et de prévention et règlement des conflits.....	81
Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation et d'adaptation des politiques et stratégies en matière d'eau.....	83
Définir et mettre en œuvre des procédures de suivi/évaluation et d'actualisation du PAGIRE.....	85
Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des SDAGE et SAGE	87
Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins.....	89
DOMAINE D'ACTION N° 4 : RECHERCHE /DEVELOPPEMENT.....	91
Améliorer les méthodes d'évaluation des ressources en eau.....	93
<i>Ressources en eau de surface.....</i>	<i>93</i>
<i>Ressources en eau souterraine.....</i>	<i>95</i>
Améliorer les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau	97
Améliorer les connaissances sur les relations entre la qualité de l'eau et la prévalence des maladies hydriques.....	99
Evaluer les méthodes de dimensionnement des ouvrages hydrauliques	101
Evaluer les phénomènes de comblement des retenues par sédimentation.....	103
Evaluer l'efficacité des techniques de captage des eaux souterraines en zone de socle.....	105
Etudier l'impact des exploitations à haut débit sur les ressources en eau souterraines en zone de socle ..	107
Évaluer l'efficacité des techniques de rétention / recharge des nappes	109
Evaluer l'efficacité, la rentabilité économique et le bénéfice social des pluies provoquées.....	111
Améliorer les méthodes d'évaluation des demandes et des usages	113
Mener des études en vue d'adapter les normes de potabilité des eaux de boisson.....	115
Réaliser des études sociologiques, économiques et juridiques pour mieux connaître les pratiques de gestion des ressources en eau et les comportements des usagers.....	118
Améliorer les connaissances sur les besoins en eau des zones humides	120
DOMAINE D'ACTION N° 5 : RESSOURCES HUMAINES	123
Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau	125
<i>Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines</i>	<i>125</i>
<i>Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation</i>	<i>127</i>
Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé.	128
Appui au redéploiement du personnel de l'Administration de l'eau : formation qualifiante des agents pour les adapter à leurs nouveaux postes.....	130
Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau	132
Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau	134
Stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE	136
Stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau	138
Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels du Département chargé de l'eau	140
Formation en suivi/évaluation (quantitatif et qualitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes.....	142
Formation des agents chargés de la Police de l'Eau.....	144
Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau.....	146
Formation en suivi/évaluation d'impact.....	148
Formation en organisation du travail et gestion du personnel	150
Formation en management public	152

Formation en droit administratif.....	154
Formation en approches d'appui-conseil appliquées au secteur de l'eau	156
Formation à la GIRE des cadres de catégorie A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau	158
Formation à la GIRE des agents des organismes de bassins.....	160
Formation à la GIRE des agents des collectivités locales.....	162
<i>Agents techniques des communes</i>	162
<i>Agents techniques des provinces</i>	164
<i>Agents techniques des régions</i>	166
Formation à la GIRE des agents du secteur privé.....	168
DOMAINE D'ACTION N° 6 : INFORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION, PLAIDOYER..	171
Informers les usagers sur la GIRE (la situation des ressources en eau, la réforme en cours, la loi d'orientation)	173
Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base	175
Informers les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE.....	177
Promouvoir les économies d'eau	179
Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits.....	181
Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource.....	183
Informers les professionnels et les décideurs sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau.....	185
Introduire les notions de GIRE dans les programmes de formation spécialisée	187
Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau..	189
Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs.....	191
Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement.....	193
Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau.....	195
DOMAINE D'ACTION N° 7 : CADRE INSTITUTIONNEL	197
Restructurer l'administration centrale de l'eau	199
<i>Mettre en place et faire fonctionner une mission spécifique chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAGIRE</i>	199
<i>Réorganiser les services centraux chargés de l'eau</i>	201
<i>Mettre en place une structure spécifique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la politique de l'eau</i>	203
<i>Mettre en place une structure spécifique chargée de la législation et de la réglementation en matière d'eau</i>	205
<i>Mettre en place une structure chargée de l'organisation et du suivi de la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau</i>	207
<i>Mettre en place une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système central d'information sur l'eau et d'un centre d'information sur l'eau</i>	209
Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau	211
<i>Réorganiser les services déconcentrés chargés de l'eau</i>	211
<i>Mettre en place au niveau de chaque région une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système d'information sur l'eau</i>	213
Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau.....	216
<i>Au niveau central : Comité Technique de l'Eau</i>	216
<i>Au niveau régional : Commissions régionales d'aménagement du territoire (CRAT)</i>	218
<i>Au niveau provincial : Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT)</i>	220
Créer une commission thématique de programmes de recherches sur l'eau	222
Mettre en place le Conseil National de l'Eau et appuyer le démarrage de ses activités	224
Mettre en place les organismes de bassin et appuyer le démarrage de leurs activités.....	226
<i>Comités de gestion de bassins</i>	226

<i>Agences de bassins</i>	228
<i>Comités locaux de gestion de l'eau</i>	230
Appuyer les collectivités locales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau	232
<i>Au niveau communal (49 communes urbaines)</i>	232
<i>Au niveau provincial (45 provinces)</i>	234
<i>Au niveau régional (13 régions)</i>	236
DOMAINE D'ACTION N° 8 : MESURES D'URGENCE	239
Des ressources en eau de surface alternatives sont recherchées pour alimenter en eau potable des centres secondaires connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines	241
Trouver des ressources alternatives en eau de surface pour les centres connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines (20 centres)	241
Protéger les écosystèmes aquatiques fragiles: Guinguette, Béli, Bam, Vallée du Sourou, Tengrela, Oursi et Yomboli	243
Mettre en œuvre des mesures de protection des berges des cours d'eau du Nakanbé et du Mouhoun.....	245
Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages (5 sites pilotes dont le lac de Bam)	247
Mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) sur les milieux les plus affectés et, au-delà, sur l'ensemble du territoire.....	249

2. AVANT- PROPOS

Le présent document intitulé « Fiches d'action du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) » complète le PAGIRE proprement dit, présenté sous la forme d'un document séparé.

Le PAGIRE couvre la période 2003-2015 en deux phases, respectivement de 2003-2008 et 2009-2015.

Les actions du PAGIRE sont organisées en huit (8) domaines d'action :

1. Domaine d'action n° 1 : **Environnement habilitant**
2. Domaine d'action n° 2 : **Système d'information sur l'eau**
3. Domaine d'action n° 3 : **Procédures**
4. Domaine d'action n° 4 : **Recherche/développement**
5. Domaine d'action n° 5 : **Ressources humaines**
6. Domaine d'action n° 6 : **Information, éducation, sensibilisation, plaidoyer**
7. Domaine d'action n° 7 : **Cadre institutionnel**
8. Domaine d'action n° 8 : **Mesures d'urgence**

Le présent volume présente les fiches d'action de la première phase (2003-2008). Les actions de deuxième phase (2009-2015) seront définies en cours de première phase.

Le coût total des actions prévues dans la première phase du PAGIRE a été évalué à 13,671 milliards de FCFA dans le document de PAGIRE (février 2003). Il était précisé dans le même document qu'il s'agissait d'une enveloppe budgétaire qui serait affinée dans le document présentant les fiches d'action complètes et leurs budgets détaillés.

Sur la base des budgets détaillés, le coût exact du PAGIRE est réévalué dans le tableau ci-dessous :

N ^{os}	Domaines	Enveloppe budgétaire
1	Environnement habilitant	350 536 100 FCFA
2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages	1 223 059 200 FCFA
3	Procédures de gestion	148 280 000 FCFA
4	Recherche-développement	928 235 000 FCFA
5	Ressources humaines	4 014 771 000 FCFA
6	Information, communication, sensibilisation, plaidoyer	448 664 450 FCFA
7	Cadre institutionnel	4 491 758 550 FCFA
8	Mesures d'urgence	1 945 224 600 FCFA
	Enveloppe budgétaire globale	13 550 528 900 FCFA

On trouvera dans le présent volume :

- Le cadre logique simplifié du PAGIRE ;
- Les tableaux consolidés des fiches d'action par domaine d'action ;
- Le chronogramme prévisionnel de l'ensemble des actions de première phase.
- Les fiches d'action complètes avec leurs budgets détaillés ;

3. CADRE LOGIQUE SIMPLIFIE DU PAGIRE

Objectif du PAGIRE :

Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Objectifs spécifiques du PAGIRE :

- Définir et planifier la mise en œuvre du cadre futur de gestion intégrée des ressources en eau ;
- Identifier les actions spécifiques et proposer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Domaine d'action n° 1 : Environnement habilitant

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>La mise en application des principes et des outils de la GIRE exige que soient clairement définis les droits, les devoirs et les rôles de toutes les parties prenantes (État, collectivités territoriales, usagers) dans l'action d'ensemble visant à mieux connaître, mieux exploiter, mieux répartir la ressource et mieux préserver les écosystèmes.</p> <p>Dans cet ensemble, le Gouvernement doit jouer essentiellement et de plus en plus un rôle de facilitation, de réglementation et de contrôle afin que les conditions propices soient réunies pour une mise en œuvre consensuelle et efficiente de la GIRE. Le Gouvernement a en particulier pour première responsabilité de mettre en place les conditions favorables au libre exercice des droits et devoirs de chacun, selon des règles du jeu connues et acceptées par tous.</p> <p>L'objectif essentiel des actions de ce premier domaine est donc de mettre en place, sous l'impulsion de l'État mais en accord et en synergie avec toutes les parties prenantes, un environnement politique, législatif, réglementaire, financier, etc., propice à une bonne application des principes de gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Une telle responsabilité de l'État ne peut pas s'isoler des autres responsabilités en matière de développement institutionnel (Domaine d'action n°7), de formation des acteurs (Domaine d'action n° 5) et d'information des citoyens (Domaine d'action n° 6).</p>	1.1 Lois, règlements, normes, mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion, adoptés	1.1.1 Rédiger et faire adopter les textes d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
	1.1.2 Elaborer et mettre à jour le Code de l'Eau	
	1.1.3 Mettre en application les textes de la décentralisation dans le domaine de l'eau	
	1.1.4 Mettre en place un environnement administratif, économique et fiscal favorable au développement du secteur privé dans le domaine de l'eau	
	1.1.5 Développer la normalisation sur la potabilité de l'eau de boisson	
	1.2 La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée.	1.2.1 Rédiger un document de « Politique et stratégies en matière de gestion des ressources en eau »
	1.2.2 Elaborer la politique de coopération en matière d'eaux partagées	
	1.2.3 Introduire les concepts et les approches de GIRE dans les politiques des secteurs où intervient l'eau	
1.2.4 Proposer l'évolution future du partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'État et ses démembrés, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement		

Domaine d'action n° 2 : Système d'information sur l'eau

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>La connaissance et le suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau sont les éléments de base indispensables pour assurer une bonne gestion de l'eau. Cette fonction de connaissance et de suivi se développe en plusieurs étapes qui sont la collecte des données de base, leur validation et leur stockage, leur traitement et la diffusion des informations obtenues sur la situation de l'eau.</p> <p>A ce jour, seul le suivi quantitatif des ressources est assuré, et encore, pas de façon pleinement satisfaisante. La qualité de l'eau, les usages, les demandes, les risques ne sont pas suivis ou très peu.</p> <p>Il est donc apparu fondamental de prévoir une série d'actions pour renforcer le suivi existant, mettre en place de nouveaux systèmes de suivi et mieux exploiter les données de base pour leur interprétation.</p>	2.1 Les réseaux de suivi quantitatifs des ressources en eau sont renforcés, en fonction des besoins en information et des ressources financières disponibles	2.1.1 Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface
	2.1.2 Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine	
	2.2 La mise en œuvre de réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie ; un cas particulier des demandes concerne les demandes en eau des zones humides	2.2.1 Renforcer le suivi qualitatif des ressources en eau
	2.2.2 Renforcer le suivi des ouvrages de mobilisation et de régulation des ressources en eau	
	2.2.3 Définir et mettre en œuvre le suivi de la demande en eau et des usages	
	2.2.4 Définir et mettre en œuvre le suivi des ressources en eau des zones humides	
	2.3 Des procédures d'échange simplifiées entre les divers producteurs et usagers de données de base sont mises en place (harmonisation des données de base collectées et de leurs formats)	2.3.1 Définir les informations optimales à collecter sur les ressources, la demande et les usages, harmoniser leurs formats et développer les méthodes d'échange de données entre les acteurs concernés
	2.4 L'interprétation des données est améliorée et des documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement	2.4.1 Définir et mettre en place un système de validation et de conservation des données
		2.4.2 Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau
		2.4.3 Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation de la demande en eau et de ses usages
		2.4.4 Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation et de prévention des risques liés à l'eau

Domaine d'action n° 3 : Procédures

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>Les procédures décrivent, à l'attention des agents du cadre institutionnel, comment appliquer les lois et règlements relatifs à l'eau. Il s'agit d'un domaine qui a trop souvent été négligé jusqu'à présent, avec pour conséquence, la non application des textes ou une application variable d'une administration à l'autre ou d'un point à l'autre du territoire.</p> <p>Les actions de ce domaine concernent les procédures les plus importantes qui permettront de guider les agents de l'Administration de l'Eau dans la mise en application des lois et règlements pris dans le cadre de l'environnement habitant.</p> <p>Les actions préconisées ne sont pas exhaustives. En effet, il est toujours loisible aux Autorités de prendre, chacune à leur niveau de responsabilité administrative, des décisions, circulaires, etc. qui précisent comment appliquer telle ou telle disposition voulue par le Législateur ou par l'Exécutif. Ce pouvoir n'a pas été suffisamment utilisé par l'Administration.</p>	<p>3.1 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration, ainsi que la collecte et l'affectation des contributions financières</p>	<p>3.1.1 Définir et mettre en œuvre les procédures d'application de la loi et de ses textes réglementaires</p> <p>Volet (a) : Procédures d'autorisation/déclaration sur les IOTA</p> <p>Volet (b) : Procédures de collecte et d'affectation des contributions financières</p>
	<p>3.2 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne l'arbitrage entre les usages concurrentiels</p>	<p>3.2.1 Définir et mettre en œuvre les procédures de répartition de la ressource, d'arbitrage entre usages concurrentiels et de prévention et de règlement des conflits</p>
	<p>3.3 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau</p>	<p>3.3.1 Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation et d'adaptation des politiques et stratégies en matière d'eau</p>
		<p>3.3.2 Définir et mettre en œuvre des procédures de suivi/évaluation et d'actualisation du PAGIRE</p>
<p>3.3.3 Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des SDAGE et SAGE</p>		
<p>3.3.4 Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins</p>		

Domaine d'action n° 4 : Recherche-développement

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>Il faut enrichir les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau pour améliorer l'exploitation des données collectées dans le cadre du Domaine n° 2 et, plus généralement, enrichir les connaissances sur les ressources en eau du pays et les techniques de sa mobilisation.</p> <p>Certaines connaissances scientifiques et techniques sont jugées actuellement insuffisantes pour pouvoir exploiter au mieux les données concernant la ressource ou pour prendre des décisions pertinentes. Ce domaine d'action correspond donc à un besoin de connaissances complémentaires nécessaires pour donner au cadre de gestion toute son efficacité.</p> <p>Il s'agit, en collaboration avec les partenaires compétents concernés, de concentrer les efforts d'études et recherches sur des thèmes intéressant directement les gestionnaires de la ressource grâce à des résultats attendus propres à faciliter d'abord les analyses et ensuite la prise de décision.</p> <p>Les actions préconisées en matière d'études et recherches se limitent à ce type de besoins. Elles ne couvrent pas toutes les actions d'études et de recherche/développement sur l'eau et ses usages qui pourront être menées dans des cadres mieux appropriés qu'un plan d'action pour la transition à la gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Toutefois, les actions préconisées pourront contribuer à mieux définir ces autres actions dont certaines sont aussi à mettre en correspondance avec celles des autres domaines d'action, en particulier les domaines 6 (information, éducation, sensibilisation, plaidoyer) et 7 (cadre institutionnel).</p>	<p>4.1 L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource</p>	<p>4.1.1 Améliorer les méthodes d'évaluation des ressources en eau Volet (a) : Ressources en eaux de surface Volet (b) : Ressources en eaux souterraines</p> <p>4.1.2 Améliorer les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau</p> <p>4.1.3 Améliorer les connaissances sur les relations entre la qualité de l'eau et la prévalence des maladies hydriques</p>
	<p>4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées</p>	<p>4.2.1 Évaluer les méthodes de dimensionnement des ouvrages hydrauliques</p> <p>4.2.2 Évaluer les phénomènes de comblement des retenues par sédimentation</p> <p>4.2.3 Évaluer l'efficacité des techniques de captage des eaux souterraines en zone de socle</p> <p>4.2.4 Étudier l'impact des exploitations à haut débit sur les ressources en eau souterraine en zone de socle</p> <p>4.2.5 Évaluer l'efficacité des techniques de rétention / recharge des nappes</p> <p>4.2.6 Évaluer l'efficacité, la rentabilité économique et le bénéfice social des pluies provoquées</p>
	<p>4.3 L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers</p>	<p>4.3.1 Améliorer les méthodes d'évaluation de la demande et des usages</p> <p>4.3.2 Mener des études en vue d'adapter les normes de potabilité des eaux de boisson</p> <p>4.3.3 Réaliser des études sociologiques, économiques et juridiques pour mieux connaître les pratiques de gestion des ressources en eau et les comportements des usagers</p> <p>4.3.4 Améliorer les connaissances sur les besoins en eau des zones humides</p>

Domaine d'action n° 5 : Ressources humaines

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>Les actions de ce domaine visent à pallier les insuffisances mises en évidence par l'« État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » : effectifs insuffisants et vieillissants, absence de recrutement, personnels à redéployer ou à former aux nouvelles fonctions de GIRE.</p> <p>L'accent est mis sur les formations nécessaires pour que les personnels des services directement impliqués dans la GIRE puissent assumer pleinement leurs nouvelles missions.</p> <p>Compte tenu des transferts de compétences dans le cadre de la décentralisation, et compte tenu de la généralisation des instances participatives, l'accent est mis aussi sur le développement des ressources humaines des organes correspondants.</p>	<p>5.1 La gestion des ressources humaines de l'administration de l'eau est renforcée</p>	<p>5.1.1 Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau Volet (a) : Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines Volet (b) : Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation</p>
		<p>5.1.2 Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé</p>
	<p>5.2 Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'État en matière d'eau sont renforcées</p>	<p>5.2.1 Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau</p>
		<p>5.2.2 Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau</p>
		<p>5.2.3 Stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE</p>
		<p>5.2.4 Stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau</p>
	<p>5.3 Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux associés par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau, de la police de l'eau, etc.</p>	<p>5.3.1 Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels du Département chargé de l'eau</p>
		<p>5.3.2 Formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes</p>
		<p>5.3.3 Formation des agents chargés de la Police de l'Eau</p>
		<p>5.3.4 Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau</p>
		<p>5.3.5 Formation en suivi/évaluation d'impact</p>
	<p>5.4 Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées, principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...) et d'appui-conseil aux collectivités territoriales</p>	<p>5.4.1 Formation en organisation du travail et gestion du personnel</p>
		<p>5.4.2 Formation en management public</p>
		<p>5.4.3 Formation en droit administratif</p>
		<p>5.4.4 Formation en approches d'appui-conseil appliquées au secteur de l'eau</p>
	<p>5.5 Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du Département chargé de l'eau) sont renforcées</p>	<p>5.5.1 Formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau</p>
		<p>5.5.2 Formation à la GIRE des agents des organismes de bassins</p>
		<p>5.5.3 Formation à la GIRE des agents des collectivités locales Volet (a) : Agents techniques des communes Volet (b) : Agents techniques des provinces Volet (c) : Agents techniques des régions</p>
<p>5.6 Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées en matière de GIRE, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.)</p>	<p>5.6.1 Formation à la GIRE des agents du secteur privé</p>	

Domaine d'action n° 6 : Information, Education, Sensibilisation

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>La réussite du PAGIRE repose sur l'adhésion et la participation de tous les acteurs et la durabilité de ses résultats repose sur son appropriation par ces mêmes acteurs. C'est le sens des actions de ce domaine qui visent la plus large information et participation de la société civile et des décideurs politiques.</p>	6.1 La population est bien informée sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et ses implications dans la vie courante, sur les problèmes de ressources en eau du pays et sur la réforme institutionnelle en cours	6.1.1 Informer les usagers sur la GIRE
		6.1.2 Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base
		6.1.3 Informer les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE
	6.2 La population et les professionnels sont sensibilisés aux économies d'eau et aux techniques de mobilisation et de reconstitution de la ressource	6.2.1 Promouvoir les économies d'eau
		6.2.2 Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits
		6.2.3 Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource
	6.3 Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau	6.3.1 Informer les professionnels et les décideurs sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau
		6.3.2 Introduire les notions de la GIRE dans les programmes de formation spécialisée
		6.3.3 Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau
		6.3.4 Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs
	6.4 La GIRE est effectivement prise en compte dans les politiques sectorielles des autres départements, grâce à une meilleure compréhension de ses principes et méthodes	6.4.1 Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement
		6.4.2 Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau

Domaine d'action n° 7 : Cadre institutionnel

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>Le document « Politique et stratégies en matière d'eau » adopté en juillet 1998, l'adoption le 8 février 2001 de la « Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau » et les actions entreprises depuis 3 ans par le programme GIRE illustrent une volonté affichée de l'État de mettre en place un cadre institutionnel adapté à la gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Les institutions étant l'instrument essentiel de mise en œuvre de la politique, la réforme du cadre institutionnel devient une exigence afin de mettre en place une administration de l'eau conforme à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et respectueuse des règles et des principes fondamentaux d'une gestion qui garantisse l'équité entre les usagers, la durabilité de la ressource et l'équilibre des écosystèmes.</p>	<p>7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place, avec les capacités : (i) d'assurer l'élaboration et le suivi d'une politique adaptée et de la réglementation ; (ii) d'assurer les fonctions de police de l'eau ; (iii) d'harmoniser et coordonner les actions des services publics dans le domaine de l'eau ; (iv) de développer au niveau national un système d'information sur l'eau ; (v) de développer et suivre la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau ; (vi) d'apporter les appuis-conseils nécessaires aux autres acteurs</p>	<p>7.1.1 Restructurer l'administration centrale de l'eau : Volet (a) : Mettre en place et faire fonctionner une mission spécifique chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAGIRE Volet (b) : Réorganiser les services centraux chargés de l'eau Volet (c) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la politique de l'eau Volet (d) : Mettre en place une structure spécifique chargée de la législation et de la réglementation en matière d'eau Volet (e) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'organisation et du suivi de la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau Volet (f) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'organisation et de la gestion d'un système central d'information sur l'eau et d'un centre d'information sur l'eau</p> <p>7.1.2 Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau : Volet (a) : Réorganiser les services déconcentrés chargés de l'eau Volet (b) : Mettre en place au niveau de chaque région une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système d'information sur l'eau</p> <p>7.1.3 Organiser la police de l'eau</p> <p>7.1.4 Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau Volet (a) : Au niveau central (CTE) Volet (b) : Au niveau régional (CRAT) Volet (c) : Au niveau provincial (CPAT)</p> <p>7.1.5 Créer une commission thématique de programmes de recherches sur l'eau</p>
	<p>7.2 Le Conseil national de l'Eau (CNE, décret n° 2002-539/PRES/PM/MAHRH du 27 novembre 2002) est installé et fonctionne</p>	<p>7.2.1 Mettre en place le Conseil National de l'Eau (CNE) et appuyer le démarrage de ses activités</p>
	<p>7.3 Des organismes de bassins sont créés et fonctionnent. Ils ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétence et d'assurer la régulation, la collecte et l'allocation des contributions financières assises sur les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur »</p>	<p>7.3.1 Mettre en place les organismes de bassins et appuyer le démarrage de leurs activités Volet (a) : Comités de gestion de bassins Volet (b) : Agences de bassins Volet (c) : Comités locaux de gestion de l'eau</p>
	<p>7.4 Les collectivités territoriales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau, résultant de la politique de décentralisation</p>	<p>7.4.1 Appuyer les collectivités territoriales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau Volet (a) : Au niveau communal (50 communes) Volet (b) : Au niveau provincial (45 provinces) Volet (c) : Au niveau régional (10 régions)</p>

Domaine d'action n° 8 : Mesures d'urgence

Justification / Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>L'état des lieux a identifié un certain nombre de situations particulièrement préoccupantes pour les ressources en eau ou l'environnement des zones humides. Il s'agit de situations ayant déjà un impact défavorable sensible sur l'environnement, mais surtout sur les activités socio-économiques des populations : insuffisance de ressources en eau souterraine dans de nombreux centres secondaires en zone de socle suite au rabattement excessif de la nappe, dégradation de cours d'eau, sédimentation dans les plans d'eau, prolifération de végétaux aquatiques.</p> <p>La résolution ou l'atténuation de ces problèmes impose des actions urgentes et ciblées.</p>	8.1 Des ressources en eau de surface alternatives sont recherchées pour alimenter en eau potable des centres secondaires connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines	8.1.1 Rechercher des ressources alternatives en eau de surface pour les centres connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines (20 centres)
	8.2 Les écosystèmes aquatiques les plus fragiles sont protégés	8.2.1 Protéger les écosystèmes aquatiques fragiles. 7 sites retenus : Guinguette, Béli, Bam, Vallée du Sourou, Tengrela, Oursi et Yomboli
	8.3 Les berges des cours d'eau les plus menacées sont protégées et restaurées	8.3.1 Mettre en œuvre des mesures de protection des berges des cours d'eau du Nakanbé et du Mouhoun
	8.4 Les plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques sont restaurés	8.4.1 Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages (5 sites dont, en premier lieu, le lac Bam)
	8.5 Le phénomène d'envasement est réduit sur les plans d'eau les plus menacés	8.5.1 Mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) sur les milieux les plus affectés et, au-delà, sur l'ensemble du territoire

4. COÛTS D'EXECUTION

Les tableaux suivants indiquent les coûts d'exécution des actions préconisées, classées par domaines d'action.

N ^{os}	Actions du Domaine n° 1 : Environnement habitant	Budget (FCFA)
1.1.1	Rédiger et faire adopter les textes d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau	126 346 500
1.1.2	Élaborer et mettre à jour le Code de l'Eau	49 060 000
1.1.3	Mettre en application les textes de la décentralisation dans le domaine de l'eau	29 238 000
1.1.4	Mettre en place un environnement administratif, économique et fiscal favorable au développement du secteur privé dans le domaine de l'eau	18 238 000
1.1.5	Développer la normalisation sur la potabilité de l'eau de boisson	22 215 600
1.2.1	Rédiger un document de « Politique et stratégies en matière de gestion des ressources en eau »	23 375 000
1.2.2	Élaborer la politique de coopération en matière d'eaux partagées	19 525 000
1.2.3	Introduire les concepts et les approches de GIRE dans les politiques des secteurs où intervient l'eau	19 525 000
1.2.4	Proposer l'évolution future du partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'État et ses démembrés, les collectivités locales et les autres acteurs du développement	43 013 000
Sous-total domaine n° 1		350 536 100

N ^{os}	Actions du Domaine n° 2 : Système d'information sur l'eau	Budget (FCFA)
2.1.1	Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface	234 114 100
2.1.2	Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine	424 944 300
2.2.1	Renforcer le suivi qualitatif des ressources en eau	143 029 700
2.2.2	Renforcer le suivi des ouvrages de mobilisation et de régulation des ressources en eau	52 646 000
2.2.3	Définir et mettre en œuvre le suivi de la demande en eau et des usages	18 363 400
2.2.4	Définir et mettre en œuvre le suivi des ressources en eau des zones humides	98 850 400
2.3.1	Définir les informations optimales à collecter sur les ressources, la demande et les usages, harmoniser leurs formats et développer les méthodes d'échange de données entre les acteurs concernés	24 838 000
2.4.1	Définir et mettre en place un système de validation et de conservation des données	72 845 300
2.4.2	Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau	53 154 200
2.4.3	Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation de la demande en eau et de ses usages	38 426 300
2.4.4	Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation et de prévention des risques liés à l'eau	61 847 500
Sous-total domaine n° 2		1 223 059 200

N^{os}	Actions du Domaine n° 3 : Procédures	Budget (FCFA)
3.1.1	Définir et mettre en œuvre les procédures d'application de la loi et de ses textes réglementaires Volet (a) : Procédures d'autorisation/déclaration sur les IOTA Volet (b) : Procédures de collecte et d'affectation des contributions financières	20 020 000 13 970 000
3.2.1	Définir et mettre en œuvre les procédures de répartition de la ressource, d'arbitrage entre usages concurrentiels et de prévention et de règlement des conflits	29 260 000
3.3.1	Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation et d'adaptation des politiques et stratégies en matière d'eau	20 020 000
3.3.2	Définir et mettre en œuvre des procédures de suivi/évaluation et d'actualisation du PAGIRE	24 970 000
3.3.3	Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des SDAGE et SAGE	20 020 000
3.3.4	Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins	20 020 000
	Sous-total domaine n° 3	148 280 000

N^{os}	Actions du Domaine n° 4 : Recherche / développement	Budget (FCFA)
4.1.1	Améliorer les méthodes d'évaluation des ressources en eau Volet (a) : Ressources en eaux de surface Volet (b) : Ressources en eaux souterraines	24 530 000 24 530 000
4.1.2	Améliorer les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau	77 933 900
4.1.3	Améliorer les connaissances sur les relations entre la qualité de l'eau et la prévalence des maladies hydriques	82 500 000
4.2.1	Évaluer les méthodes de dimensionnement des ouvrages hydrauliques	97 900 000
4.2.2	Évaluer les phénomènes de comblement des retenues par sédimentation	83 600 000
4.2.3	Évaluer l'efficacité des techniques de captage des eaux souterraines en zone de socle	99 550 000
4.2.4	Étudier l'impact des exploitations à haut débit sur les ressources en eau souterraine en zone de socle	99 550 000
4.2.5	Évaluer l'efficacité des techniques de rétention / recharge des nappes	29 480 000
4.2.6	Évaluer l'efficacité, la rentabilité économique et le bénéfice social des pluies provoquées	59 713 500
4.3.1	Améliorer les méthodes d'évaluation de la demande et des usages	48 950 000
4.3.2	Mener des études en vue d'adapter les normes de potabilité des eaux de boisson	83 469 100
4.3.3	Réaliser des études sociologiques, économiques et juridiques pour mieux connaître les pratiques de gestion des ressources en eau et les comportements des usagers	48 400 000
4.3.4	Améliorer les connaissances sur les besoins en eau des zones humides	68 128 500
	Sous-total domaine n° 4	928 235 000

N^{os}	Actions du Domaine n° 5 : Ressources humaines	Budget (FCFA)
5.1.1	Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau Volet (a) : Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines Volet (b) : Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation	14 300 000 29 150 000
5.1.2	Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour l'État, les collectivités locales et le secteur privé	2 973 810 000
5.1.3	Formation qualifiante des agents dont les profils actuels ne sont pas adaptés aux besoins futurs de l'Administration	115 000 000
5.2.1	Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau	24 000 000
5.2.2	Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau	24 000 000
5.2.3	Stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE	18 000 000
5.2.4	Stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau	18 000 000
5.3.1	Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels du Département chargé de l'eau	200 000 000
5.3.2	Formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes	56 276 000
5.3.3	Formation des agents chargés de la Police de l'Eau	60 115 000
5.3.4	Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau	31 020 000
5.3.5	Formation en suivi/évaluation d'impact	52 500 000
5.4.1	Formation en organisation du travail et gestion du personnel	29 300 000
5.4.2	Formation en management public	30 000 000
5.4.3	Formation en droit administratif	30 000 000
5.4.4	Formation en approches d'appui-conseil appliquées au secteur de l'eau	39 300 000
5.5.1	Formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau	150 000 000
5.5.2	Formation à la GIRE des agents des organismes de bassins	30 000 000
5.5.3	Formation à la GIRE des agents des collectivités locales Volet (a) : Agents techniques des communes urbaines Volet (b) : Agents techniques des provinces Volet (c) : Agents techniques des régions	25 000 000 25 000 000 15 000 000
5.6.1	Formation à la GIRE des agents du secteur privé	25 000 000
	Sous-total domaine n° 5	4 014 771 000

N ^{os}	Actions du Domaine n° 6 : Information-Education-Sensibilisation-Plaidoyer	Budget (FCFA)
6.1.1	Informers les usagers sur la GIRE	28 531 250
6.1.2	Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base	79 382 600
6.1.3	Informers les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE	49 285 500
6.2.1	Promouvoir les économies d'eau	23 177 000
6.2.2	Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits	98 810 800
6.2.3	Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource	53 634 900
6.3.1	Informers les professionnels et les décideurs sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau	18 576 000
6.3.2	Introduire les notions de la GIRE dans les programmes de formation spécialisée	29 810 000
6.3.3	Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau	20 020 000
6.3.4	Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs	9 458 900
6.4.1	Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement	19 277 500
6.4.2	Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau	18 700 000
	Sous-total domaine n° 6	448 664 450

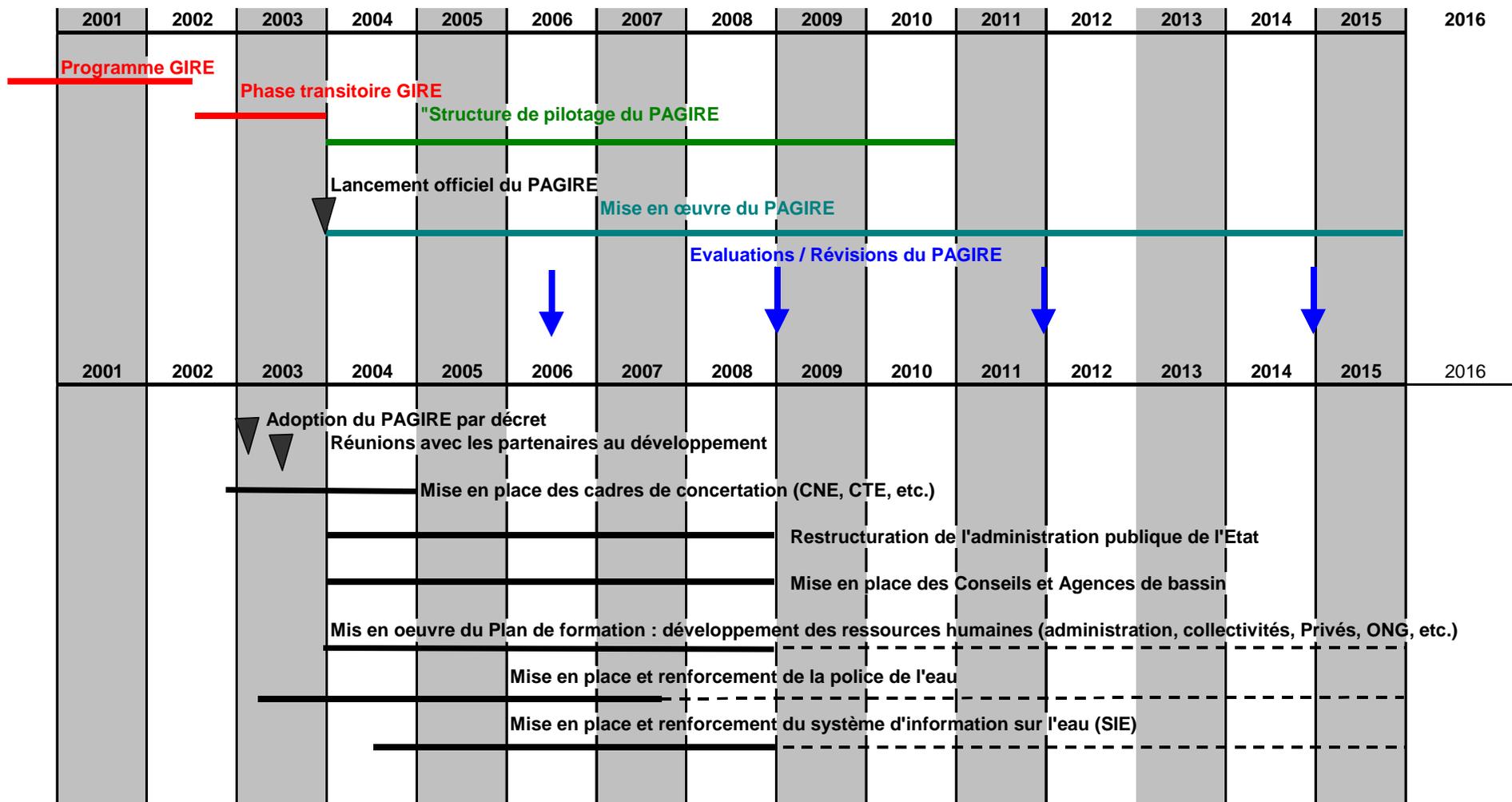
N ^{os}	Actions du Domaine n° 7 : Cadre institutionnel	Budget (FCFA)
7.1.1	Restructurer l'administration centrale de l'eau :	
	Volet (a) : Mettre en place et faire fonctionner une mission spécifique chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAGIRE	394 800 000
	Volet (b) : Réorganiser les services centraux chargés de l'eau	199 100 000
	Volet (c) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la politique de l'eau	13 926 825
	Volet (d) : Mettre en place une structure spécifique chargée de la législation et de la réglementation en matière d'eau	13 926 825
	Volet (e) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'organisation et du suivi de la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau	19 295 100
	Volet (f) : Mettre en place une structure spécifique chargée de l'organisation et de la gestion d'un système central d'information sur l'eau et d'un centre d'information sur l'eau	20 003 500
7.1.2	Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau :	
	Volet (a) : Réorganiser les services déconcentrés chargés de l'eau	318 560 000
	Volet (b) : Mettre en place au niveau de chaque région une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système d'information sur l'eau	80 000 000
7.1.3	Organiser la police de l'eau	97 900 000

7.1.4	Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau	
	Volet (a) : Au niveau central (CTE)	19 250 000
	Volet (b) : Au niveau régional (CRAT)	100 320 000
	Volet (c) : Au niveau provincial (CPAT)	445 500 000
7.1.5	Créer une commission thématique de programmes de recherches sur l'eau	8 176 300
7.2.1	Mettre en place le Conseil National de l'Eau (CNE) et appuyer le démarrage de ses activités	110 000 000
7.3.1	Mettre en place les organismes de bassins et appuyer le démarrage de leurs activités	
	Volet (a) : Comités de gestion de bassins	99 000 000
	Volet (b) : Agences de bassins	99 000 000
	Volet (c) : Comités locaux de gestion de l'eau	99 000 000
7.4.1	Appuyer les collectivités locales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau	
	Volet (a) : Au niveau des communes urbaines (49 communes)	1 078 000 000
	Volet (b) : Au niveau provincial (45 provinces)	990 000 000
	Volet (c) : Au niveau régional (13 régions)	286 000 000
	Sous-total domaine n° 7	4 491 758 550

N ^{os}	Actions du Domaine n° 8 : Mesures d'urgence	Budget (FCFA)
8.1.1	Trouver des ressources alternatives en eau de surface pour les centres connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines (20 centres)	495 000 000
8.2.1	Protéger les écosystèmes aquatiques fragiles. 7 sites retenus : Guinguette, Béli, Bam, Vallée du Sourou, Tengrela, Oursi et Yomboli	492 952 900
8.3.1	Mettre en œuvre des mesures de protection des berges des cours d'eau du Nakanbé et du Mouhoun	312 956 050
8.4.1	Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages (5 sites dont, en premier lieu, le lac Bam)	347 907 450
8.5.1	Mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) sur les milieux les plus affectés et, au-delà, sur l'ensemble du territoire	296 408 200
	Sous-total domaine n° 8	1 945 224 600

5. CHRONOGRAMME

5.1 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE D'ENSEMBLE DU PAGIRE



5.2 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA PREMIERE PHASE

Actions n ^{os}	Titre résumé	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Domaine d'action n° 1 : Environnement habitant								
1.1.1	Textes d'application de la loi							
1.1.2	Elaborer / mettre à jour Code l'Eau				■		■	■
1.1.3	Appliquer les TOD							
1.1.4	Environnement favorable au privé					■	■	■
1.1.5	Normalisation eau de boisson	Le démarrage doit attendre les résultats de l'action 4.10						
1.2.1	Politique et stratégies ress. eau				■		■	■
1.2.2	Coopération eaux partagées							
1.2.3	Politiques GIRE sous-sectorielles						■	■
1.2.4	Evolution des responsabilités							
Domaine d'action n° 2 : Système d'information sur l'eau								
2.1.1	Suivi quantitatif eaux de surface							
2.1.2	Suivi quantitatif eaux souterraines							
2.2.1	Suivi qualitatif eaux de surface							
2.2.2	Suivi des ouvrages							
2.2.3	Suivi demande et usages							
2.2.4	Suivi zones humides							■ ■
2.3.1	Définir et harmoniser les données				■		■	■
2.4.1	Conservation des données							
2.4.2	Evaluation des ressources en eau				■		■	■
2.4.3	Evaluation demande et usages							
2.4.4	Evaluation/prévention des risques							
Domaine d'action n° 3 : Procédures								
3.1.1	Procédures application textes							
(a)	Autorisations IOTA							
(b)	Déclarations IOTA							
(c)	Recouvrement contributions							
(d)	Affectation contributions							



Actions prioritaires commençant avant le PAGIRE



Actions ponctuelles



Action continue

Actions n°s	Titre résumé	2002			2003			2004			2005			2006			2007			2008		
3.2.1	Répartition et arbitrage																					
3.3.1	Suivi/évaluation politiques et strat.																					
3.3.2	Suivi/évaluation PAGIRE																					
3.3.3	Suivi/évaluation SDAGE et SAGE																					
3.3.4	Suivi/évaluation progr. bassins																					
Domaine d'action n° 4 : Recherche / développement																						
4.1.1	Améliorer évaluation ressource																					
(a)	<i>Eaux de surface</i>																					
(b)	<i>Eaux souterraines</i>																					
4.1.2	Impact changements climatiques																					
4.1.3	Qualité eau ↔ Maladies hydriques																					
4.2.1	Dimensionnement ouvrages																					
4.2.2	Sédimentation dans les retenues																					
4.2.3	Efficacité captage dans le socle																					
4.2.4	Impact exploitations haut débit																					
4.2.5	Rétention/recharge des nappes																					
4.2.6	Rentabilité pluies provoquées																					
4.3.1	Evaluation demande/usages																					
4.3.2	Adaptation normes potabilité																					
4.3.3	Comportements des usagers																					
4.3.4	Besoins en eau zones humides																					
Domaine d'action n° 5 : Ressources humaines																						
5.1.1	Appui Dir. Ressources Humaines																					
(a)	<i>Formulation politique gestion RH</i>																					
(b)	<i>Pilotage/suivi Plan de formation</i>																					
5.1.2	Formation professionnelle initiale																					
5.1.3	Redéploiement du personnel																					
5.2.1	Stage politiques de l'eau																					
5.2.2	Stage textes et institutions																					

 Actions prioritaires commençant avant le PAGIRE
  Actions ponctuelles
  Action continue

Actions n ^{os}	Titre résumé	2002			2003			2004			2005			2006			2007			2008		
5.2.3	Stage stratégies communication																					
5.2.4	Stage politique internationale																					
5.3.1	GIRE personnel Département Eau																					
5.3.2	Suivi ressources et usages																					
5.3.3	Police de l'eau																					
5.3.4	Planification, SDAGE et SAGE																					
5.3.5	Suivi/évaluation d'impact																					
5.4.1	Organisation/gestion																					
5.4.2	Management public																					
5.4.3	Droit administratif																					
5.4.4	Appui-conseil aux opérateurs																					
5.5.1	GIRE personnel autres Ministères																					
5.5.2	GIRE Organismes de bassins																					
5.5.3	GIRE Collectivités locales																					
(a)	Agents techniques communes																					
(b)	Agents techniques provinces																					
(c)	Agents techniques régions																					
5.6.1	GIRE Agents du secteur privé																					
Domaine d'action n° 6 : Information, éducation, sensibilisation, plaidoyer																						
6.1.1	Informers les usagers sur le GIRE																					
6.1.2	Progr. Education de base GIRE																					
6.1.3	Informers les leaders d'opinion																					
6.2.1	Promouvoir les économies d'eau																					
6.2.2	Promotion captage zone de socle																					
6.2.3	Promotion reconstitution ressource																					
6.3.1	Informers professionnels/décideurs																					
6.3.2	Progr. Formation spécialisée GIRE																					

 Actions prioritaires commençant avant le PAGIRE
  Actions ponctuelles
  Action continue

Actions n ^{os}	Titre résumé	2002			2003			2004			2005			2006			2007			2008		
6.3.4	Promouvoir le SIE et le CIE													■	■	■	■	■	■	■	■	■
6.4.1	Plaidoyer décideurs et bailleurs							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
6.4.2	Promotion GIRE autres secteurs							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Domaine d'action n° 7 : Cadre institutionnel																						
7.1.1	Administration centrale																					
(a)	<i>Coordination/suivi PAGIRE</i>																					
(b)	<i>Réorganiser les services centraux</i>																					
(c)	<i>Structure « Politique de l'eau »</i>																					
(d)	<i>Structure juridique</i>																					
(e)	<i>Structure coop. internationale</i>																					
(f)	<i>Structure SIE</i>																					
7.1.2	Administration déconcentrée																					
(a)	<i>Réorganiser services déconcentrés</i>																					
(b)	<i>Antenne régionale SIE et CIE</i>																					
7.1.3	Organiser la Police de l'eau																					
7.1.4	Coordination de l'action de l'État																					
(a)	<i>Au niveau central (CTE)</i>																					
(b)	<i>Au niveau régional (CRAT)</i>																					
(c)	<i>Au niveau provincial (CPAT)</i>																					
7.1.5	Commission thématique Eau																					
7.2.1	Conseil National de l'Eau																					
7.3.1	Appui aux organismes de bassins																					
(a)	<i>Comités de gestion de bassins</i>																					
(b)	<i>Agences de bassins</i>																					
(c)	<i>Comités locaux de gestion de l'eau</i>																					
7.4.1	Appui aux collectivités territoriales																					
(a)	Appui aux communes																					

 Actions prioritaires commençant avant le PAGIRE
 Actions ponctuelles
 Action continue

Actions n°s	Titre résumé	2002			2003			2004			2005			2006			2007			2008			
(b)	Appui aux provinces										■	■	■	■									
(c)	Appui aux régions													■	■	■	■						
Domaine d'action n° 8 : Mesures d'urgence																							
8.1.1	Ressources alternatives eau surface							■	■	■	■	■	■	■	■	■							
8.2.1	Ecosystèmes aquatiques fragiles							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
8.3.1	Berges Nakanbé et Mouhoun							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
8.4.1	Envasement des lacs							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
8.5.1	Contrôle des végétaux aquatiques						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

Actions prioritaires commençant avant le PAGIRE
 Actions ponctuelles
 Action continue

6. FICHES D'ACTION

STRUCTURE GENERALE DES FICHES D'ACTION

Les fiches d'action sont présentées selon un format standard Nota : La structure générale des fiches d'action du Domaine n° 5 (Ressources humaines) est légèrement différente de ce canevas standard.

Fiche d'action n° i.j.k

Domaine d'action n° i	Un des domaines d'action n°s 1 à 8 structurant le PAGIRE																										
Résultat général n° i.j	Résultat général indiqué dans le PAGIRE (il y en a 2 à 6 selon les domaines d'action)																										
Action préconisée n° i.j.k	Intitulé de l'action																										
Volet (= sous-action)	Certaines actions se décomposent en sous-actions dénommées « volets »																										
Contexte	Problèmes à résoudre, justification et/ou problématique de l'action. Il s'agit d'une description en quelques lignes des problèmes que l'action servira à résoudre																										
Résultats spécifiques attendus	Description de la situation attendue à l'aboutissement de l'action																										
Activités à mener	Liste des activités nécessaires pour mener l'action à son aboutissement																										
Responsabilités	Qui a la responsabilité de mener l'action à son terme ou d'en suivre l'exécution																										
Moyens d'exécution	Ils sont structurés en cinq sous-rubriques :																										
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Il s'agit des moyens scientifiques, techniques et logistiques dont il faut disposer pour mener à bien l'action																										
– <i>Ressources humaines</i>	Définit les ressources humaines nécessaires à l'action (les besoins éventuels en renforcement des capacités sont signalés et repris sous le Domaine d'action n° 5).																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Rubriques budgétaires</th> <th style="text-align: left;">Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td></td></tr> <tr><td>Consultants nationaux</td><td></td></tr> <tr><td>Personnel d'appui</td><td></td></tr> <tr><td>Missions du personnel national</td><td></td></tr> <tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td></td></tr> <tr><td>Sous-traitance (conventions, etc.)</td><td></td></tr> <tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td></td></tr> <tr><td>Equipement consommable (fonctionnement)</td><td></td></tr> <tr><td>Equipement non consommable (investissement)</td><td></td></tr> <tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td></td></tr> <tr><td>Imprévus (10%)</td><td></td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État		Consultants nationaux		Personnel d'appui		Missions du personnel national		Assistance technique internationale (incl. missions et frais)		Sous-traitance (conventions, etc.)		Formation, ateliers, réunions, etc.		Equipement consommable (fonctionnement)		Equipement non consommable (investissement)		Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)		Imprévus (10%)		TOTAL	
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État																											
Consultants nationaux																											
Personnel d'appui																											
Missions du personnel national																											
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)																											
Sous-traitance (conventions, etc.)																											
Formation, ateliers, réunions, etc.																											
Equipement consommable (fonctionnement)																											
Equipement non consommable (investissement)																											
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)																											
Imprévus (10%)																											
TOTAL																											
– <i>Charges récurrentes</i>	Evaluation des coûts spécifiques induits par l'action sur le long terme.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.). En général, cette rubrique ne pourra être renseignée qu'une fois arrêtées les modalités de financement du PAGIRE.																										
Durée / phasage	Durée totale et éventuellement durée des différentes phases de l'action																										
Hypothèses et risques	Définition des pré-requis et risques qui pourraient compromettre l'atteinte de l'objectif poursuivi à travers l'action considérée																										
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables (selon méthode du cadre logique)																										
Observations diverses	Toutes observations pertinentes qui n'entrent pas dans les rubriques ci-dessus. Par exemple liens avec d'autres actions, résultats déjà obtenus, autres projets contribuant à la réalisation de l'action, etc.																										

DOMAINE D'ACTION N°1 : ENVIRONNEMENT HABITANT

Fiche d'action n° 1.1.1

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant
Résultat général n° 1.1	Lois, règlements, normes mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés
Action préconisée n° 1.1.1	Rédiger et faire adopter les texte d'application de la loi d'orientation sur la gestion de l'eau (Loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001)
Contexte	La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau constitue le socle sur lequel repose la gestion intégrée des ressources en eau du Burkina Faso. La mise en œuvre de cette loi requiert l'élaboration de nombreux textes d'application adaptés aux réalités locales pour que celle-ci ne reste pas lettre morte.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Textes d'application de loi adaptés au contexte socio-économique rédigés et adoptés
Activités à mener	<p>Élaborer les projets de textes résultant des articles ci-après.</p> <p>Nota : Les articles se rapportant aux décrets adoptés à la date du 28 février 2003 sont soulignés et les décrets sont identifiés par leurs numéros et dates d'adoption. Les décrets en cours de rédaction sont signalés par *</p> <p>Article 9 : Décret relatif à [<i>La nomenclature des cours d'eau et des étendues d'eau à caractère domaniale</i>]</p> <p>Article 10 : Décret relatif à [<i>la délimitation du domaine public de l'eau</i>] : 1 décret + arrêtés ministériels selon besoins.</p> <p>Note : l'article 10 renvoie également à des arrêtés interministériels le souci d'opérer la délimitation du domaine de l'eau (DPE)</p> <p>Article 11 : Décret relatif à [<i>l'indemnisation des propriétaires de terrains classés parmi les dépendances du domaine public et des titulaires de droits réputés acquis</i>] : plusieurs décrets (au minimum 1).</p> <p>Modalités de l'indemnisation des propriétaires (ou ayants droit) dont les terrains sont inclus parmi les dépendances du DPE et des personnes qui viendraient à subir un préjudice du fait de l'application effective de la loi (cf. infra, note sous cet article, b).</p> <p>Article 12 : Décret relatif aux [<i>attributions, composition, organisation et fonctionnement du CNE</i>] Adopté : décret n° 2002-539/PRE/PM/MAHRH adopté au Conseil des Ministres du 30/10/02</p> <p>Article 16 : Décret relatif à [<i>la mise en œuvre des principes énoncés aux articles 14 et 15</i>]</p> <p>Deux décrets au minimum : modalités de mise en œuvre des principes de décentralisation, de déconcentration, de subsidiarité, d'information, de concertation et de participation.</p> <p>* Article 17 : Décret relatif au contenu, à l'élaboration, à l'approbation, au suivi et à la mise en œuvre du Plan d'action de l'eau</p> <p>Un décret déposé au niveau du cabinet du MAHRH</p> <p>Article 19 : Décret relatif aux [<i>quatre bassins</i>]</p> <p>Deux décrets : détermination des limites des bassins et sous-bassins + délimitation des zones de compétence. Approuvés par le Conseil des Ministres du 16/01/03 mais non publiés.</p> <p>Article 20 : Décret relatif à [<i>la structuration et le renforcement du rôle des bassins</i>]</p> <p>Deux décrets :</p> <ul style="list-style-type: none">– statuts des structures du bassin ;– missions et attributions. <p>Articles 21 et 22 : Décrets relatifs aux [<i>schémas d'aménagement et gestion de l'eau</i>] et au plan d'action</p>

Trois décrets, mais peuvent être ramenés au minimum, et plus logiquement à un.

Article 23 : Décret relatif aux [*utilisations prioritaires ; le pouvoir gouvernemental de contrôle et de répartition*]

Un décret : Modalités de mise en œuvre du droit de contrôle et de répartition

Articles 24 à 30 : Décret relatif à [*la réglementation des utilisations de l'eau*]

Un décret

* **Article 26** : Décret relatif au [*régime de l'autorisation*]

Un décret : procédure d'autorisation

* **Article 27** : Décret relatif au [*régime de la déclaration*]

Un décret : règles générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration

Articles 28 et 29 : Décret relatif au [*pouvoir ministériel d'interdiction ou de suspension de certaines activités*]

Un décret : prérogatives du Ministre en cas de situations de pénuries (approuvé par le Conseil des Ministres du 16 janvier 2003 mais non encore publié)

* **Article 30** : Décret relatif à [*la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation ou à déclaration*]

Un décret : nomenclature

Article 32 : Décret relatif à [*la servitude de rétention*]

Un décret : conditions d'institution de la servitude de rétention et modalité d'indemnisation

Articles 33 à 35 : Décret relatif aux [*périmètres de protection des prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine*]

Deux décrets :

- Procédure de délimitation et régime des aires et périmètres de protection
- Modalité d'indemnisation

Article 37 : Décret relatif à [*la réglementation de la construction*]

Un décret : délimitation des zones réglementées

Article 39 : Décret relatif à [*L'étude d'impact*]

Un décret : contenu et procédure d'élaboration de l'étude d'impact, champ d'application, régime des dispenses

Article 41 : Décret relatif aux [*mesures de protection particulière des écosystèmes aquatiques inclus dans une aire protégée*]

Un décret : activités interdites, régime des activités réglementées

Article 43 : Décret relatif à [*la délégation de certaines compétences étatiques à une collectivité territoriale*]

Un décret : conditions de la délégation

Articles 44 et 45 : Décret relatif à [*la gestion des services publics de la distribution de l'eau et de l'assainissement*]

Un décret : modalités de gestion de la distribution de l'eau et de l'assainissement (en particulier : régime et procédures de passation des contrats de concession et d'affermage).

Articles 47 à 49 : Décret relatif au [*principe de financement*]

Un décret au minimum : dispositions relatives à la participation financière des utilisateurs de l'eau à la gestion de celle-ci, au principe pollueur payeur ainsi qu'aux contributions exigées pour les utilisations à des fins non domestiques

Article 50 : Décret relatif aux [*utilisations domestiques de l'eau*]

- définition des utilisations domestiques et détermination du seuil (volume) de

prélèvement Un décret déposé et adopté par le Conseil des Ministres, sous réserve de modifications.

- dispositions applicables à la contribution financière due au titre de certaines utilisations domestiques.

Article 68 : Décret relatif aux [Dispositions transitoires]

Un décret : conditions et modalités d'application :

- organiser la concertation sur les projets de textes
- suivre la procédure d'adoption des décrets
- vulgariser les textes sur l'eau

Responsabilités

Ministère chargé de l'eau en collaboration avec les principaux Ministères en charge des secteurs concernés par l'eau et sa gestion : santé, agriculture, décentralisation, commerce, mines, etc)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration, bureautique

– *Ressources humaines*

Un juriste, un sociologue, un ingénieur GR ou hydrogéologue, un consultant juriste, assistance technique (consultant juriste senior et consultant juriste junior) + personnel d'appui

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	9 024 000
Consultants nationaux	9 900 000
Personnel d'appui	2 136 000
Missions du personnel national	9 050 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	74 800 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	13 800 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 120 000
Équipement non consommable (investissement)	500 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (5 %)	6 016 500
TOTAL	126 346 500

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 3 ans

Hypothèses et risques

- Mise en place du personnel requis
- Volonté politique d'adopter les décrets

IOV

- Décrets d'application rédigés, adoptés et publiés au journal officiel
- Textes appliqués

Observations diverses

Néant.

Fiche d'action n° 1.1.2

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant																										
Résultat général n° 1.1	Lois, règlements, normes mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés																										
Action préconisée n° 1.1.2	Elaborer et mettre à jour le Code de l'Eau																										
Contexte	<p>La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau requiert l'adoption de nombreux textes d'application. Outre ces textes concernant directement l'eau, d'autres dispositions législatives et réglementaires éparses touchent directement ou indirectement le domaine de la gestion des ressources en eau.</p> <p>Par ailleurs ces textes sont inconnus des administrés ou même de l'administration chargée de les appliquer parce qu'ils ne sont pas toujours disponibles.</p> <p>Pour pallier ces lacunes, l'élaboration et la mise à jour d'un code de l'eau s'avère indispensable. Il s'agit d'un document exhaustif et évolutif, comprenant d'une part la loi et ses textes d'application et d'autre part les autres textes ayant un lien avec l'eau.</p>																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'eau disponible et régulièrement mis à jour. 																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter les textes d'application de la loi sur l'eau • Rechercher et collecter les autres textes législatifs et réglementaires ayant un lien avec l'eau et les saisir ou les scanner • Mettre en forme le recueil pour édition • Mettre à jour périodiquement le recueil 																										
Responsabilités	Ministère chargé de l'eau																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration Ordinateur, scanner à plat, imprimante laser, perforateur, classeurs																										
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Un chef de projet – Un(e) juriste et un(e) informaticien(ne) maîtrisant les logiciels de reconnaissance de caractères et la PAO – Une secrétaire-dactylographe 																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubriques budgétaires</th> <th>Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'État</td> <td>4 500 000</td> </tr> <tr> <td>Consultants nationaux</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'appui</td> <td>1 100 000</td> </tr> <tr> <td>Missions du personnel national</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td> <td>14 000 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Équipement consommable (fonctionnement)</td> <td>2 000 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement non consommable (investissement)</td> <td>3 000 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td>20 000 000</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (10%)</td> <td>4 460 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>49 060 000</td> </tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	4 500 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	1 100 000	Missions du personnel national	0	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	0	Équipement consommable (fonctionnement)	2 000 000	Équipement non consommable (investissement)	3 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	20 000 000	Imprévus (10%)	4 460 000	TOTAL	49 060 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	4 500 000																										
Consultants nationaux	0																										
Personnel d'appui	1 100 000																										
Missions du personnel national	0																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	0																										
Équipement consommable (fonctionnement)	2 000 000																										
Équipement non consommable (investissement)	3 000 000																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	20 000 000																										
Imprévus (10%)	4 460 000																										
TOTAL	49 060 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Actualisation permanente du recueil des textes (50 pages par an à éditer en 100 exemplaires) + confection de nouveaux recueils à la demande (pouvant être vendus). Budget annuel au delà de 2008 estimé à 1000000 FCFA, hors salaires pris en charge dans le cadre du fonctionnement courant de l'Administration.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.																										

Durée et phasage	Durée totale : 6 mois + actualisation permanente.
Hypothèses et risques	Elaboration et adoption des textes sur l'eau.
IOV	Un recueil de textes organisés en classeur et formant le Code de l'eau est disponible.
Observations diverses	Néant.

Fiche d'action n° 1.1.3

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant																										
Résultat général n° 1.1	Lois, règlements, normes mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés																										
Action préconisée n° 1.1.3	Mettre en application les textes de la décentralisation dans le domaine de l'eau : désengagement de l'État, transfert de compétences, délégation de pouvoir																										
Contexte	Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) prévoient, outre le transfert concomitant des compétences et des ressources aux collectivités locales, la déconcentration effective des services de l'État et la délégation de pouvoir. Ceci implique l'établissement de nouveaux rapports entre les structures chargées de l'eau et les collectivités locales. Il convient dès lors que chaque acteur puisse, dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE, jouer effectivement son rôle.																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Répartition effective des compétences entre l'État, les collectivités locales et le privé• Déconcentration effective du Ministère chargé de l'eau en relation avec ses nouvelles missions dans le cadre de la GIRE ; délégation de pouvoir																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Suivre le processus de programmation de la mise en œuvre de la décentralisation• Redéfinir les missions du MAHRH, des collectivités locales et du privé dans le cadre de la GIRE• Rédiger les textes d'application des TOD																										
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Ministère chargé de la décentralisation– Ministère chargé de l'eau– Ministère chargé des finances																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration, bureautique, missions																										
– <i>Ressources humaines</i>	Un juriste, un ingénieur, une secrétaire																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>4 512 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>0</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>1 068 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>2 658 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>29 238 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	4 512 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	1 068 000	Missions du personnel national	10 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	10 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000	Imprévus (10%)	2 658 000	TOTAL	29 238 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	4 512 000																										
Consultants nationaux	0																										
Personnel d'appui	1 068 000																										
Missions du personnel national	10 000 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	10 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																										
Équipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000																										
Imprévus (10%)	2 658 000																										
TOTAL	29 238 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.																										
Durée et phasage	Durée totale : 1 an																										
Hypothèses et risques	Constance de la volonté politique																										
IOV	<ul style="list-style-type: none">– Collectivités locales exerçant effectivement leur rôle de maîtrise d'ouvrage																										

Observations diverses

- Structures déconcentrées exerçant leur rôle d'appui conseil et de police de l'eau
- La présente action et l'action n° 1.2.4 (évolution future du partage des responsabilités entre l'État et les autres opérateurs) doivent être menées en cohérence.

Fiche d'action n° 1.1.4

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant																										
Résultat général n° 1.1	Lois, règlements, normes mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés																										
Action préconisée n° 1.1.4	Mettre en place un environnement administratif, économique et fiscal favorable au développement du secteur privé dans le domaine de l'eau																										
Contexte	Le rôle de l'État dans le futur cadre de gestion est avant tout l'encadrement du secteur (création d'un environnement habitant). En corollaire, l'État va se désengager de plus en plus de ses rôles de production actuels. La place ainsi laissée va être progressivement occupée par les collectivités locales et le secteur privé. Il est donc essentiel que le secteur privé soit prêt à prendre la relève et que ce processus soit accompagné par une action du PAGIRE.																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge progressive de certaines responsabilités par le secteur privé (par ex. irrigation, micro AEP, etc.)• Décharge progressive de l'État de ses fonctions autres que celles de souveraineté.																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Suivre le processus de montée en puissance du secteur privé• Redéfinir les missions respectives du MAHRH, des collectivités locales et du privé dans le cadre de la GIRE• Rédiger les textes législatifs et les textes d'application correspondant																										
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Ministère chargé du commerce et de l'artisanat– Ministère chargé de l'eau– Ministère chargé des finances																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration, bureautique, missions																										
– <i>Ressources humaines</i>	Un chargé de mission, un juriste, un ingénieur, une secrétaire																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>4 512 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>0</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>1 068 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>1 658 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>18 238 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	4 512 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	1 068 000	Missions du personnel national	5 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000	Imprévus (10%)	1 658 000	TOTAL	18 238 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	4 512 000																										
Consultants nationaux	0																										
Personnel d'appui	1 068 000																										
Missions du personnel national	5 000 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																										
Équipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000																										
Imprévus (10%)	1 658 000																										
TOTAL	18 238 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.																										
Durée et phasage	Durée totale : 1 an																										
Hypothèses et risques	Constance de la volonté politique de désengagement de l'État																										
IOV	<ul style="list-style-type: none">– Sociétés privées exerçant effectivement leur rôle de production dans le secteur de l'eau																										

Observations diverses

– Professions libérales et artisans relayant certaines responsabilités de l'État

La présente action et l'action n° 1.2.4 (évolution du partage des responsabilités entre l'État et les autres opérateurs) doivent être menées en cohérence.

Fiche d'action n° 1.1.5

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant
Résultat général n° 1.1	Lois, règlements, normes mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés
Action préconisée n° 1.1.5	Développer la normalisation sur la potabilité de l'eau de boisson
Contexte	<p>Le Burkina ne dispose pas de normes nationales relatives à la qualité d'eau destinée à la boisson. Que ce soit en milieu rural par les forages ou en milieu urbain par les systèmes d'adduction, l'eau livrée à la consommation est analysée et les résultats sont interprétés en se référant aux recommandations de l'OMS. Ces recommandations sont indicatives et fixent des niveaux-guides ou des concentrations maximales admissibles des paramètres physico-chimiques ou bactériologiques. Il appartient ensuite à chaque pays d'établir ses propres normes en fonction des critères locaux et des contraintes techniques et socio-économiques.</p> <p>L'élaboration et l'adoption des normes de potabilité des eaux de boisson contribuera à résoudre les problèmes suivants identifiés dans l'état des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none">– absence des textes d'application du code de santé publique ;– absence d'une police de l'eau ;– pollution d'origines diverses des ressources en eau ;– insuffisance de sensibilisation aux risques liés à l'eau de surface et aux maladies hydriques ;– insuffisance des études d'impact sanitaire des aménagements.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Les normes nationales de potabilité d'eau de boisson sont établies et adoptées par les autorités compétentes.• Ces normes sont disponibles aux consommateurs et en particulier aux services chargés de l'analyse et du contrôle de la qualité d'eau de boisson.
Activités à mener	<p>Les activités à mener seront fonction des études d'adaptation des normes de potabilité des eaux de boisson (action 4.10 du Domaine d'action n°4) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Synthèse des résultats des études relatives aux normes de potabilité des eaux de boisson ;• Evaluation des critères de classification des eaux en fonction de leur potabilité et nocivité ;• Analyse des seuils de tolérance proposés par rapport aux concentrations des différents paramètres ;• Organisation d'un atelier national en vue d'examiner les propositions fixant les normes de potabilité des eaux de boisson ;• Adoption d'un arrêté fixant les normes spécifiques de potabilité des eaux de boisson en vigueur au Burkina.
Responsabilités	Cette action est sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau à travers la Direction Générale de l'Hydraulique. Elle implique également la co-responsabilité du Ministère en charge de la santé et de celui en charge de la normalisation.
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration (ordinateurs et accessoires, bureautique et véhicule).
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– un chimiste spécialisé en qualité des eaux ;– un médecin spécialisé en santé publique ;– un socio-économiste ;– un juriste ;– une secrétaire ;

– un chauffeur

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 548 000
Consultants nationaux	13 200 000
Personnel d'appui	948 000
Missions du personnel national	0
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	500 000
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000
Equipement non consommable (investissement)	3 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévis (10%)	2 019 600
TOTAL	22 215 600

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

L'adoption des normes nationales de potabilité d'eau de boisson est une action urgente qui est consécutive à l'action 4.10 du domaine d'action n°4. Elle pourra s'effectuer en 6 mois

Hypothèses et risques

L'intérêt de disposer de normes nationales de potabilité d'eau de boisson est effectif aussi bien pour les usagers, les acteurs du secteur de l'eau que les pouvoirs publics. Le risque proviendrait de la capacité de mobiliser rapidement les fonds pour répondre à temps aux besoins de l'action

IOV

L'arrêté portant sur les normes de potabilité des eaux destinées à la boisson est adopté et diffusé

Observations diverses

La normalisation sur la potabilité des eaux de boisson au Burkina est en aval des études d'adaptation des recommandations OMS prévues au domaine d'action n°4

Fiche d'action n° 1.2.1

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant																										
Résultat général n° 1.2	La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée dans ses différents sous-secteurs																										
Action préconisée n° 1.2.1	Rédiger un document de « Politique et stratégies en matière de gestion des ressources en eau »																										
Contexte	<p>En 1998, le Burkina s'est doté d'un document de « Politique et stratégies en matière d'eau ». Depuis cette date, le paysage juridique et institutionnel a considérablement évolué et cette évolution va se confirmer dans le cadre du PAGIRE.</p> <p>Il est donc nécessaire que le Gouvernement se dote d'un document spécifique de politique et stratégies en matière de ressources en eau qui actualise, complète et précise les idées forces déjà contenues dans le document de 1998.</p>																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Un document de politique et stratégies en matière de ressources en eau. Le document guidera la gestion des ressources et définira les rôles, droits et devoirs des différents intervenant (État, collectivités, secteur privé, société civile, implications internationales (voir fiche d'action n° 1.2.2).																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Définir les objectifs et les principes de la politique de gestion des ressources en eau• Rédiger un canevas et le faire circuler au niveau interne du ministère chargé de l'eau• Etablir un comité de rédaction avec des contributions extérieures• Rédiger un avant-projet à soumettre au Conseil National de l'Eau• Faire approuver le document par décret																										
Responsabilités	Ministre chargé de l'eau à travers son Directeur Général chargé de la gestion des ressources en eau.																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	– Moyens courants de l'Administration (bureautique, ordinateur, véhicule) – Logistiques pour les réunions, moyens d'édition																										
– <i>Ressources humaines</i>	Deux ingénieurs du Génie Rural, un consultant national, une secrétaire et un planton																										
– <i>Coûts.</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>2 700 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>1 650 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>700 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>7 000 000</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>100 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>100 000</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>6 000 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>2 125 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>23 375 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	2 700 000	Consultants nationaux	1 650 000	Personnel d'appui	700 000	Missions du personnel national	1 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	100 000	Équipement non consommable (investissement)	100 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	6 000 000	Imprévus (10%)	2 125 000	TOTAL	23 375 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	2 700 000																										
Consultants nationaux	1 650 000																										
Personnel d'appui	700 000																										
Missions du personnel national	1 000 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	100 000																										
Équipement non consommable (investissement)	100 000																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	6 000 000																										
Imprévus (10%)	2 125 000																										
TOTAL	23 375 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de chargées récurrentes.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																										
Durée et phasage	Durée totale : 1 an																										
Hypothèses et risques	– Volonté politique du gouvernement Burkinabé de poursuivre son implication dans																										

IOV**Observations diverses**

- l'instauration d'une politique novatrice de gestion des ressources en eau
 - Conseil National de l'Eau établi et opérationnel
 - Politique nationale de gestion des ressources en eau, approuvée et éditée
- Cette action est liée à l'activité suivante :
- Élaborer la politique de coopération en matière d'eaux partagées (action n° 1.2.2)

Fiche d'action n° 1.2.2

Domaine d'action n° 1 Environnement habitant
Résultat général n° 1.2 La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée dans ses différents sous-secteurs

Action préconisée n° 1.2.2 Élaborer la politique internationale en matière de ressources en eau partagées (en relation avec le ministère des affaires étrangères)

Contexte De par sa situation géographique, le territoire du Burkina Faso comprend uniquement des parties des bassins versants en amont des autres pays. Il s'agit des bassins de la Comoé, de la Volta et du Niger. Les intérêts du Burkina Faso sont liés à l'exploitation de ses ressources en eau en respectant la durabilité de la ressource (quantité et qualité) ainsi que le principe d'un partage équitable des ressources en eau partagées avec ses pays voisins en aval.

Jusqu'à ce jour, les considérations gouvernementales (écrites) sur la question internationale de l'eau se limitent aux accords dont le pays est partie (ABN) et à un paragraphe (1.7.4) dans le document "Politique et Stratégies en Matière d'Eau. Ce paragraphe concerne principalement le volonté du gouvernement de participer dans les divers organes de collaboration internationales. Ainsi, il est jugé nécessaire de renforcer ces points de vues sur comment les intérêts du pays seront mieux servis et par quelles mesures une telle politique doit être poursuivie.

Cependant, il est à noter que le Burkina Faso a signé "la Déclaration de Ouagadougou" en 1998 par laquelle les ministres chargés de l'eau des pays de l'espace de la CEDEAO exhortent leurs gouvernements à suivre les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, ainsi qu'à établir et/ou renforcer des conventions bi- et multilatérales sur la gestion des bassins partagés. De plus, le Burkina Faso est membre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et est en train de démarrer, sous l'égide du PNUE, un projet sur la collaboration entre les pays qui partagent le Bassin de la Volta.

Résultats attendus

- Un document de politique sur la gestion internationale des ressources en eau. Le document contiendra des points de vue et des stratégies consolidées à appliquer dans le cadre des discussions avec les pays voisins et les institutions de coopération internationales des bassins versants du territoire du Burkina Faso.
- Des services du Ministère chargé de l'eau capables de conduire les activités suivantes :
 - Ratification de la convention internationale des Nations Unies sur l'utilisation des cours d'eau transfrontières à des fins autres que la navigation ;
 - Négociation d'une convention cadre régionale sur les bassins partagés de l'espace CEDEAO ;
 - Actualisation de la convention régissant l'ABN sous l'angle de la GIRE.
 - Négociation d'une convention spécifique au bassin de la Volta.
 - Négociation d'une convention spécifique au bassin de la Comoé.

Activités à mener

- Établir un comité de développement de la politique internationale en matière d'eau (par exemple un sous-comité du Conseil National de l'Eau)
- Définir les objectifs et les principes d'une politique internationale en matière d'eau
- Définir les exigences du Burkina Faso par rapport aux ressources internationales d'eau
- Clarifier les obligations internationales du Burkina Faso ainsi que les pratiques et modes actuels de la coopération internationale
- Préparer des stratégies pour l'application de la politique
- Rédiger un document de politique internationale en matière d'eau pour discussion en Conseil National de l'Eau et pour approbation par le Conseil des Ministres.
- Engager des négociations avec les pays limitrophes sur les bassins partagés en vue d'aboutir à des accords écrits.

Responsabilités

Ministre chargé de l'eau à travers son Directeur Général chargé de la gestion des ressources en eau.

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Moyens courants de l'Administration (bureautique, ordinateur, véhicule)
- Modèles opérationnels des bassins nationaux
- Déplacements vers les pays partageant les mêmes ressources

– *Ressources humaines*

Deux ingénieurs du Génie Rural, un consultant national, une secrétaire et un planton

– *Coûts.*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 700 000
Consultants nationaux	1 650 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	8 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	100 000
Équipement non consommable (investissement)	100 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	3 000 000
Imprévus (10%)	1 775 000
TOTAL	19 525 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de chargées récurrentes à l'exception de celles qui seront budgétisées au titre des organismes de bassins internationaux redynamisés ou créés.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 5 ans (la durée du PAGIRE)

Hypothèses et risques

- Volonté politique du gouvernement Burkinabé de poursuivre son implication dans l'instauration d'une politique sous-régionale en matière d'eau
- Approbation des pays limitrophes
- Conseil National de l'Eau établi et opérationnel
- Maintien de la capacité technique d'exploitation et d'actualisation des modèles
- Poursuite et aboutissement de l'initiative sous-régionale (cf. projet SISCOA)

IOV

- Politique sur la gestion internationale des ressources en eau.
- Capacités de ratification et de négociation des conventions et accords internationaux en matière de ressources en eau partagées.

Observations diverses

Cette action est liée aux actions et activités suivantes :

- Élaboration d'une convention régionale sur la gestion des bassins partagés en Afrique de l'Ouest (cf. PARAO/GIRE).
- Projet FEM/PNUF sur le Volta.
- Projet pour le renforcement et/ou la création des agences de bassins au niveau de l'Afrique de l'Ouest (cf. PARAO/GIRE).

Fiche d'action n° 1.2.3

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant
Résultat général n° 1.2	La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée dans ses différents sous-secteurs
Action préconisée n° 1.2.3	Introduire les concepts et les approches de GIRE dans les politiques des secteurs où intervient l'eau.
Contexte	La plupart des secteurs du développement socio-économique (AEP, agriculture, énergie, industrie, etc.) pèsent sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau du pays ou bien ont des exigences par rapport aux ces ressources. Les acteurs de ces secteurs n'ont pas toujours une compréhension claire de leurs impacts potentiels et il manque une vue d'ensemble et une coordination des besoins. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les intérêts relatifs à la gestion des ressources en eau sont pris en compte dans la formulation des politiques sectorielles.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration des politiques sectorielles tient compte des contraintes relatives à l'eau et prend en considération les impératifs de conservation/développement des ressources en eau. • Les résultats seront des politiques sectorielles équilibrées par rapport aux bénéfices et coûts et respectant les principes de la GIRE.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un accord avec les ministères concernés en vue d'une collaboration concernant l'inclusion des considérations relatives aux ressources en eau dans les parties pertinentes des politiques sectorielles. • Etablir une méthode de travail avec les cellules de développement des politiques dans les ministères identifiés. • Identifier les activités tributaires des ressources en eau dans chaque secteur. • Analyser les documents de politique sectorielle sous l'angle des contraintes / opportunités des ressources en eau. • Préparer des documents de travail sur les relations entre la conservation / développement des ressources en eau et le développement des secteurs pertinents avec des propositions concrètes des formulations à introduire dans les documents des politiques. • Prendre les avis du Conseil National de l'Eau. • Promouvoir l'introduction des changements selon les cycles d'actualisation des politiques dans les différents secteurs.
Responsabilités	La responsabilité de mener l'action à son terme et de contrôler sa bonne exécution relève du Ministre chargé des ressources en eau à travers son Directeur Général chargé de la gestion des ressources en eau.

Moyens d'exécution

– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration (véhicule, un ordinateur, papeterie et matériel de bureau).
– <i>Ressources humaines</i>	2 ingénieurs du Génie Rural, 1 secrétaire de direction, 1 chauffeur, un planton
– <i>Coûts</i>	

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	4 400 000
Consultants nationaux	3 875 000
Personnel d'appui	1 000 000
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	4 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000

Imprévis (10%)	1 775 000
TOTAL	19 525 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 8 mois de travail planifiés sur 24 mois

- Phase 1 : établir un accord et une méthode de travail avec les ministères identifiés (6 mois).
- Phase 2 : Identifier les activités tributaires des ressources en eau dans chaque secteur, analyser les documents de politique sectorielle (6 mois).
- Phase 3 : Préparer des documents de travail sur les relations entre la conservation / développement des ressources en eau et le développement, prendre les avis du Conseil National de l'Eau (6 mois).
- Phase 4 : Promouvoir l'introduction des changements (6 mois).

Hypothèses et risques

- Volonté politique des responsables des ministères en question d'inclure la GIRE dans leurs politiques sectorielles.
- Conseil National de l'Eau établi et opérationnel.
- Capacité technique suffisante pour l'évaluation des futurs besoins en eau des différents secteurs.

IOV

L'indicateur de performance est que la GIRE est incorporée dans les politiques sectorielles.

Les moyens de vérification seront les documents des politiques de chaque secteur.

Observations diverses

Cette action est subordonnée à l'existence et à la fonctionnalité d'une coordination technique interministérielle en matière d'eau.

Fiche d'action n° 1.2.4

Domaine d'action n° 1	Environnement habitant
Résultat général n° 1.2	La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée dans ses différents sous-secteurs
Action préconisée n° 1.2.4	Proposer l'évolution future du partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement
Contexte	<p>La GIRE impose un changement fondamental dans les comportements et dans l'organisation du travail des acteurs.</p> <p>Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) prévoient un transfert de compétences et de responsabilités de l'État et ses démembrements vers les structures décentralisées.</p> <p>En outre, la volonté de rapprocher l'Administration des Administrés demande une plus grande responsabilisation des structures déconcentrées (actuellement les DRAHRH).</p> <p>Il est donc nécessaire de décrire clairement le partage des responsabilités dans le nouveau cadre de GIRE en les allouant aux structures (prédéfinies) que sont : l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement. Il faut ensuite établir le plan et le calendrier de transfert des compétences et responsabilités à transférer d'une catégorie d'acteurs à une autre ou à créer chez certains.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• L'État et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement connaissent clairement, chacun en ce qui le concerne, leurs tâches et responsabilités dans le futur cadre de GIRE.• Le chronogramme d'application effective des réformes est établi.• Les organigrammes et personnels nécessaires pour être opérationnels sont définis (après les mises à niveau des compétences nécessaires)
Activités à mener	<p>Définir le partage des responsabilités entre l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Définir la chaîne de gestion des ressources en eau ;• Détailler les fonctions à remplir pour chaque catégorie d'acteurs ;• Préciser, pour chaque catégorie d'acteurs intervenant dans la chaîne de gestion, leurs nouvelles responsabilités par rapport aux responsabilités actuelles décrites dans l'état des lieux, en veillant à ce que les nouvelles responsabilités soient conformes aux TOD ;• Elaborer le plan de développement de redéploiement et de formation du personnel des structures concernées ;• Définir un chronogramme d'application des réformes.
Responsabilités	Le Ministère chargé de l'eau, à travers le programme GIRE puis la structure chargée du suivi de la mise en œuvre du PAGIRE, doit mener l'action jusqu'à la prise effective des responsabilités par les structures concernées, et par la suite, faire un suivi-évaluation de l'exécution.
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Bureautique + véhicules de service pour les visites.
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– 1 Ingénieur cadre du Génie rural (catégorie A1 confirmé)– 1 Cadre des collectivités territoriales (catégorie A3 confirmé)– 1 Cadre pour le domaine institutionnel (catégorie A1 confirmé)– 1 Secrétaire de direction, 1 Chauffeur, 1 Planton

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	9 342 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	3 186 000
Missions du personnel national	14 875 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	7 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	700 000
Équipement non consommable (investissement)	3 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	3 910 300
TOTAL	43 013 300

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 18 mois ; l'action doit être terminée avant fin 2003 conformément aux TOD.

- Phase 1 : Définir la chaîne de gestion des ressources en eau, cibler les acteurs concernés, détailler les fonctions à remplir pour chaque catégorie d'acteurs (6 mois).
- Phase 2 : Définir un plan de formation adéquat et former le personnel requis (3 mois).
- Phase 3 : Proposer un chronogramme d'application des réformes proposées, faire les transferts des compétences et faire le suivi évaluation (9 mois).

Hypothèses et risques

- Les acteurs concernés sont imprégnés de la démarche du programme GIRE en ce qui concerne le partage des responsabilités.
- Les acteurs acceptent les responsabilités qui leur seront données.
- Il y a du personnel adéquat au sein de ces structures pour l'exécution des tâches.

IOV

Liste de responsabilités pour chaque intervenant (l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales, les autres acteurs du développement)

Existence du personnel éventuellement formé et qualifié pour les tâches à exécuter

Existence d'un plan de travail annuel des services

Rapports d'activités

Observations diverses

Tenir compte des responsabilités en matière de ressources en eau qui ont été déjà établies (décentralisation, missions régaliennes de l'État...), et des changements institutionnels (zones de gouverneurs, limites DRAHRH, privatisations...)

Tenir compte des résultats du projet d'appui institutionnel aux DRAHRH

Liaison avec l'action 1.7 et avec le Domaine d'actions n° 5 (Ressources humaines)

La présente action et l'action n° 1.1.3 (mise en application des TOD) doivent être menées en cohérence l'une avec l'autre.

**DOMAINE D'ACTION N°2 : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES
RESSOURCES EN EAU ET LEURS USAGES**

Fiche d'action n° 2.1.1

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.1	Les réseaux de suivi quantitatifs des ressources en eau sont renforcés, en fonction des besoins en information et des ressources financières disponibles
Action préconisée n° 2.1.1	Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface
Contexte	<p>Actuellement, le suivi quantitatif des ressources en eau de surface est assuré par la DGIRH, les DRAHRH et l'ONEA. Malgré une première optimisation du réseau réalisée dans les années 1990, les mesures ne sont pas encore satisfaisantes du point de vue de la densité et de l'état des stations, et les données ne sont pas toutes collectées selon les règles de l'art.</p> <p>Les DRAHRH sont insuffisamment équipées en matériel de suivi, et manquent des ressources humaines suffisantes.</p> <p>Il en résulte que les données disponibles comportent de nombreuses lacunes.</p> <p>Cette action revêt deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none">– Améliorer la couverture du réseau hydrologique, en tenant compte des ressources financières disponibles et du besoin d'information sur les ressources en eau de surface ;– Rechercher un meilleur financement des activités de suivi de l'eau de surface.
Résultats attendus	<p>Un réseau adapté aux ressources financières disponibles, correctement entretenu et suivi, permettant une évaluation fiable et continue des ressources en eau de surface.</p> <p>Les résultats intermédiaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• un réseau hydrométrique actualisé en fonction du besoin d'information ;• un document méthodologique du suivi du réseau (organisation des tournées de mesure, responsabilités des différents acteurs, coordination...) ;• Une évaluation précise des coûts de réhabilitation complète du réseau ;• Une bonne connaissance des coûts de fonctionnement et de maintenance de ce réseau ;• La définition d'un mécanisme de financement de la gestion du réseau (maintenance, suivi), basée sur la révision de la contribution du budget de l'État et les apports possibles de la contribution financière des usagers.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un document de proposition pour un réseau hydrométrique actualisé en fonction des besoins d'information. Cette activité comprend un atelier national sur les besoins en matière d'information sur les ressources en eau de surface.• Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau ;• Evaluer les coûts de réhabilitation du réseau, les coûts de suivi et de maintenance ;• Evaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs)• Réhabiliter le réseau adopté et mettre en œuvre les procédures de suivi et de maintenance.• Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées.
Responsabilités	Cette action est de la responsabilité de la DGIRH, avec l'appui des DRAHRH. L'ONEA et la SONABEL seront étroitement associés aux travaux pour les sites qui les concernent. L'université et l'IRD seront associés pour l'élaboration du document de proposition.
Moyens d'exécution	
<i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	– Matériel informatique existant de la DGIRH

Ressources humaines

- Matériel pour la réhabilitation des stations
- Installation de nouvelles stations
- Les cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, les cadres et techniciens de l'ONEA et de la SONABEL.
- Des membres des organismes d'études et recherche en hydrologie (IRD, etc.) participeront aux activités et aux ateliers.

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	5 748 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	3 333 000
Missions du personnel national	3 750 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	2 000 000
Équipement non consommable (investissement)	195 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	21 293 100
TOTAL	234 114 100

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes. Les seules charges induites sont les charges normales d'exploitation du service chargé du SIE.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, budget de la DGIRH et des DRAHRH pour le suivi hydrologique et la maintenance des équipements
- L'ONEA, la SONABEL : salaire du personnel chargé des opérations de suivi
- La contribution financière du secteur de l'eau lorsqu'elle sera opérationnelle viendra en renforcement du budget de l'État.
- Un partenaire extérieur : coûts d'investissement pour les nouvelles stations ; appui financier pour l'organisation des ateliers tous les deux ans.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 20 mois, plus les ateliers tous les deux ans.

- Elaborer un document de proposition pour un réseau hydrométrique actualisé + un atelier national : 4 mois
- Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau : 2 mois
- Évaluer les coûts de réhabilitation du réseau, les coûts de suivi et de maintenance : 1 mois ;
- Évaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs) : 1 mois
- Réhabiliter le réseau adopté et mettre en œuvre les procédures de suivi et de maintenance : 1 an.
- Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées : 1 semaine chaque année pendant tout le PAGIRE (l'atelier proprement dit durant 1 jour).

Hypothèses et risques

Le budget de l'État alloué à la DGIRH et aux DRAHRH est très insuffisant pour assurer un suivi correct ; le succès de cette action dépend de la collecte effective de la contribution financière et de la part qui sera allouée au suivi des ressources en eau.

IOV

- un réseau hydrométrique fonctionnel et représentatif
- l'atelier d'évaluation après un an, avec la présence des partenaires ;
- capacité de la DGIRH, des DRAHRH et des autres partenaires à exploiter tout le

Observations diverses

réseau de façon autonome après les investissements pour les nouvelles stations.

Cette action implique un renforcement des ressources humaines en terme d'effectifs (brigades hydrologiques surtout) et de compétences (voir le domaine d'action 5). Le renforcement des compétences a été entamé par des ateliers internes de la DGIRH, animés par des ingénieurs de la DGIRH ; il peut se poursuivre de la même façon, sans appui extérieur.

Les ateliers proposés dans les actions 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.1 ne s'adressent pas aux mêmes types d'acteurs. Ils sont donc disjointes.

Fiche d'action n° 2.1.2

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.1	Les réseaux de suivi quantitatifs des ressources en eau sont renforcés, en fonction des besoins en information et des ressources financières disponibles
Action préconisée n° 2.1.2	Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine
Contexte	<p>Actuellement, le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine est assuré par la DGIRH, les DRAHRH et l'ONEA. Malgré une première optimisation du réseau réalisée dans les années 1990, les mesures ne sont pas encore satisfaisantes du point de vue de la densité des piézomètres ; de nombreux aquifères ne sont pas suivis du tout et les données ne sont pas toutes collectées selon les règles de l'art.</p> <p>Les DRAHRH sont insuffisamment équipées en matériel de suivi, et manquent des ressources humaines suffisantes.</p> <p>Il en résulte que les données disponibles comportent de nombreuses lacunes. On dispose en particulier de très peu de longues séries continues, indispensables pour la connaissance et la compréhension des aquifères à moyen et long termes.</p> <p>Cette action revêt deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none">– Améliorer la couverture du réseau piézométrique, en tenant compte des ressources financières disponibles et du besoin d'information sur les ressources en eau de surface ;– Rechercher un meilleur financement des activités de suivi de l'eau souterraine.
Résultats attendus	<p>Un réseau piézométrique optimal permettant l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine.</p> <p>Les résultats intermédiaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• un réseau piézométrique actualisé en fonction du besoin d'information ;• un document méthodologique du suivi du réseau (organisation des tournées de mesure, responsabilités des différents acteurs, coordination...) ;• Une évaluation précise des coûts de réhabilitation complète du réseau ;• Une bonne connaissance des coûts de fonctionnement et de maintenance de ce réseau ; <p>La définition d'un mécanisme de financement de la gestion du réseau (maintenance, suivi), basée sur la révision de la contribution du budget de l'État et les apports possibles de la contribution financière des usagers.</p>
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un document de proposition pour un réseau piézométrique actualisé en fonction des besoins d'information. Cette activité comprend un atelier national sur les besoins en matière d'information sur les ressources en eau souterraine.• Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau ;• Evaluer les coûts de réhabilitation du réseau, les coûts de suivi et de maintenance ;• Evaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs)• Réhabiliter le réseau adopté et mettre en œuvre les procédures de suivi et de maintenance.• Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées.
Responsabilités	Cette action est de la responsabilité de la DGIRH, avec l'appui des DRAHRH. L'ONEA sera étroitement associé aux travaux pour les sites qui les concernent. L'université et l'IRD seront associés pour le choix des nouveaux sites de mesure.
Moyens d'exécution	
<i>Scientifiques, techniques,</i>	– Matériel informatique existant de la DGIRH.

logistiques

- Matériel pour la réhabilitation des piézomètres défectueux.
- Piézomètres à installer sur des forages existants.
- Création de nouveaux piézomètres (forage + appareil de mesure).
- Equipements de lecture pour observateurs (sondes).

Ressources humaines

- Les cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, les cadres et techniciens de l'ONEA.
- Des membres de l'université (laboratoire d'hydrogéologie) et de l'IRD.
- En matière d'hydrogéologie, la DGIRH aura besoin de l'appui ponctuel d'un hydrogéologue confirmé (national ou expatrié) pour la préparation du document de proposition.

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 628 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	435 000
Missions du personnel national	3 750 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	22 500 000
Sous-traitance	300 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	2 000 000
Equipement non consommable (investissement)	42 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	10 000 000
Imprévus (10%)	38 631 300
TOTAL	424 944 300

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes. Les seules charges induites sont les charges normales d'exploitation du service chargé du SIE.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, budget de la DGIRH et des DRAHRH pour le suivi piézométrique et la maintenance des équipements.
- L'ONEA : salaire du personnel chargé des opérations de suivi piézométrique sur les sites de captage.
- La contribution financière lorsqu'elle sera opérationnelle, en renforcement du budget de l'État.
- Un partenaire extérieur : coûts d'investissement pour les nouveaux piézomètres et la réhabilitation des piézomètres en panne (soufflage de forages, nouveaux appareils, équipement des observateurs) ; appui financier pour l'organisation des ateliers tous les deux ans ; coût de l'assistance technique.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 20 mois plus les ateliers tous les deux ans.

- Elaborer un document de proposition pour un réseau piézométrique actualisé + un atelier national : 4 mois
- Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau : 2 mois
- Evaluer les coûts de réhabilitation du réseau, les coûts de suivi et de maintenance : 1 mois ;
- Evaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs) : 1 mois
- Réhabiliter le réseau adopté et mettre en œuvre les procédures de suivi et de maintenance : 1 an.
- Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées : 1 semaine chaque année pendant tout le PAGIRE (l'atelier proprement dit durant 1 jour).

Hypothèses et risques

Le budget de l'État alloué à la DGIRH et aux DRAHRH est actuellement très insuffisant pour assurer un suivi correct ; le succès de cette action dépend de la collecte effective de la contribution financière et de la part qui sera allouée au suivi des ressources en eau.

IOV

- Un réseau piézométrique fonctionnel et représentatif, la disponibilité de piézogrammes fiables pour l'ensemble des stations.
- Atelier d'évaluation après un an, avec la présence des partenaires ;
- Capacités de la DGIRH, des DRAHRH et des autres partenaires à exploiter tout le réseau de façon autonome après les investissements pour les nouvelles stations.

Observations diverses

Cette action implique un renforcement des ressources humaines en terme d'effectifs (brigades hydrologiques surtout, qui effectuent également les relevés piézométriques) et de compétences (voir le domaine d'action 5). Le renforcement des compétences pour les brigades n'est pas complexe et peut être assuré de façon interne par les ingénieurs de la DGIRH.

Les données historiques sur les aquifères sont très limitées, et contrairement à l'eau de surface, la modélisation des eaux souterraines dans le contexte burkinabé actuel ne peut pallier les lacunes. Cette action est donc fondamentale pour constituer pour l'avenir un historique de données fiables permettant de comprendre le comportement des aquifères et de mieux gérer les ressources en eau.

Les ateliers proposés dans les actions 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.1 ne s'adressent pas aux mêmes types d'acteurs. Ils sont donc disjoints.

Fiche d'action n° 2.2.1

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.2	La mise en œuvre des réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie
Action préconisée n° 2.2.1	Renforcer le suivi qualitatif des ressources en eau
Contexte	<p>Actuellement, un suivi sommaire de la qualité des eaux de surface et souterraines est assuré par la DGIRH, les DRAHRH et l'ONEA. Les points de mesures de la DGIRH sont très limités, ils ne couvrent pas l'étendue du territoire. L'ONEA assure un suivi plus détaillé et régulier, mais uniquement sur ses sites d'exploitation.</p> <p>La qualité des analyses et la fiabilité des résultats sont souvent en question.</p> <p>Il en résulte que les données spatiales et historiques sur la qualité de l'eau sont très fragmentaires et insuffisantes.</p> <p>Cette action vise à résoudre en priorité le problème de représentativité du réseau de mesures de la qualité des eaux, et l'harmonisation des méthodes de mesures.</p> <p>Cette action comporte deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none">– améliorer la couverture du réseau qualité de l'eau, en tenant compte des besoins prioritaires d'information sur la qualité de l'eau et des ressources financières disponibles ;– rechercher un meilleur financement de activités de suivi de la qualité de l'eau.
Résultats attendus	<p>Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines.</p> <p>Les résultats intermédiaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• un réseau qualité défini en fonction du besoin d'information (sites d'échantillonnage, périodicité des mesures, paramètres physico-chimiques à suivre) ;• un document méthodologique du suivi du réseau (organisation des tournées de mesure, responsabilités des différents acteurs, identification des compétences nécessaires, coordination...) ; outre le suivi d'un réseau national par la DGIRH, les DRAHRH seront équipées de matériel de terrain (type Hatch) pour effectuer en temps réel sur le terrain les analyses de base avec une précision raisonnable en fonction des demandes des usagers.• Une évaluation précise des coûts d'équipements et de fonctionnement (matériel d'échantillonnage, équipements d'analyse in situ, coûts des tournées, coûts des analyses) ;• Un document de procédures pour les analyses (méthodologie d'échantillonnage, procédures techniques d'analyse de terrain, choix d'un laboratoire d'analyse) ; <p>La définition d'un mécanisme de financement de la gestion du réseau (maintenance des équipements de terrain, consommables), basée sur la révision de la contribution du budget de l'État et les apports possibles de la contribution financière des usagers.</p>
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un document de proposition pour un réseau qualité en fonction des besoins d'information. Cette activité comprend un atelier national sur les besoins en matière d'information sur les ressources en eau de surface. Cet atelier tirera les enseignements de l'expérience du réseau du bassin du Nakanbé mis en place par le programme GIRE.• Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau (sites, paramètres à suivre, périodicité, laboratoire) ;• Evaluer les coûts de suivi du réseau, les coûts de l'acquisition et de la maintenance de l'équipement d'échantillonnage et d'analyse de terrain ;• Evaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs)• Mettre en œuvre les procédures de suivi (collectes et analyses).

- Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées.

Responsabilités

Cette action est de la responsabilité de la DGIRH, avec l'appui des DRAHRH. L'ONEA sera très étroitement associé à l'ensemble des activités pour les sites d'échantillonnage qui les concernent. L'université et le CREPA seront associés pour l'élaboration du document de proposition et les ateliers d'évaluation.

Moyens d'exécution

Scientifiques, techniques, logistiques

- Matériel informatique existant de la DGIRH
- Matériel d'échantillonnage
- Matériel d'analyses de terrain (thermomètre, conductivimètres, pH-mètres, etc)
- Laboratoire d'analyse des eaux
- Kits d'analyse de terrain pour les DRAHRH

Ressources humaines

- Les cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, les cadres et techniciens de l'ONEA.
- Des membres de l'Université.
- Un assistant technique hydrochimiste pour contribuer à la définition du réseau et à la formation des agents chargés du suivi

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 742 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	385 000
Missions du personnel national	2 750 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	39 150 000
Sous-traitance	50 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	30 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	13 002 700
TOTAL	143 029 700

– Charges récurrentes

Les charges récurrentes pour cette action sont importantes sont constituées des coûts d'analyses et de consommables chimiques de terrain qui devront être budgétisés par l'État au titre du SIE. Il faut prévoir également la maintenance des matériels scientifiques.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, budget de la DGIRH et des DRAHRH pour les tournées d'échantillonnage
- L'ONEA : salaire du personnel chargé des opérations de suivi, coût des analyses du laboratoire ONEA intégrées au réseau qualité
- La contribution financière lorsqu'elle sera opérationnelle, en renforcement du budget de l'État.
- Un partenaire extérieur : coûts d'investissement pour les matériels d'échantillonnage et d'analyse de terrain ; appui financier pour l'organisation des ateliers tous les deux ans ; financement de l'assistance technique.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 2 ans, plus les ateliers tous les deux ans.

- Elaborer un document de proposition pour un réseau qualité + un atelier national : 6 mois.
- Elaborer un document méthodologique de suivi du réseau : 3 mois
- Evaluer les coûts de suivi du réseau, des analyses et de la maintenance des équipements de terrain : 1 mois ;

- Evaluer les sources de financement possible du réseau (part de l'État, part d'autres acteurs nationaux, part de la contribution financière, part de partenaires extérieurs) : 1 mois
- Mettre en œuvre les procédures de suivi et de maintenance : 1 an.
- Organiser un atelier bisannuel d'évaluation du réseau, de son fonctionnement et des données collectées : 1 semaine chaque année pendant tout le PAGIRE (l'atelier proprement dit durant 1 jour).

Hypothèses et risques

Les coûts récurrents élevés de cette action constituent un risque : le réseau devra être conçu de façon réaliste pour pouvoir être assumé financièrement dans la durée par le budget de l'État renforcé par les apports de la contribution financière.

IOV

- Un réseau de mesure de la qualité des eaux fonctionnel et représentatif
- Atelier d'évaluation après un an, avec la présence des partenaires ;
- Capacités de la DGIRH, des DRAHRH et de l'ONEA à exploiter tout le réseau.

Observations diverses

Cette action peut être exécutée par la DGIRH et l'ONEA à condition que ces deux institutions disposent d'un minimum de moyens financiers pour l'acquisition du matériel scientifique. Lors de la conception du réseau et de la méthodologie de suivi, il faudra apporter une attention particulière à la pertinence pour le département en charge de l'eau de conserver un laboratoire d'analyse alors que l'ONEA en possède un bien équipé.

Cette action impose un fort renforcement des compétences, aussi bien des ingénieurs que des techniciens, en matière de procédures d'échantillonnage et d'analyses de terrain. Ce renforcement devra se faire conjointement par des formations sous forme de cours ou de stages, et d'appuis ponctuels par un consultant expérimenté en la matière. Après une phase initiale intensive (1 mois), cet appui pourra se prolonger ponctuellement pendant 2 ans (10 jours chaque année).

Les ateliers proposés dans les actions 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.1 ne s'adressent pas aux mêmes types d'acteurs. Ils sont donc distincts.

Fiche d'action n° 2.2.2

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.2	La mise en œuvre des réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie
Action préconisée n° 2.2.2	Renforcer le suivi des ouvrages de mobilisation et de régulation des ressources en eau
Contexte	<p>Il n'existe pas actuellement de mécanisme permanent de suivi des ouvrages hydrauliques. Des inventaires ponctuels dans le temps et /ou dans l'espace et coûteux ont été réalisés plusieurs fois, mais cela ne suffit pas. Le suivi des ressources est assuré dans une certaine mesure par la DGIRH et les DRAHRH, mais la connaissance des ouvrages hydrauliques et de leur état est également une information indispensable pour assurer une bonne gestion de l'eau.</p> <p>Cette action vise donc à renforcer le suivi ponctuel actuel des ouvrages par un mécanisme de suivi continu</p>
Résultats attendus	La fonctionnalité d'un mécanisme de suivi continu des ouvrages hydrauliques et de leur état et la disponibilité d'une base de données permettant de croiser l'information sur les ouvrages avec les informations sur les ressources et sur les demandes et les usages
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Définir les types d'informations sur les ouvrages hydrauliques à collecter selon l'usage qu'on en attend• Définir la fréquence de collecte et de mise à jour des informations• Concevoir un mécanisme de collecte des informations qui soit économiquement viable compte tenu des ressources de la DGIRH et des DRAHRH. D'une façon ou d'une autre, ce mécanisme devra faire appel à d'autres acteurs, au premiers rangs desquels les collectivités locales, les autorités administratives locales et régionales, les grands usagers et associations d'usagers• Mettre en œuvre le mécanisme de collecte• Concevoir et mettre en œuvre une base de données pour la saisie, la validation et le traitement de ces données sur les ouvrages
Responsabilités	Service chargé du SIE, Directions régionales chargées de l'eau
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Matériel informatique de la DGIRH et des DRAHRH. Ce matériel est à renforcer pour les DRAHRH.
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Les ingénieurs et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH.– Des représentants de nombreux acteurs (collectivités locales, autorités administratives, grands usagers, entreprises).– Une assistance technique sera nécessaire au début de l'action pour l'étape de conception du mécanisme de collecte (expertise en matière de l'échange d'information et de coordination).– Un consultant informaticien sera nécessaire pour appuyer la conception et la mise en œuvre de la base de données.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 464 000
Consultants nationaux	6 600 000
Personnel d'appui	296 000
Missions du personnel national	4 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	28 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	2 000 000

Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévis (10%)	4 786 000
TOTAL	52 646 000

– *Charges récurrentes*

Cette action ne comporte pas de charges récurrentes. A l'inverse des réseaux de suivi des ressources en eau, il s'agit ici de mettre en place un mécanisme de collecte d'information où de nombreux acteurs sur le terrain à différents niveaux constituent des relais pour le transfert de l'information vers les DRAHRH et la DGIRH.

– *Ressources financières*

- L'État : salaires des cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH.
- Un partenaire extérieur pour prendre en charge le coût de l'assistance technique et de la conception de la base de données.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 1 an

- Définir les types d'informations sur les ouvrages hydrauliques à collecter selon l'usage qu'on en attend, la fréquence de collecte : 3 mois.
- Concevoir un mécanisme de collecte des informations : 4 mois.
- Mettre en œuvre le mécanisme de collecte des informations : 1 an (activité se chevauchant avec les autres)
- Concevoir et mettre en œuvre une base de données pour la saisie, la validation et le traitement de ces données sur les ouvrages : 3 mois.

Hypothèses et risques

Difficultés à prévoir pour assurer l'implication effective des acteurs aux différents niveaux et leur coordination. Sur ce point, la DGIRH devra jouer un rôle clé de promotion, de sensibilisation des acteurs cibles et de suivi du mécanisme de collecte.

IOV

La disponibilité d'inventaires des ouvrages régulièrement mis à jour.

Observations diverses

Cette action ne nécessite pas de renforcement particulier des ressources humaines. Il s'agit beaucoup plus de la mise en place d'une chaîne d'information basée sur la collaboration d'acteurs à différents niveaux.

Fiche d'action n° 2.2.3

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.2	La mise en œuvre des réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie
Action préconisée n° 2.2.3	Définir et mettre en œuvre un suivi de la demande en eau et de ses usages
Contexte	Actuellement, il n'existe aucune structure chargée du suivi des demandes et des usages de l'eau. Les grands consommateurs prévoient leurs propres besoins. Il s'agit essentiellement de l'ONEA, de la SN-SOSUCO, de la SONABEL (Bagré, Kompienga, Tourny, Niofila, etc.). Et généralement, il n'existe pas de concertation entre les différents usagers.
Résultats attendus	Un mécanisme de collecte et de traitement des informations relatives aux demandes et aux usages de l'eau est opérationnel à la DGIRH. Avec les informations sur les ressources en eau déjà collectées, c'est le second grand type d'informations indispensable pour assurer une bonne gestion des ressources en eau et une allocation des ressources qui satisfait tous les usagers.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un document de proposition méthodologique : identification des paramètres à collecter, méthode de collecte, fréquence de mise à jour, modalités de stockage et de traitement des données, modes de restitution et destinataires de l'information.• Organiser un atelier de validation de la proposition avec les acteurs concernés par le mécanisme de collecte des données de base.• Créer une base de données pour stocker et traiter les informations collectées.• Organiser une campagne de sensibilisation et de promotion pour assurer l'implication des acteurs cibles dans la chaîne de collecte des données.• Mettre en œuvre le système de suivi des demandes et des usages.• Organiser tous les deux ans des ateliers d'évaluation du système de suivi.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Le service chargé du SIE et les Directions régionales chargées de l'eau.– Les grands usagers seront étroitement associés à l'action (l'ONEA, la SONABEL, la SOSUCO, les industriels, la MOB, l'AMVS), ainsi que les autorités administratives pour la collecte des données sur les demandes.
Moyens d'exécution	<ul style="list-style-type: none">– Moyens courants de l'Administration (matériel informatique existant de la DGIRH, logistique pour l'organisation des ateliers, création d'une base de données spécifique)– Les cadres de la DGIRH et des DRAHRH. Des représentants des grands usagers. Les autorités administratives communales, provinciales et régionales.– Un consultant en informatique sera nécessaire pour appuyer la création de la base de données.– Une assistance technique sera nécessaire au début de l'action pour l'étape de conception du mécanisme de collecte (expertise en matière de l'échange d'information et de coordination).

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 409 000
Consultants nationaux	4 400 000
Personnel d'appui	385 000
Missions du personnel national	3 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	2 000 000

Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	1 669 400
TOTAL	18 363 400

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charge récurrente.

– *Ressources financières*

État : les salaires des cadres de la DGIRH et des DRAHRH.

La participation des autres acteurs (grands usagers, autorités administratives) se fera sur leurs fonds propres.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 2 ans, plus les ateliers tous les deux ans

- Elaborer un document de proposition méthodologique : 6 mois.
- Organiser un atelier de validation de la proposition avec les acteurs concernés par le mécanisme de collecte des données de base : 3 mois.
- Créer une base de données pour stocker et traiter les informations collectées 2 mois.
- Organiser une campagne de sensibilisation et de promotion pour assurer l'implication des acteurs cibles dans la chaîne de collecte des données : 1 an.
- Mettre en œuvre le système de suivi des demandes et des usages : 1 an.
- Organiser tous les deux ans, pendant toute la durée du PAGIRE, des ateliers d'évaluation du système de suivi. Durée de chaque atelier : une journée (préparation une semaine).

Hypothèses et risques

- Difficultés à prévoir pour assurer l'implication effective des acteurs aux différents niveaux et leur coordination. Sur ce point, la DGIRH devra jouer un rôle clé de promotion, de sensibilisation des acteurs cibles et de suivi du mécanisme de collecte ;
- Le risque que certains usagers ne puissent pas estimer leurs besoins ou fassent de fausses déclarations (volontairement ou involontairement) ;
- La méconnaissance et l'ampleur des prélèvements clandestins.

IOV

- La disponibilité de rapports périodiques et actualisés sur la situation des demandes et des usages de l'eau ;
- Les ateliers d'évaluation, avec la présence des partenaire ;
- La capacité des usagers à adapter leurs besoins en eau en fonction des quantités disponibles ;
- La diminution des conflits de partage de la ressource entre usagers.

Observations diverses

Cette action ne nécessite pas de renforcement particulier des ressources humaines. Il s'agit beaucoup plus de la mise en place d'une chaîne d'information basée sur la collaboration d'acteurs à différents niveaux.

Certaines activités de cette action peuvent être combinées avec des activités similaires de l'action 2.2.2 (notamment les ateliers et la création des bases de données qui pourraient être combinées pour un meilleur traitement des informations).

Fiche d'action n° 2.2.4

Domaine d'action n° 2 Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages

Résultat général n° 2.2 La mise en œuvre des réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie

Action préconisée n° 2.2.4 Définir et mettre en œuvre le suivi des ressources en eau des zones humides

Contexte

Actuellement, au Burkina Faso, il n'existe pas de suivi spécifique des ressources en eau des zones humides. Au niveau international, une attention de plus en plus grande est accordée à la préservation des zones humides en raison de leur rôle environnemental majeur. Cette attention est particulièrement justifiée dans un pays en crise climatique comme le Burkina.

Un suivi des zones humides est en cours afin de comprendre leur importance, leur mécanisme et pour évaluer leur état actuel et les risques qui menacent leur préservation. Cette action s'inscrit dans cette dynamique en ce qui concerne l'aspect particulier des ressources en eau de ces zones.

Résultats attendus

- Un mécanisme opérationnel de suivi des ressources en eau des zones humides, quantitatif et qualitatif.

Activités à mener

- Elaborer un document méthodologique de suivi des zones humides : paramètres à suivre, fréquence des mesures, sites à suivre.
- Evaluer le coût du suivi et identifier les sources de financement possibles
- Adopter le document et le réseau de suivi proposer lors d'un atelier national
- Concevoir et élaborer une base de données pour la saisie et le traitement des données de base.
- Mettre le réseau en œuvre
- Elaborer tous les deux ans des rapports sur la situation des ressources en eau des principales zones humides.
- Evaluer l'efficacité du suivi des zones humides lors d'ateliers d'évaluation (tous les deux ans)

Responsabilités

L'action consiste à suivre uniquement les ressources en eau des zones humides et non pas à suivre l'ensemble de leurs aspects environnementaux ou écologiques. Les informations collectées seront exploitables par des spécialistes (écologistes, environnementalistes), mais ces compétences ne sont pas nécessaires pour assurer le suivi des ressources en eau des zones humides. Seront impliqués :

- le service chargé du SIE et les Directions régionales de l'eau
- les services en charge de la préservation des zones humides (DGEF et DREF)

Seront associées à cette action les ONG nationales et internationales actives dans le domaine de la préservation des zones humides (en particulier UICN et WWF).

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Moyens courants de l'Administration (matériel informatique existant de la DGIRH, création d'une base de données spécifique)
- Equipements de mesure (eau de surface, souterraine, qualité), aménagements de site de mesure, observateurs

– *Ressources humaines*

- Les cadres et techniciens de la DGIRH et des DRAHRH, avec l'appui de cadres de la DGEF et des DREF.
- Une assistance technique sera nécessaire pour appuyer l'élaboration de la méthodologie de suivi : un AT ressources en eau et un AT environnementaliste seront nécessaires conjointement.
- Un consultant informaticien pour la conception et la mise en œuvre de la base de données.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	8 848 000

Consultants nationaux	6 600 000
Personnel d'appui	316 000
Missions du personnel national	2 250 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	34 350 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	6 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Equipement non consommable (investissement)	30 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	8 986 400
TOTAL	98 850 400

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, excepté les charges normales d'exploitation du service chargé du SIE que l'État devra budgétiser (coût des tournées de mesures, des observateurs, coût des analyses chimiques, coût de fonctionnement et de maintenance des équipements installés : station hydrologique, piézomètres...).

– *Ressources financières*

- L'État : salaires des cadres de la DGIRH, des DRAHRH, de la DGEEF, des DFER
- Un partenaire extérieur : les investissements pour les équipements de suivi, le coût de l'assistance technique, le coût de la base de données, un appui pour l'organisation des ateliers.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 20 mois, plus 2 mois tous les 2 ans

- Elaborer un document méthodologique de suivi des zones humides : 4 mois
- Evaluer le coût du suivi et identifier les sources de financement possibles : 1 mois
- Adopter le document et le réseau de suivi proposer lors d'un atelier national : 2 mois
- Concevoir et élaborer une base de données pour la saisie et le traitement des données de base : 2 mois
- Mettre le réseau en œuvre : 1 an
- Elaborer tous les deux ans des rapports sur la situation des ressources en eau des principales zones humides : 2 mois tous les 2 ans.
- Evaluer l'efficacité du suivi des zones humides lors d'ateliers d'évaluation (tous les deux ans pendant toute la durée du PAGIRE, l'atelier proprement dit durant un jour).

Hypothèses et risques

Un risque serait que les décideurs politiques fassent passer au second plan les questions environnementales par rapport à des préoccupations jugées plus pressantes comme la satisfaction des besoins en eau des populations.

IOV

- Disponibilité des rapports sur la situation des ressources en eau des zones humides
- Fonctionnalité de la base de données

Observations diverses

Certaines activités de cette action, en particulier la mise en œuvre du suivi et la collecte des données, peuvent être étroitement associés à d'autres actions comme le renforcement des réseaux (action 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.1), dans le but d'optimiser les coûts des tournées de mesure et les coûts des observateurs.

Une attention particulière devra être accordée aux zones classées à la Convention de Ramsar et aux sites classés par l'UNESCO : Mare d'Oursi, Mare aux hippopotames, cours d'eau et les mares situées dans le Parc National du W, site de la Guinguette, forêt de Loumana.

Fiche d'action n° 2.3.1

- Domaine d'action n° 2** Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
- Résultat général n° 2.3** Des procédures d'échange simplifiées entre les divers producteurs et usagers de données de base sont mises en place
- Action préconisée n° 2.3.1** Définir les informations optimales à collecter sur les ressources, la demande et les usages, harmoniser leurs formats et développer les méthodes d'échange de données entre les acteurs concernés

Contexte Des données de base sur les ressources en eau, les demandes et les usages sont collectées par différentes institutions (DGIRH, ONEA, DRAHRH, SONABEL...) ; elles sont souvent de natures différentes et de formats différents. Ainsi, les échanges de données entre ces différentes institutions s'avèrent difficiles, voire impossible (cas des données vectorielles).

Cette action vise :

- à harmoniser les types de données collectées, les formats des données collectées,
- à faciliter l'accès aux données et leur échange entre usagers pour une meilleure mise à jour des informations,
- à faire connaître à tous l'existence des données collectées par les différents acteurs en vue d'une meilleure diffusion.

Résultats attendus L'adoption et le respect d'un document cadre de proposition sur les données minimales de base à collecter et leurs formats, en ce qui concerne les ressources en eau, quantitatives et qualitatives, les demandes et les usages.

- Activités à mener**
- Identifier les données de base à collecter et leurs formats.
 - Elaborer un document cadre de proposition relatif aux données de base et aux procédures d'échange entre les partenaires.
 - Organiser un atelier sur le document cadre de proposition en vue de son adoption
 - Diffuser le document cadre
 - Evaluer l'harmonisation des données de base lors d'ateliers tous les deux ans.

Responsabilités La DGIRH, avec l'appui des DRAHRH. De nombreux partenaires seront impliqués dans l'action lors des ateliers, mais il reviendra à la DGIRH d'assurer la coordination de l'action et des activités. La cellule informatique de la DGIRH ou le futur centre d'information sur l'eau jouera le rôle de conseiller technique pour la pertinence des formats proposés pour les données.

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques*
- Moyens courants d'un service de l'Administration (secrétariat, bureautique, reprographie)
- *Ressources humaines*
- Les cadres du service chargé du SIE et des Directions régionales de l'eau
- La cellule informatique de la Direction générale chargée de l'eau

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 730 000
Consultants nationaux	5 000 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	2 250 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 400 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	2 000 000

Imprévis (10%)	2 258 000
TOTAL	24 838 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

- L'État : salaires des cadres de la DGIRH et des DRAHRH.
- Un appui d'un partenaire extérieur pour le financement des ateliers et de la reproduction / diffusion des documents.

Durée et phasage

Durée totale de l'action : 7 mois, plus 1 semaine tous les 2 ans

- Identifier les données de base à collecter et leurs formats : 3 mois
- Elaborer un document cadre de proposition relatif aux données de base et aux procédures d'échange entre les partenaires : 3 mois
- Organiser un atelier sur le document cadre de proposition en vue de son adoption : 1 semaine (2 jours effectifs pour l'atelier)
- Diffuser le document cadre : 2 semaines
- Evaluer l'harmonisation des données de base lors d'ateliers d'une journée tous les 2 ans (préparation une semaine)

Hypothèses et risques

Réticence de certains acteurs à modifier les formats de leurs données alors que ces modifications seraient nécessaires pour l'échange des données

IOV

- Base de données constituée
- Echange de données fluide sur les plans administratif et technique entre les diverses institutions
- Libre accès aux données de base sur les ressources en eau

Observations diverses

Il faudra évaluer, au cours de l'exécution du PAGIRE, si les échanges de données entre les différents acteurs peuvent se faire progressivement à partir de sites Internet, avec un code d'accès éventuel. Cette évaluation tiendra compte du niveau d'accès à ce moyen de communication à partir des différentes institutions concernées par le téléchargement de données.

Fiche d'action n° 2.4.1

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.4	L'interprétation des données est améliorée et les documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement
Action préconisée n° 2.4.1	Définir et mettre en place un système de validation et de conservation des données
Contexte	<p>Les données relatives à l'eau sont nombreuses (techniques, administratives, économiques, quantitatives ou qualitatives). Les banques de données souffrent aujourd'hui de plusieurs insuffisances :</p> <ul style="list-style-type: none">– les logiciels d'exploitation ne permettent pas de s'assurer de la fiabilité des données. Or, trop souvent, la fiabilité de ces données n'a pas été vérifiée avant ou lors de la saisie, et les bases de données contiennent certaines données invalides ;– l'hétérogénéité des modes de stockage et des insuffisances de sauvegarde des fichiers ;– les logiciels d'exploitation, dont beaucoup sont aujourd'hui anciens et obsolètes, ne permettent pas de boucler toute la chaîne de traitement des annuaires hydrologiques ;– le couplage des anciennes bases de données à des systèmes d'information géographique impose un transfert de fichiers souvent délicat. <p>En somme, les données restent aujourd'hui d'un accès peu aisé et doivent être validées. Elles sont dispersées chez de nombreux acteurs. Le plus souvent elles sont décrites et archivées pour répondre à des besoins spécifiques. Ceci constitue un frein au bon usage des données en vue de leur interprétation pour une bonne gestion des ressources en eau.</p> <p>La mise en place d'un système de stockage fiable des données permettra d'assurer la conservation d'un patrimoine de données coûteux, l'acquisition des données de base étant à la fois la phase la plus onéreuse d'un système d'information et aussi celle qui ne peut être refaite en cas de perte ou de manque de données historiques.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• La fonctionnalité d'un système plus rationnel et homogène pour le stockage et la validation des données de base relative à l'eau• La mise en place de logiciels récents pour la gestion des bases de données• La mise en place et le respect régulier de procédures de sauvegarde des données de base.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer et adopter une proposition de stratégie pour la saisie et la validation des données (logiciels commerciaux, logiciels spécifiques, procédures de validation et de sauvegarde)• Développement ou acquisition d'application sur le traitement et la gestion des données hydrométriques, pluviométriques, piézométriques, qualité de l'eau, ouvrages hydrauliques, demandes, usages.• Exécuter de la procédure de validation des données de base avant le transfert des données dans le nouveau système.• Mettre en place les applications et effectuer le transfert des anciennes données dans le nouveau système.• Assurer la formation des cadres et techniciens aux nouveau logiciels et aux procédures adoptées.
Responsabilités	La DGIRH (dont sa cellule informatique)
Moyens d'exécution	
<i>– Scientifiques, techniques, logistiques</i>	<ul style="list-style-type: none">– Matériel informatique de la DGIRH et de la cellule informatique : le matériel existant est à renforcer.– Consommables informatiques (CD-rom, disquettes, bandes magnétiques, etc.)– Logiciels du commerce ou conçus spécifiquement

– Ressources humaines

- Les cadres de la cellule informatique de la DGIRH.
- Une assistance technique (hydrogéologue ou hydrologue spécialisé en informatique et en gestion des bases de données) sera nécessaire pour appuyer l'élaboration de la proposition et pour la phase de validation des données de base.
- Si le choix de porte sur des logiciels du commerce, le travail du consultant en informatique sera allégé et l'action devrait coûter un peu moins cher dans l'ensemble.

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 354 000
Consultants nationaux	13 200 000
Personnel d'appui	69 000
Missions du personnel national	3 250 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	34 350 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	0
Équipement consommable (fonctionnement)	2 000 000
Équipement non consommable (investissement)	10 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	6 622 300
TOTAL	72 845 300

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes, excepté les charges d'exploitation courantes du SIE (coûts des consommables, amortissement du matériel informatique, acquisition des mises à jour des logiciels) qui devront être budgétisées par l'État.

– Ressources financières

- État : salaires des cadres, consommables informatiques.
- Partenaire extérieur : financement de l'assistance technique, du consultant informaticien le cas échéant, acquisition des logiciels, renforcement du matériel informatique.

Durée et phasage

Durée totale : 22 mois

- Elaborer et adopter une proposition de stratégie : 6 mois
- Développement ou acquisition d'application sur le traitement et la gestion des données hydrométriques, pluviométriques, piézométriques, qualité de l'eau, ouvrages hydrauliques, demandes, usages : si acquisition : 1 mois – si conception de logiciels spécifiques : 6 mois
- Exécuter de la procédure de validation des données de base avant le transfert des données dans le nouveau système : 6 mois
- Mettre en place les applications et effectuer le transfert des anciennes données dans le nouveau système : 4 mois
- Assurer la formation des cadres et techniciens aux nouveaux logiciels et aux procédures adoptées : 1 an

Hypothèses et risques

Néant

IOV

- Disponibilité aisée de données validées
- Facilité de se procurer des données de base à la cellule informatique ou au futur centre d'information sur l'eau

Observations diverses

Le choix des logiciels pour la gestion des données devra être fait parallèlement avec les activités de création de bases de données des autres actions du domaine 2 (suivi des ouvrages, des demandes, des usages, des zones humides), l'idéal étant de converger vers une solution aussi intégrée que possible sur le plan informatique.

Fiche d'action n° 2.4.2

- Domaine d'action n° 2** Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
- Résultat général n° 2.4** L'interprétation des données est améliorée et les documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement
- Action préconisée n° 2.4.2** Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau
- Contexte** L'état des lieux a mis en évidence le fait que la DGIRH limite la majeure partie de ses activités à la collecte et au stockage des données relatives aux ressources en eau. Surtout par manque de formation de ses agents, la DGIRH n'effectue pas d'évaluation des ressources en eau alors que ce travail fait partie de ses attributions. Il s'agit donc de mettre en œuvre un système d'évaluation périodique des ressources en eau du pays, basé sur l'interprétation des données collectées et stockées.
- Résultats attendus** La production périodique et régulière de rapports sur la situation des ressources en eau de surface et souterraines. La DGIRH doit également être capable de produire à la demande des rapports spécifiques sur les ressources d'un bassin ou d'une région en fonction des besoins d'information.
- Activités à mener**
- Définir un système d'évaluation des ressources en eau de surface (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)
 - Définir un système d'évaluation des ressources en eau souterraine (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)
 - Définir un système d'évaluation de la qualité des eaux (méthodologie, périodicité)
 - Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires, contrôler l'avancement de l'évaluation)
- Responsabilités** Cette action est de la responsabilité du service chargé du SIE. Le suivi de l'évaluation des ressources est de la responsabilité de la Direction générale chargée de l'eau.
- Moyens d'exécution**
- *Scientifiques, techniques, logistiques*
 - Matériel informatique existant de la DGIRH
 - Logiciels de traitement et d'analyse
 - *Ressources humaines*
 - Les ingénieurs et techniciens supérieurs de la DGIRH et des DRAHRH
 - Les ressources humaines ont besoin d'un renforcement de leurs capacités techniques (interprétation des données, utilisation des bases de données et des SIG, modélisation, hydrologie, hydrogéologie). Voir les actions du domaine 5 du PAGIRE.
 - Une assistance technique extérieure sera nécessaire pour assurer le renforcement des capacités techniques ; elle devra venir en renfort d'un plan de formation des agents de la DGIRH. Une assistance technique sera également nécessaire pour contribuer à la définition des systèmes d'évaluation.
 - 2 cadres de la DGIRH seront chargés du suivi de l'évaluation.

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 265 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	207 000
Missions du personnel national	3 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	34 350 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	0
Equipement consommable (fonctionnement)	2 000 000
Equipement non consommable (investissement)	5 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0

Imprévis (10%)	4 832 200
TOTAL	53 154 200

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté les charges courantes d'exploitation du SIE : consommables informatiques ; amortissement des équipements informatiques ; coût des mises à jour des logiciels ; coûts de production des annuaires.

– *Ressources financières*

- Budget de l'état pour les salaires des cadres
- Budget de l'État et contribution financière du secteur de l'eau pour les autres coûts
- Appui d'un partenaire extérieur pour l'acquisition de logiciels spécifiques.

Durée et phasage

Durée totale : 5 mois, plus une semaine chaque année

- Définir un système d'évaluation des ressources en eau de surface (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser) : 1 mois
- Définir un système d'évaluation des ressources en eau souterraine (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser) : 1 mois
- Définir un système d'évaluation de la qualité des eaux (méthodologie, périodicité) : 1 mois
- Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires) : 2 mois
- Effectuer un suivi de l'évaluation : 1 semaine chaque année

Hypothèses et risques

La réussite de cette action présuppose la disponibilité de données de base fiables qui seront fournies dans le cadre de l'Action n° 2.4.1

IOV

La publication régulière d'annuaires sur l'état des ressources en eau (quantitatif et qualitatif).

Observations diverses

Cette action suppose un volet de formation important et recoupe donc les action du domaine 5.

Fiche d'action n° 2.4.3

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages																										
Résultat général n° 2.4	L'interprétation des données est améliorée et les documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement																										
Action préconisée n° 2.4.3	Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des demandes et des usages en eau																										
Contexte	L'action 2.5 du plan d'action préconise de renforcer le suivi des demandes et des usages en eau. La finalité de ce suivi est de disposer d'informations régulières et actualisées sur les demandes et les usages. Il faut donc prévoir aussi la mise en œuvre d'un système d'évaluation de ces paramètres sur base des données collectées.																										
Résultats attendus	La production périodique et régulière de rapports sur la situation des demandes et des usages en eau. La DGIRH doit également être capable de produire à la demande des rapports spécifiques sur la situation dans un bassin ou dans une région en fonction des besoins d'information.																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Définir un système d'évaluation des demandes en eau (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)• Définir un système d'évaluation des usages de l'eau (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)• Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires, contrôler l'avancement de l'évaluation)																										
Responsabilités	Le service chargé du SIE et/ou les organes techniques des comités de bassin quand ils seront fonctionnels.																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	<ul style="list-style-type: none">– Matériel informatique existant de la DGIRH– Logiciels spécifiques																										
– <i>Ressources humaines</i>	Les ressources humaines actuellement disponibles à la DGIRH (et qui seront en partie reversées au futur service <chargé du SIE) ont besoin d'un renforcement de leurs capacités techniques (interprétation des données, utilisation des bases de données et des SIG, modélisation). Ce renforcement sera cependant moins important que celui requis pour l'action 2.9 en raison du caractère moins technique des informations à traiter. Une assistance technique extérieure sera nécessaire pour assurer le renforcement des capacités techniques ; elle devra venir en renfort d'un plan de formation des agents du service chargé du SIE.																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>2 367 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>0</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>316 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>1 750 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>22 500 000</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>1 500 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>3 493 300</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>38 426 300</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	2 367 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	316 000	Missions du personnel national	1 750 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	22 500 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	1 500 000	Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000	Équipement non consommable (investissement)	5 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000	Imprévus (10%)	3 493 300	TOTAL	38 426 300
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	2 367 000																										
Consultants nationaux	0																										
Personnel d'appui	316 000																										
Missions du personnel national	1 750 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	22 500 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 500 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000																										
Équipement non consommable (investissement)	5 000 000																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000																										
Imprévus (10%)	3 493 300																										
TOTAL	38 426 300																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté les charges courantes d'exploitation du SIE : consommables informatiques ; amortissement des équipements informatiques ; coût des mises à jour des logiciels ; coûts de production																										

	des annuaires.
– <i>Ressources financières</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État pour les salaires des cadres – Budget de l'État et contribution financière pour les autres coûts – Appui d'un partenaire extérieur pour l'acquisition de logiciels spécifiques.
Durée et phasage	<p>Durée totale : 10 mois, plus 2 mois chaque année</p> <ul style="list-style-type: none"> – Définir un système d'évaluation des demandes en eau (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser) : 2 mois – Définir un système d'évaluation des usages de l'eau (méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser) : 2 mois – Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires, contrôler l'avancement de l'évaluation) : 6 mois – Produire annuellement un rapport sur l'adéquation entre les ressources, les demandes et les usages de l'eau ; ces rapports devront mettre en lumière les zones potentiellement conflictuelles ; ils seront élaborés pour chaque bassin versant national : 2 mois chaque année.
Hypothèses et risques	Néant
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité des rapports – Identification et suivi des zones potentiellement conflictuelles pour le partage de l'eau et des zones défavorisées en matière d'accès à l'eau.
Observations diverses	Cette action suppose un volet de formation et a donc des relations avec les actions du domaine 5.

Fiche d'action n° 2.4.4

Domaine d'action n° 2	Système d'information sur les ressources en eau et leurs usages
Résultat général n° 2.4	L'interprétation des données est améliorée et les documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement
Action préconisée n° 2.4.4	Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation et de prévention des risques liés à l'eau
Contexte	<p>L'état des lieux a mis en évidence l'absence de système d'évaluation des risques liés à l'eau, qu'il s'agisse des risques pour la santé publique ou pour les infrastructures et les cultures.</p> <p>Il s'agit donc de concevoir sur la base des diverses données existantes et des réseaux de suivi existants (dont celui de la SONABEL) un système d'évaluation des risques liés à l'eau.</p> <p>Ce système doit être capable d'évaluer les risques à court terme (inondations, crues catastrophiques, pollutions accidentelles) et à long terme (pollution diffuse, sécheresse, développement de maladies hydriques)</p>
Résultats attendus	La production périodique et régulière de rapports sur la situation des risques prévisibles ; la possibilité de produire très rapidement des informations sur les risques à court terme afin d'en informer les autorités compétentes et de leur permettre de mener les actions préventives ou curatives nécessaires.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Définir un système d'évaluation des risques pour la santé publique (procédure d'échange de données avec les services compétents, méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)• Définir un système d'évaluation des risques pour les infrastructures (procédure d'échange de données avec les services compétents, méthodologie, périodicité, logiciels à utiliser)• Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires, contrôler l'avancement de l'évaluation)
Responsabilités	Le service chargé du SIE en tant que pilote de l'action, mais avec une forte implication d'autres services (collectivités locales, autorités administratives locales et régionales, ministère de la santé)
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	<ul style="list-style-type: none">– Matériel informatique existant de la DGIRH– Logiciels spécifiques– Coûts d'usage de dispositif de communication rapide (système basé sur les technologies adoptées, téléphone portable ou non, courrier électronique, radio, télévision ou autre)
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Les cadres de la DGIRH, de la SONABEL, de l'ONEA, du ministère de la santé, du ministère de l'aménagement du territoire, les autorités administratives régionales, provinciales et communales, des membres de l'état-major militaire.– Les ressources humaines ont besoin d'un renforcement de leurs capacités techniques et surtout d'une formation pour améliorer la coordination de leurs activités. Cette action a des aspects très multidisciplinaires. La formation devra toucher la DGIRH, mais aussi d'autres institutions telles que la santé, la SONABEL, l'aménagement du territoire.– Une assistance technique extérieure sera nécessaire pour assurer le renforcement des capacités techniques ; elle devra venir en renfort d'un plan de formation des agents de la DGIRH. L'évaluation bisannuelle du réseau sera également confiée à une assistance technique extérieure, nationale ou non.
– <i>Coûts</i>	

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	4 500 000
Consultants nationaux	6 500 000
Personnel d'appui	700 000

Missions du personnel national	1 750 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	17 775 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 500 000
Equipement consommable (fonctionnement)	21 000 000
Equipement non consommable (investissement)	2 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	5 622 500
TOTAL	61 847 500

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté les coûts normaux d'exploitation du réseau d'alerte, l'amortissement du matériel informatique, etc.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres des divers départements impliqués
- Un partenaire extérieur : appui pour les investissements éventuels en matière de réseau de communication, coûts de l'assistance technique.

Durée et phasage

Durée totale : 27 mois, plus 3 semaines tous les 2 ans

- Définir un système d'évaluation des risques pour la santé publique : 6 mois
- Définir un système d'évaluation des risques pour les infrastructures : 6 mois
- Définir un système d'alerte en cas d'urgence, y compris une proposition de procédures pour les actions préventives ou curatives à entreprendre : 3 mois
- Mettre en œuvre ces systèmes (affecter des agents à ces tâches, mettre en place les moyens matériels nécessaires, contrôler l'avancement de l'évaluation) : 1 an
- Produire tous les deux ans un rapport sur la fonctionnalité du réseau d'alerte : 3 semaines tous les deux ans.

Hypothèses et risques

- Difficulté de coordonner l'intervention de très nombreux acteurs de départements ministériels et de niveaux différents
- Risque d'une dilution des responsabilités. Les procédures devront désigner un responsable du réseau d'alerte et l'affecter éventuellement à temps plein à cette tâche.

IOV

- Délai d'annonce des événements à risque aux autorités compétentes et aux victimes potentielles
- Connaissance des procédures d'alerte par les autorités compétentes à tous les niveaux.

Observations diverses

Cette action fait appel à un volet de formation ; elle a donc des relations avec les actions du domaine 5. Un volet particulier de la formation devra concerner la gestion du système d'évaluation dans ses aspects de coordination inter-services

DOMAINE D'ACTION N°3 : PROCEDURES DE GESTION

Fiche d'action n° 3.1.1.a

Domaine d'action n° 3	Procédures de gestion
Résultat général n° 3.1	Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne : (1) les autorisations et déclarations de IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) et (2) la collecte et l'affectation des contributions financières
Action préconisée n° 3.1.1	Définir et mettre en œuvre les procédures d'application de la loi et de ses textes réglementaires
Volet (= sous-action) a	Procédures d'autorisation/déclaration sur les IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités)
Contexte	<p>La Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau du Burkina Faso prévoit en ses articles 24 et suivants que les utilisation de l'eau se font au moyen d'autorisation ou de déclaration en fonction de la nature, du volume ou des installations servant à prélever l'eau.</p> <p>L'objectif de cette disposition est d'une part de rationaliser l'utilisation de l'eau, selon les principes de la GIRE et, d'autre part, de recueillir les données utiles sur les usages économiques de l'eau.</p> <p>Un décret pris en Conseil des Ministres fixe les modalités d'application dans les dispositions et la nomenclature des IOTA soumis, selon les cas à autorisation ou à déclaration.</p>
Résultats attendus	<p>Les procédures d'application du décret relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration sur les IOTA sont définies</p> <p>Les guides d'application et les documents administratifs qui s'y rapportent sont disponibles</p> <p>Les fonctionnaires chargés de l'application sont formés</p>
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Préparer les documents administratifs nécessaires à l'application du décret sur les IOTA et les soumettre à observation aux différents acteurs concernés pour validation et finalisation• Diffuser les documents et les guides d'application du décret auprès des différents acteurs (des séminaires d'information sont envisageables)• Rendre opérationnelles les procédures de mise en œuvre du décret.
Responsabilités	Ministère chargé de l'eau
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	– Moyens courants de l'Administration (bureautique, secrétariat). – Moyens de diffusion et d'application du décret (JO, protocoles d'instruction, formulaires, etc).
– <i>Ressources humaines</i>	Cadres de la Direction Générale chargée des ressources en eau
– <i>Coûts</i>	

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000
Consultants nationaux	3 000 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	1 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	1 720 000
TOTAL	20 020 000

– <i>Charges récurrentes</i>	Néant : Actualisation des procédures dans le cadre normal des activités de l'Administration de l'eau
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.
Durée et phasage	Durée totale : 1 an. Cette activité doit démarrer dès l'adoption du décret qui, elle-même, est prévue avant même l'adoption du PAGIRE car c'est un préalable à sa mise en œuvre.
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Difficultés ou complexité des procédures en raison du grand nombre d'autorités impliquées (communes, régions, provinces, niveau national) – Mauvaise compréhension par les acteurs des objectifs poursuivis par le décret entraînant le non-respect des procédures
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Manuel de procédures – Les procédures d'autorisation et de déclaration sont fonctionnelles.
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 3.1.1.b

Domaine d'action n° 3 Procédures de gestion

Résultat général n° 3.1 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne : (1) les autorisations et déclarations de IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) et (2) la collecte et l'affectation des contributions financières

Action préconisée n° 3.1.1 Définir et mettre en œuvre les procédures d'application de la loi et de ses textes réglementaires

Volet (= sous-action) b Procédures de collecte et d'affectation des contributions financières

Contexte

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau adoptée le 8/02/2001 prévoit en son article 47 que les utilisateurs et les pollueurs des ressources en eau sont assujettis à une contribution financière. Un objectif de cet article 47 de la loi est de générer des ressources financières en vue de supporter partiellement ou en totalité les coûts de gestion quantitative et qualitative de la ressource eau dans le pays.

Un décret d'application définit les usages assujettis et fixe l'assiette, le taux et les modalités fiscales de recouvrement et d'affectation de cette contribution financière.

Il s'agit ensuite de mettre en œuvre le décret dans les faits.

Résultats attendus

- Les organes, centres de responsabilité et agent intervenants dans la collecte et l'affectation de la contribution financière sont déterminés.
- Pour chaque opération (perception, domiciliation, transfert, ordonnancement), l'initiateur, l'exécutant et le contrôleur sont identifiés et le cycle de leur tâches décrites.
- Des modes opératoires qui permettent la collecte effective et l'affectation de la contribution financière sont décrits et mis à la dispositions des organes de collecte et de gestion sous forme de manuel.

Activités à mener

- Identifier les organes impliqués dans gestion de la contribution financière.
- Préciser les modalités de mise en œuvre du décret d'application des articles 48 et 49 de la loi.
- Déterminer les modalités d'affectation de la contribution financière
- Déterminer les régies de recette par bassins et sous-bassins
- Standardiser les procédés de perception
- Déterminer le mode de répartition des ressources collectées entre les différents bénéficiaires selon le décret
- Standardiser les emplois des sommes collectées
- Standardiser les procédés de dépenses

Responsabilités

Ministère chargé de l'eau en relation étroite avec le Ministère des Finances

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration

– *Ressources humaines*

Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires du Ministère chargé de l'eau et du Ministère des finances.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000
Consultants nationaux	2 000 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	1 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	3 500 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000

Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	1 270 000
TOTAL	13 970 000

- *Charges récurrentes* Néant : Actualisation des procédures dans le cadre normal des activités de l'Administration de l'eau
- *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.
- Durée et phasage** Durée totale : 1 an
Cette action peut démarrer dès que le décret d'application de la Loi aura été pris
- Hypothèses et risques** Pour que cette action ait des effets, il faut que montage institutionnel du nouveau cadre de gestion de la ressource en eau soit connu et approuvé
- IOV** Manuel de procédures
Collecte effective de la contribution financière, affectation aux coûts de la gestion de l'eau.
- Observations diverses** Veiller à ce que la contribution financière soit prioritairement affectée au secteur de l'eau, comme le stipule la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (et non à d'autres dépenses de l'État).

Fiche d'action n° 3.2.1

Domaine d'action n° 3 Procédures de gestion

Résultat général n° 3.2 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne l'arbitrage entre les usages concurrentiels

Action préconisée n° 3.2.1 Définir et mettre en œuvre les procédures de répartition de la ressource, d'arbitrage entre usages concurrentiels et de prévention et règlement des conflits

Contexte L'eau est une denrée aux multiples usages : hydroélectricité, irrigation, abreuvement du bétail, eau de boisson, maintien des écosystèmes, etc. Tous ces usages peuvent sembler selon les lieux et les moments, plus ou moins prioritaires. Du fait de l'insuffisance chronique de la ressource, il existe potentiellement des conflits entre ces différents usages. A défaut de pouvoir les supprimer, il est indispensable de bien les gérer dans l'intérêt général (et de la paix sociale) et dans une perspective de durabilité. Pour cela il faut mettre en œuvre les procédures d'arbitrage.

Résultats attendus Les structures administratives compétentes à ce propos sont qualifiées pour cette fonction et rendues opérationnelles.

Activités à mener

- Organiser des concertations entre les usagers aux besoins potentiellement conflictuels ;
- Identifier la (ou les) administration(s) existante(s) pouvant remplir cette fonction (il ne semble pas judicieux de créer un service spécifique pour jouer ce rôle). Par contre des commissions locales associant Administration, Organismes de bassins, Collectivités locales et usagers peuvent être envisagées.
- Rendre opérationnelle la fonction d'arbitrage.

Responsabilités Ministère chargé de l'eau en relation avec les collectivités locales et les Comités de bassins

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration

– *Ressources humaines*

- Cadres du Ministère chargé de l'eau
- Membres des collectivités locales et des comités de bassin, représentants des usagers
- Agents du projet GUCRE (Gestion des Usages Conflictuels des Ressources en Eau) dans le cadre d'une Convention de collaboration avec la structure chargée du pilotage du PAGIRE.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 500 000
Consultants nationaux	4 500 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	4 400 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	2 660 000
TOTAL	29 260 000

– *Charges récurrentes*

Néant : actualisation des procédures dans le cadre normal des activités de l'Administration de l'eau

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir.

Durée et phasage	Durée totale : 1 an (cette action fait partie des mesures d'urgence et doit être entamée avant même l'adoption du PAGIRE).
Hypothèses et risques	Volonté de collaboration de tous les acteurs et surtout des usagers
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Comptes rendus des réunions de concertation – Guide pour le règlement des conflits relatifs aux usages de l'eau
Observations diverses	Cette action exploitera les enseignements capitalisés par le projet GUCRE (Gestion des Usages Conflictuels des Ressources en Eau).

Fiche d'action n° 3.3.1

Domaine d'action n° 3 Procédures de gestion

Résultat général n° 3.3 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau

Action préconisée n° 3.3.1 Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation et d'adaptation des politiques et stratégies en matière d'eau

Contexte L'introduction de la GIRE entraîne une redistribution importante des compétences et des rôles au niveau des secteurs de l'eau et des secteurs rattachés ; il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour suivre et adapter la politique en matière d'eau, en fonction des besoins et des expériences de la mise en œuvre de la GIRE au Burkina.

Résultats attendus Une structure chargée de suivre les politiques et stratégies en matière d'eau est opérationnelle. Elle produit périodiquement un rapport sur les politiques et stratégies en cours, sur leurs résultats et leurs faiblesses, et sur leurs adaptations possibles.

Activités à mener

- Définir l'objectif de suivi et d'adaptation
- Identifier une structure qui sera chargée du suivi et de l'adaptation des politiques et stratégies ; le cas échéant, créer cette structure. La structure aura notamment pour tâche d'animer un centre de concertation pour collecter les éléments d'appréciation nécessaires.
- Définir le mandat et les procédures de travail de la structure ; le cas échéant, renforcer ses ressources humaines et matérielles.
- Identifier les indicateurs de suivi
- Identifier les indicateurs d'impact sur les populations

Responsabilités

Département ministériel chargé de l'eau, Direction chargée de la politique et des stratégies en matière d'eau

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration

– *Ressources humaines*

Fonctionnaires et agents de l'État + consultants nationaux

Missions ponctuelles de consultants externes pour apporter une évaluation extérieure sur les politiques nationales en matière d'eau et leurs résultats

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 000 000
Consultants nationaux	4 500 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	4 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	2 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	1 820 000
TOTAL	20 020 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Cette action peut être entamée deux ans après le démarrage du PAGIRE et doit être

permanente. Un rapport sur les politiques et stratégies en matière d'eau sera produit tous les 3 ans. Il sera soumis au Gouvernement.

Hypothèses et risques

Néant

IOV

Rapports périodiques du bilan de l'exécution de la politique et son évaluation

Observations diverses

La révision périodique du PAGIRE doit être une conséquence logique de cette action.

Fiche d'action n°3.3.2

Domaine d'action n° 3 Procédures de gestion

Résultat général n° 3.3 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau

Action préconisée n° 3.3.2 Définir et mettre en œuvre des procédures de suivi/évaluation et d'actualisation du PAGIRE

Contexte L'existence d'un plan d'action aussi bien conçu soit-il ne constitue pas une fin en soi et ne garantit nullement l'exécution des actions prévues selon le chronogramme indiqué. Différents facteurs prévisibles et non prévisibles influencent l'exécution effective du plan. En outre un plan n'étant pas figé par définition en raison entre autre d'événements nouveaux, son actualisation périodique est nécessaire. De plus, afin de se prémunir contre les risques de dérapage ou de déviation dans l'exécution du plan, il est indispensable de disposer de procédures de suivi/évaluation et d'actualisation du PAGIRE.

Résultats attendus L'existence physique de rapports annuels d'évaluation et des rapports triennaux d'actualisation du PAGIRE. Les rapports annuels de suivi-évaluation permettront d'établir des indicateurs de performance du PAGIRE, tandis que les rapports d'actualisation du PAGIRE permettront de réorienter la mise en œuvre du PAGIRE en fonction des nouvelles contingences politiques en matière d'eau.

Activités à mener Les activités à mener sont de deux ordres :

- Pour le suivi-évaluation du PAGIRE :
 - Définir les indicateurs de performance du PAGIRE
 - Collecter les données nécessaires à l'établissement des indicateurs de performance du PAGIRE ;
 - Traiter les données collectées et analyser les niveaux d'indicateurs obtenus ;
 - Élaborer des rapports périodiques de suivi-évaluation ;
 - Organiser les réunions des organes/instances de pilotage du PAGIRE.
- Pour l'actualisation du PAGIRE :
 - Procéder à la relecture de la politique du secteur de l'eau à la lumière des innovations politiques majeures ;
 - Prendre en compte les conclusions des rapports annuels de suivi-évaluation du PAGIRE ;
 - Organiser les réunions statutaires des instances prévues pour l'actualisation du PAGIRE ;
 - Produire un rapport d'actualisation du PAGIRE avec les recommandations à l'attention du Gouvernement.

Responsabilités Le cabinet du Ministère chargé de l'eau, la Direction chargée des études et de la planification, et la structure de pilotage du PAGIRE, des représentants des comités de bassin.

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques* Moyens techniques pour la collecte des données pour établir les indicateurs
- *Ressources humaines* – Les cadres du Ministère chargé de l'eau, les membres des comités de bassin
- *Coûts* – Consultants

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 000 000
Consultants nationaux	4 500 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	4 000 000

Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	4 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000
Equipement non consommable (investissement)	2 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	2 270 000
TOTAL	24 970 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : toute la durée d'exécution du PAGIRE (5 ans), le suivi-évaluation étant annuel et l'actualisation du PAGIRE devant se faire tous les trois ans.

Hypothèses et risques

Néant.

IOV

L'existence physique des rapports de suivi-évaluation et d'actualisation du PAGIRE.

Observations diverses

Néant.

Fiche d'action n° 3.3.3

Domaine d'action n° 3 Procédures de gestion

Résultat général n° 3.3 Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau

Action préconisée n° 3.3.3 Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des SDAGE et SAGE

Contexte Les SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau) et les SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) sont désormais les instruments de planification obligatoires au niveau, respectivement, des bassins et des sous-bassins.

Il s'agit d'une nouveauté qui demande à être explicitée au niveau des procédures de l'élaboration de ces documents.

Résultats attendus

- Guide pour l'élaboration des SDAGE
- Guide pour l'élaboration des SAGE

Activités à mener Les activités à mener sont de deux ordres :

- Pour les SDAGE :
 - Définir les procédures d'élaboration par l'agence de bassin et d'approbation par le comité de bassin et, au-delà, par le CNE et l'autorité de tutelle (ministère chargé de l'eau)
- Pour les SAGE :
 - Définir les procédures d'élaboration par les instances locales (avec l'appui technique de l'agence de bassin) et d'approbation par le sous-comité de bassin et par le comité de bassin.

Responsabilités L'autorité de tutelle des bassins (Cabinet du Ministère chargé de l'eau), la DEP, la DGIRH, la structure de pilotage du PAGIRE, des représentants des comités et sous-comités de bassins.

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques* Moyens techniques de l'administration et des organismes de bassins et de sous-bassins
- *Ressources humaines*
 - Les cadres du Ministère chargé de l'eau, les membres des comités de bassin et de sous-bassins, le personnel des agences de bassins
 - Consultants
 - Assistance technique

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État et du secteur public	2 500 000
Consultants nationaux	3 500 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	1 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	1 820 000
TOTAL	20 020 000

– *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de

	financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
Durée et phasage	Un an d'élaboration plus un an d'instruction et approbation du guide
Hypothèses et risques	Les organismes de bassins sont opérationnels
IOV	L'existence physique des SDAGE et des SAGE
Observations diverses	Néant.

Fiche d'action n°3.3.4

Domaine d'action n° 3	Procédures de gestion																										
Résultat général n° 3.3	Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau																										
Action préconisée n° 3.3.4	Définir les procédures d'élaboration, de suivi/évaluation et d'actualisation des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins																										
Contexte	<p>Les bassins hydrographiques sont désormais les espaces de gestion consacrés par la Loi et par ses textes d'application. Leur activité doit se guider sur des documents statutaires de référence : « les programmes pluriannuels d'intervention », à la fois techniques, financiers et administratifs.</p> <p>Il est donc essentiel que les organismes de bassins nouvellement créés disposent d'un appui relatif aux procédures à appliquer pour élaborer ces instruments de planification de leurs activités.</p>																										
Résultats attendus	Un guide pour l'élaboration et le suivi/évaluation des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> – Définir les procédures d'élaboration par l'agence de bassin et d'approbation par le comité de bassin et, au delà, par le CNE et l'autorité de tutelle (ministère chargé de l'eau). – Définir les procédures de suivi/évaluation et d'actualisation. 																										
Responsabilités	L'autorité de tutelle des bassins (Cabinet du Ministère chargé de l'eau), la DEP, la DGI RH, la structure de pilotage du PAGIRE, des représentants des comités de bassin.																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens techniques de l'administration et des organismes de bassins																										
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Les cadres du Ministère chargé de l'eau, les membres des comités de bassin, le personnel des agences de bassins – Consultants 																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Rubriques budgétaires</th> <th style="text-align: right;">Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'État</td> <td style="text-align: right;">2 500 000</td> </tr> <tr> <td>Consultants nationaux</td> <td style="text-align: right;">3 500 000</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'appui</td> <td style="text-align: right;">700 000</td> </tr> <tr> <td>Missions du personnel national</td> <td style="text-align: right;">1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td> <td style="text-align: right;">7 000 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td> <td style="text-align: right;">2 000 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement consommable (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">500 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement non consommable (investissement)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td style="text-align: right;">1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (10%)</td> <td style="text-align: right;">1 820 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">20 020 000</td> </tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000	Consultants nationaux	3 500 000	Personnel d'appui	700 000	Missions du personnel national	1 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000	Imprévus (10%)	1 820 000	TOTAL	20 020 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000																										
Consultants nationaux	3 500 000																										
Personnel d'appui	700 000																										
Missions du personnel national	1 000 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																										
Équipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000																										
Imprévus (10%)	1 820 000																										
TOTAL	20 020 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																										
Durée et phasage	Un an d'élaboration plus un an d'instruction et approbation du guide																										
Hypothèses et risques	Les organismes de bassins sont opérationnels																										
IOV	L'existence physique des programmes pluriannuels d'intervention des organismes de bassins																										
Observations diverses	Néant.																										

DOMAINE D'ACTION N° 4 : RECHERCHE /DEVELOPPEMENT

Fiche d'action n° 4.1.1.a

Domaine d'action n° 4	Recherche /Développement
Résultat général n° 4.1	L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource
Action préconisée n° 4.1.1	Améliorer les méthodes d'évaluation des ressources en eau
Volet (a)	Ressources en eau de surface
Contexte	<p>L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion a mis en évidence un certain nombre de carences ou d'imperfections dans l'évaluation des ressources en eau de surface. Ces problèmes relèvent d'un suivi insuffisant, de données peu fiables et discontinues, et d'une absence de cohérence dans les outils et les approches des différents intervenants. Il en résulte une faible maîtrise des paramètres fondamentaux du cycle de l'eau qui, non seulement, est un obstacle à une bonne connaissance de la ressource disponible mais est aussi préjudiciable à :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'évaluation des impacts quantitatifs des prélèvements, des aménagements, de la perturbation des écoulements et des pertes d'eau ;– la prévision des risques et nuisances attribuables aux eaux de surface (crues exceptionnelles, inondations) donnant lieu à la dégradation des infrastructures ou aux pertes de cultures. <p>L'optimisation du réseau de suivi quantitatif des ressources en eau de surface est actuellement en cours et sera poursuivie dans la cadre du Plan d'action de l'eau (Domaine n° 2 : <i>Système d'information sur l'eau</i>, Action n° 2.1 : <i>Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface</i>). Cette optimisation réglera une partie des problèmes identifiés, surtout au niveau de la collecte et de la fiabilité des données. Reste à garantir une exploitation optimale de ces données qui est la raison d'être de la présente action.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation plus précise des ressources en eau de surface• Processus de prise de décision facilité et plus performant
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Faire le diagnostic des pratiques actuelles de collecte, de traitement et d'exploitation des données• Définir un réseau de suivi optimisé en densité et qualité (activité relevant du domaine 2, action 2.1)• Définir les normes de mesures : modes opératoires, fréquence, calage IGB des stations de mesures, calage avec les réseaux géodésiques des pays voisins (activité relevant pour partie du domaine 2, action 2.1)• Recommander les formats des bases de données (activité relevant du domaine 2, action 2.6)• Recommander les modèles de calcul les mieux adaptés
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE– Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau– Activités menées en partenariat avec les autres organismes conduisant des recherches hydrologiques et/ou détenteurs de données : ONEA, MOB, AMVS, SONABEL, Météorologie nationale, SIG du PNGT, IRD, EIER-ETSHER, OMM.
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Un ingénieur hydrologue expérimenté fonctionnaire chargé du suivi du dossier– Consultant national hydrologue– Consultant national économiste– Secrétariat

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 000 000
Consultants nationaux	8 000 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	1 600 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	2 230 000
TOTAL	24 530 000

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes, excepté les charges de suivi budgétisées par ailleurs au titre du SIE

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée indicative : deux ans

Hypothèses et risques

- Disponibilité des ressources humaines
- Permanence du personnel formé
- Stabilité de la structure pilote

IOV

- Homogénéisation des bases de données
- Cohérence des résultats donnés par les modèles
- Réduction des fourchettes d'évaluation

Observations diverses

Cette action prendra pour point de départ les travaux actuellement en cours à la DGIRH dans le cadre de l'appui à l'optimisation des réseaux de suivi de la ressource (financé par Danida et intégré au Programme GIRE). Elle utilisera les résultats d'autres études, en particulier celles menées par l'IRD et l'EIER-ETSHER, etc.

Fiche d'action n° 4.1.1.b

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.1 L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource

Action préconisée n° 4.1.1 Améliorer les méthodes d'évaluation des ressources en eau

Volet (b) Ressources en eau souterraine

Contexte L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion a mis en évidence un certain nombre de carences ou d'imperfections dans l'évaluation des ressources en eau souterraine. Ces problèmes relèvent d'un suivi insuffisant, de données peu fiables et discontinues, et d'une absence de cohérence dans les approches des différents intervenants. Il en résulte une faible maîtrise des paramètres fondamentaux qui, non seulement, est un obstacle à une bonne connaissance de la ressource disponible mais est aussi préjudiciable à :

- l'évaluation des impacts quantitatifs des prélèvements, et des aménagements ;
- la prévention des pollutions affectant les eaux souterraines.

L'optimisation du réseau de suivi quantitatif des ressources en eau souterraine est actuellement en cours et sera poursuivie dans la cadre du Plan d'action de l'eau (Domaine n° 2 : *Système d'information sur l'eau*, Action n° 2.2 : *Renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau souterraine*). Cette optimisation réglera une partie des problèmes identifiés, surtout au niveau de la collecte et de la fiabilité des données. Reste à garantir une exploitation optimale de ces données qui est la raison d'être de la présente action.

Résultats attendus

- Evaluation plus précise des ressources en eau souterraine
- Processus de prise de décision facilité et plus performant

Activités à mener

- Définir un réseau de suivi optimisé en densité et qualité (activité relevant du domaine 2, action 2.2)
- Définir les normes de mesures : modes opératoires, fréquence, calage IGB des stations de mesures, calage avec les réseaux géodésiques des pays voisins (activité relevant pour partie du domaine 2, action 2.2)
- Recommander les formats de bases de données (activité relevant du domaine 2, action 2.7)
- Faire le diagnostic des pratiques actuelles d'exploitation des données

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE
- Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau
- Activités menées en partenariat avec les autres organismes conduisant des recherches hydrogéologiques et/ou détenteurs de données : ONEA, ONPF, SIG du PNGT, IRD, EIER-ETSHER.

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires

– *Ressources humaines*

- Un ingénieur hydrogéologue expérimenté fonctionnaire chargé du suivi du dossier
- Consultant national hydrogéologue
- Consultant national économiste
- Secrétariat

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 000 000
Consultants nationaux	8 000 000
Personnel d'appui	700 000

Missions du personnel national	1 600 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	2 230 000
TOTAL	24 530 000

- *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges récurrentes, excepté les charges de suivi budgétisées par ailleurs au titre du SIE
- *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
- Durée et phasage** Durée indicative : deux ans
- Hypothèses et risques**
 - Disponibilité des ressources humaines
 - Permanence du personnel formé
 - Stabilité de la structure chargée du pilotage
- IOV**
 - Homogénéisation des bases de données
 - Cohérence des résultats donnés par les modèles
 - Réduction des fourchettes d'évaluation
- Observations diverses** Cette action prendra pour point de départ les travaux actuellement en cours à la DGIRH dans le cadre de l'appui à l'optimisation des réseaux de suivi de la ressource (financé par Danida et intégré au Programme GIRE). Elle utilisera les résultats d'autres études, en particulier celles menées par l'IRD et l'EIER-ETSHER, etc.

Fiche d'action n° 4.1.2

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.1 L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource

Action préconisée n° 4.1.2 Améliorer les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau

Contexte

Selon les experts du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC), les conséquences les plus extrêmes du réchauffement climatique attendues au 21^e siècle sont : sécheresses, inondations, montée des eaux, disparitions d'espèces, cyclones, nouvelles épidémies, érosion des sols...

Au Burkina Faso, l'état des lieux des ressources en eau et de leur cadre de leur gestion fait ressortir que le principal problème de ressources en eau, pour tous les sous-bassins nationaux, est la variabilité climatique.

Or, les impacts prévisibles de ce phénomène ne sont pas encore bien connus et les mesures d'atténuation ou de compensation ne peuvent donc être envisagées faute de bases scientifiques solides.

Il est donc essentiel que les experts Nationaux, en relation avec la communauté internationale, se mobilisent autour de ce thème qui est crucial pour le développement du pays.

Résultats attendus

- Les impacts du réchauffement climatique sont mieux appréciés
- Un zonage de vulnérabilité est établi
- Des mesures d'atténuation ou de compensation sont proposées
- Les contraintes liées aux impacts éventuels du réchauffement climatique sont intégrées dans la politique nationale d'aménagement du territoire.

Activités à mener

- Revue bibliographique des travaux intéressant la variabilité ou les changements climatiques au Burkina Faso (IPCC, rapport national, travaux de l'IRD, HYCOS, etc.)
- Evaluation des impacts et des mesures compensatoires figurant à la communication nationale à la Convention cadre sur les changements climatiques
- Analyse des perspectives d'évolution
- Formulation de recommandations pour :
 - améliorer les versions à venir de la communication nationale
 - intégrer les perspectives d'évolution dans les futurs PAGIRE, les plans de développement et les SAGE

Responsabilités

Commission nationale en charge de la CCNUCC et ses membres (Ministère de l'Environnement et de l'Eau à travers le SP/CONAGESE, Météorologie nationale, CNRST, etc.)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux des institutions membres de la Commission nationale en charge de la CCNUCC

– *Ressources humaines*

Celles des institutions membres de la Commission nationale en charge de la CCNUCC + Consultants

Assistance technique internationale : deux missions d'assistance méthodologique par an les deux premières années.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	6 768 000
Consultants nationaux	16 500 000
Personnel d'appui	361 000
Missions du personnel national	4 300 000

Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	25 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 680 000
Equipement consommable (fonctionnement)	1 240 000
Equipement non consommable (investissement)	10 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	5 000 000
Imprévus (10%)	7 084 900
TOTAL	77 933 900

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté le coût du suivi régulier de l'évolution des connaissances sur les changements climatiques par la structure chargée du SIE (mission de veille scientifique budgétisée au titre des mandats du service chargé du SIE).

– *Ressources financières*

- Ressources propres des organismes d'études et de recherche concernés (Météorologie, CNRST, etc.).
- Financements bilatéraux
- Financements du FEM

Durée et phasage

Durée : 5 ans en deux phases + suivi ultérieur :

- Phase 1 : deux ans d'études intensives
- Phase 2 : trois ans d'application dans les schémas directeurs d'aménagement
- Phase de suivi : au long cours par la structure chargée du SIE

Hypothèses et risques

- Disponibilité, représentativité et pertinence des données nationales
- Volonté politique et moyens consacrés à l'actualisation du rapport national (1^e parution en janvier 2002, soit 10 ans après la signature de la Convention)

IOV

- Rapport sur la vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques (y compris carte de zonage)
- Recommandations sur les aménagements faisant intervenir les ressources en eau
- Prise en compte des mesures d'atténuation ou de compensation proposées

Observations diverses

Le développement de ce thème de recherche est largement tributaire des progrès des connaissances au niveau mondial (travaux de synthèse du GIEC-IPCC) et de la volonté politique nationale d'actualiser le rapport national.

Cette action doit être mise en œuvre sous l'égide de l'organe national chargé du suivi de l'application de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en principe le SP/CONAGESE.

Fiche d'action n° 4.1.3

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.1 L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource

Action préconisée n° 4.1.3 Améliorer les connaissances sur les relations entre la qualité de l'eau et la prévalence des maladies hydriques

Contexte

Le Burkina Faso, par sa situation dans la zone intertropicale, offre un espace privilégié pour les diverses maladies liées à la présence d'eaux courantes ou stagnantes et qui représentent une part importante de la morbidité et de mortalité (voir État des lieux, tableau 26 et cartes 12, 13 et 14).

La création des retenues d'eau et des périmètres irrigués entraîne une augmentation des eaux de surface, donc une extension des biotopes favorables aux vecteurs et hôtes intermédiaires des maladies parasitaires. Mais le risque d'endémicité n'est pas lié à l'étendue des plans d'eau créés. C'est le contexte hydroclimatique qui est en lui-même porteur ou non de risque. L'homme par ses activités peut amplifier le risque. Or, les contraintes climatiques sévères poussent les populations en quête de ressources en eau à se concentrer dans les sites où l'eau est disponible, en permanence ou temporairement. Il en résulte trois faits majeurs :

1. les aménagements hydrauliques attirent de nombreuses populations humaines souvent parasitées ou peu immunisées et offrent un milieu propice au développement des maladies et de leurs vecteurs ;
2. l'augmentation concomitante des surfaces hydriques et des densités humaines ainsi rendues possibles aboutit à une multiplication des interfaces homme-eau, favorisant les maladies dont le cycle de reproduction dépend justement de cette relation entre l'homme et l'eau ;
3. face à ces contraintes, il se dessine de plus en plus une synergie des efforts de contrôle, depuis la sélection des sites d'intervention jusqu'au choix des mesures susceptibles de réduire durablement le risque pathogène inhérent au milieu. Cela impose une meilleure compréhension de la situation et des mécanismes guidant et reliant les différents processus de développement des maladies liées à l'eau.

Maladies apportées par l'eau	Infections dont l'agent est véhiculé passivement par l'eau et qui sont liées à la qualité de l'eau	Bactériennes Virales Parasitaires	Salmonelloses (typhoïde), Entérobactéries (<i>E. coli</i> , <i>Campylobacter</i>), Choléra, leptospiroses Hépatite A, Poliomyélite, Rotavirus, Entérovirus Amibes, Giardiasis, Flagellés intestinaux, <i>Balantidium coli</i>
Maladies éliminées par l'eau	Infections dont la fréquence diminue lorsque la quantité et la qualité de l'eau disponible augmentent	Entérites Dermatoses à ectoparasites Tréponématoses Conjonctivites et otites	10 à 20% des diarrhées, Oxyures Pyrodermites, ulcères, gale, teigne Typhus et fièvres de la même famille Pian et Bejel Conjonctivites bactériennes, trachome, otites externes et moyennes
Maladies tributaires de l'eau	Maladies dont l'agent causal a un cycle comportant une phase obligatoire chez un hôte aquatique	Chez un copépode Chez un poisson Chez un mollusque	Ver de Guinée Botriocéphale, Anisakiase Douve, bilharzioses
Maladies en relation avec l'eau	Maladies dont le vecteur se reproduit dans l'eau ou pique à proximité	Moustique Glossine Simulie	Paludisme, Filarioses lymphatico-sanguines (<i>W. bancrofti</i> , <i>B. malayi</i>) Arbovirus : dengue, fièvre jaune Trypanosomiase (maladie du sommeil) Onchocercose

Résultats attendus

- La connaissance des relations entre qualité de l'eau et maladies hydriques est améliorée
- Un zonage des risques sanitaires est établi
- Des recommandations sont formulées pour une meilleure mise en correspondance des consultations médicales et des lieux de résidence/séjour des malades

- Les résultats de la recherche sont intégrés dans les documents de politique d'eau et de santé
- Activités à mener**
- Revue bibliographique et sur entretiens avec les professionnels de la santé pour faire un inventaire et une typologie des maladies hydriques au Burkina
 - Zonage de risques à partir des statistiques du Ministère de la Santé
 - Formulation de recommandation pour une meilleure mise en correspondance des consultations médicales et des lieux de résidence/séjour des malades
 - Intégration des résultats dans les documents de politique d'eau et de santé

Responsabilités

- Recherche à mener sous l'égide du Ministère chargé de la santé
- Suivi par le Ministère chargé de l'eau (service chargé du SIE)
- Partenaires scientifiques (CNRST, IRD, CCGE, centres de santé, laboratoires, etc.)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux des institutions intervenant dans la recherche (bureautique, informatique, moyens de déplacements, etc.)

– *Ressources humaines*

- Suivi par les agents du service chargé du SIE
- Pilotage par les agents des services de la santé
- Consultants pour le recueil, l'exploitation et la mise en forme des données
- Assistance technique internationale : deux missions d'assistance méthodologique (une par an) les deux premières années.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	6 000 000
Consultants nationaux	26 500 000
Personnel d'appui	1 000 000
Missions du personnel national	4 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	16 000 000
Sous-traitance	10 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	4 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	1 500 000
Equipement non consommable (investissement)	1 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	5 000 000
Imprévus (10%)	7 500 000
TOTAL	82 500 000

– *Charges récurrentes*

Suivi à long terme des statistiques épidémiologiques et des analyses de qualité de l'eau à intégrer dans le SIE

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée deux ans + suivi sur le long terme

Hypothèses et risques

- Disponibilité des données
- Stabilité, ressources et performances à long terme du service chargé du SIE

IOV

Rapports produits.

Observations diverses

Néant.

Fiche d'action n° 4.2.1

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées

Action préconisée n° 4.2.1 Evaluer les méthodes de dimensionnement des ouvrages hydrauliques

Contexte

Les ouvrages hydrauliques ont toujours été dimensionnés au Burkina Faso à partir de formules et de paramètres empruntés qui, pour la plupart n'ont pas été l'objet d'évaluation et d'adaptation au contexte national ou régional. Quelques unes des conséquences sont l'absence de normes nationales propres, l'inadéquation souvent constatée entre le dimensionnement des ouvrages et leurs comportements réels sur le terrain ; ceci se traduit par des surdimensionnements, par des destructions d'ouvrages ayant occasionné notamment des pertes de vies, de biens et des manques à gagner importants.

Subséquentement, la prévision des risques et nuisances attribuables aux eaux de surface (ruptures d'ouvrage après une crue exceptionnelle, ...) se pose, de même que la disponibilité de la ressource qui, de manière imprévisible et brusque peut brutalement disparaître et compromettre ainsi des programmes de valorisation.

Il convient donc d'organiser et d'appuyer le service en charge de la connaissance et du développement des usages, pour un suivi du comportement et du fonctionnement des ouvrages et des milieux associés (bassins versants, etc.) afin de mesurer la pertinence des paramètres, des méthodes et des formules ayant servi à leur dimensionnement et d'en tirer les conséquences qui s'imposent (normalisation, etc.)

Résultats attendus

- Structures chargées de la gestion du problème renforcée
- Processus de normalisation nationale en matière de dimensionnement des ouvrages enclenché
- Meilleur dimensionnement des ouvrages hydrauliques
- Processus de prise de décision facilité et plus performant

Activités à mener

- Etablir un partenariat avec les instituts de recherche, les maîtres d'ouvrages et l'administration publique établi (coordination avec CNRST) en matière de recherche - développement
- Faire le diagnostic des pratiques actuelles en matière de suivi évaluation des ouvrages
- Engager avec les partenaires, des échanges (concertations) en vue (i) d'établir des cadres ad hoc de concertation, d'échanges d'expérience et de coopération en matière de suivi évaluation
- Elaborer les méthodologies et techniques de suivi - évaluation appropriées des ouvrages
- Renforcer les capacités de la structure en charge du suivi-évaluation (système d'information sur l'eau) (formation du personnel en technique de suivi-évaluation, mise en place des outils techniques de suivi-évaluation)
- Identifier les ouvrages cibles et mettre en œuvre le suivi - évaluation
- Définir (ou recommander si elle existe) une méthode standardisée de dimensionnement des ouvrages

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : ministère chargé de l'eau, service chargé du SIE.
- Activités menées en partenariat avec les autres organismes conduisant des recherches et/ou détenteurs de données : ONEA, MOB, AMVS, IRD, EIER - ETSHER., futurs organismes de bassins, Directions régionales de l'eau.
- Coopération avec les instituts tels l'EIER-ETSHER, le CNRST, les universités de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso...

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques,*
- Equipements techniques pour auscultation, équipement de mesures (piézomètres,

logistiques

jaugeages des crues...)

– Ressources humaines

Une équipe de spécialistes composée de

- Un ingénieur fonctionnaire expérimenté chargé du suivi du dossier
- Un consultant national spécialiste des barrages
- Un consultant national hydrologue
- Un consultant national formateur en suivi-évaluation

Besoins en formation : technique de suivi-évaluation des paramètres hydrologiques et hydrauliques des ouvrages, techniques et méthodologies de dimensionnement des ouvrages hydrauliques

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 000 000
Consultants nationaux	27 000 000
Personnel d'appui	2 800 000
Missions du personnel national	6 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	21 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	6 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	300 000
Équipement non consommable (investissement)	23 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	400 000
Imprévus (10%)	8 900 000
TOTAL	97 900 000

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée indicative : 2 ans, dont :

- Concertation et organisation : 1 an
- Appui au service et mise en œuvre : 1 an

Hypothèses et risques

- Constance de la volonté politique (acceptation de ce volet du plan d'action)
- Stabilité de la structure en charge de l'action
- Disponibilité des ressources humaines
- Permanence du personnel formé

IOV

- Cohérence des méthodologies et techniques de suivi – évaluation
- Maîtrise des techniques de suivi - évaluation des ouvrages
- Existence de paramètres homogènes et de méthodologies de dimensionnement fiables

Observations diverses

Néant.

Fiche d'action n° 4.2.2

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées

Action préconisée n° 4.2.2 Evaluer les phénomènes de comblement des retenues par sédimentation

Contexte

L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion a mis en évidence un certain nombre de carences ou d'imperfections dans l'évaluation et le suivi des ressources en eau de surface. On note en particulier l'absence de suivi et de mesure des impacts de certains phénomènes naturels tels l'érosion des bassins hydrographiques (due à l'eau, aux activités des hommes, etc.) sur les nombreux lacs (artificiels et naturels) du pays.

Une telle situation de fait, ne permet pas, entre autres, de faire une bonne évaluation des volumes d'eau stockés dans ces lacs et de prendre des mesures appropriées de lutte contre lesdits phénomènes

Résultats attendus

- Un système de suivi des phénomènes de comblement est proposé et mis en place
- Les techniques d'évaluation sont affinées
- Le suivi et l'évaluation des comblements sont effectifs et précis
- L'évaluation des volumes d'eau stockée dans les lac est plus précise

Activités à mener

- Faire un état des lieux de la recherche au Burkina en matière de comblement des lacs
- Proposer un partenariat avec les autres acteurs dans le cadre de la recherche sur l'envasement des lacs
- Définir les méthodes et les outils d'analyse
- Identifier des sites - test représentatifs pour les mesures
- Définir et mettre en place un réseau de suivi et de mesure de la sédimentation
- Evaluer et suivre l'évolution de la sédimentation dans ces sites - test
- Définir sur la base de cette expérience, un réseau national de mesure de l'érosion

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE
- Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau
- Activités a menées en partenariat avec les autres organismes exploitant des retenues : ONEA, ONBAH, SONABEL, AMVS

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires

– *Ressources humaines*

– Un ingénieur hydrologue expérimenté chargé du suivi

– Secrétariat

– Sous-traitance avec un bureau d'études

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 000 000
Consultants nationaux	3 000 000
Personnel d'appui	1 000 000
Missions du personnel national	1 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000
Sous-traitance	50 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 500 000
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000

Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	7 600 000
TOTAL	83 600 000

– *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté le coût du suivi régulier des retenues par la structure chargée du SIE.

– *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage Durée indicative : trois ans

Hypothèses et risques – Disponibilité des ressources humaines

– Permanence du personnel formé

– Stabilité de la structure pilote

IOV – Nombre d'ouvrages suivis

– Nombres de mesures effectuées

– Cohérence des résultats donnés par les mesures

Observations diverses L'Administration devra prévoir les moyens budgétaires pour poursuivre le suivi à long terme.

Fiche d'action n° 4.2.3

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées

Action préconisée n° 4.2.3 Evaluer l'efficacité des techniques de captage des eaux souterraines en zone de socle

Contexte

Le captage des eaux souterraines s'est toujours fait au moyen d'ouvrages (puits, forages) verticaux. Au regard de l'orientation subverticale des anomalies (fissures, ...) en zone de socle notamment, de tels ouvrages n'offrent pas de larges champs de recoupement des zones productives des aquifères. Cela pose dans les zones de socle (environ 80% du territoire national) la question de la productivité des ouvrages de captage et par conséquent, celui de la disponibilité de la ressource en eau en quantité pour les multiples usages dont notamment l'AEP des centres urbains et ruraux.

Il s'agira donc (i) d'envisager d'autres techniques de captage des eaux souterraines (puits à drains rayonnants, forages subverticaux, etc.) (ii) d'évaluer leur productivité par rapport aux ouvrages actuels et (iii) d'en tirer les conséquences pour un meilleur captage des eaux souterraines.

Résultats attendus

- Productivité des ouvrages de captage des eaux souterraines évaluée selon le mode de captage
- Proposition de modes de captage offrant une meilleure productivité

Activités à mener

- Organiser la concertation avec les acteurs du domaine de la recherche (instituts, écoles, universités, etc.) en vue d'établir un partenariat pour le développement de la recherche de modes de captage des eaux souterraines adaptés au contexte hydrogéologique du Burkina
- Faire le diagnostic des modes de captage actuels
- Exécuter à titre expérimental des ouvrages de captages sub-verticaux, rayonnants, etc.
- Evaluer leur productivité en rapport avec les ouvrages de captage classiques actuels (puits et forages verticaux)
- Evaluer les avantages socio-économiques de chaque type d'ouvrage et proposer pour vulgarisation, les modes de captage offrant les meilleurs atouts du point de vue du rapport productivité-coût

Responsabilités

Ministère chargé de l'eau, service chargé du SIE

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Moyens courants de l'Administration
- Bureau d'études et société de forages

– *Ressources humaines*

Fonctionnaire chargé du suivi du dossier plus personnel du bureau d'études et de la société de forages

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000
Consultants nationaux	3 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	1 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000
Sous-traitance	66 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0

Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	9 050 000
TOTAL	99 550 000

- *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
- *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
- Durée et phasage** Durée totale : A définir
3 mois d'études et d'exécution
9 mois d'observation
- Hypothèses et risques** Volonté des décideurs politiques de mener une telle expérience
- IOV** Forages exécutés
Résultats des études disponibles
- Observations diverses** Opération à envisager en partenariat avec les instituts d'enseignement supérieur et de recherche

Fiche d'action n° 4.2.4

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées

Action préconisée n° 4.2.4 Etudier l'impact des exploitations à haut débit sur les ressources en eau souterraines en zone de socle

Contexte Malgré de nombreuses recherches et observations, le fonctionnement des aquifères en zone de socle est encore mal connu. Or, le socle représente la grande majorité du territoire et surtout dans ses régions les plus densément peuplée (plateau central).

Il s'agit donc d'instrumenter des ouvrages à haut débit et de les suivre sur le long terme pour élucider les phénomènes encore mal maîtrisés et d'en tirer les conséquences pour un meilleur captage des eaux souterraines.

Résultats attendus

- Impact des exploitations à haut débit sur les aquifères du socle mieux connu.
- Recommandations pour l'implantation des forages et puits, leur exploitation et leur maintenance
- Choix de solutions alternatives dans les zones où l'impact prévu fera préférer une alimentation à partir des eaux de surface.

Activités à mener

- Organiser la concertation avec les acteurs du domaine de la recherche (instituts, écoles, universités, etc.) en vue d'établir un partenariat pour le développement de la recherche sur le sujet.
- Faire le diagnostic des exploitations à haut débit actuelles
- Exécuter à titre expérimental des ouvrages
- Évaluer leur impact sur l'aquifère
- En tirer des recommandations opérationnelles

Responsabilités Ministère chargé de l'eau, DGIRH, service chargé du SIE

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Moyens courants de l'Administration
- Bureau d'études et société de forages
- Moyens de l'Université et des Grandes Ecoles
- Elèves ingénieurs en mémoires de fin d'études et étudiants en mémoire de DEA

– *Ressources humaines*

Fonctionnaire chargé du suivi du dossier plus personnel des autres organismes intervenants

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	4 000 000
Consultants nationaux	6 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	1 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000
Sous-traitance	60 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	9 050 000
TOTAL	99 550 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de

	financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
Durée et phasage	Durée totale : A définir 3 mois d'études et d'exécution 9 mois d'observation intense + suivi sur le long terme
Hypothèses et risques	Volonté des décideurs politiques de mener une telle expérience
IOV	Ouvrages diagnostiqués Forages exécutés Résultats des études disponibles
Observations diverses	Opération à envisager en partenariat avec les instituts d'enseignement supérieur et de recherche

Fiche d'action n° 4.2.5

Domaine d'action n° 4	Recherche /Développement
Résultat général n° 4.2	Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées
Action préconisée n° 4.2.5	Évaluer l'efficacité des techniques de rétention / recharge des nappes
Contexte	<p>La variabilité des pluies, la forte érosion et la pauvreté des sols ont poussé les acteurs (techniciens, ONG, partenaires, etc.) à développer des mesures palliatives dont notamment les nombreux sites anti-érosifs.</p> <p>Les diguettes anti-érosives sont des alignements de blocs de pierre ou des levées de terre disposés selon les courbes de niveau. Elles visent plusieurs buts :</p> <ul style="list-style-type: none">– diminuer la force érosive des eaux de ruissellement en brisant leur énergie cinétique ; favoriser le colmatage en amont des diguettes pour bloquer ou ralentir l'évolution des rigoles d'érosion ;– favoriser l'infiltration des eaux d'écoulement superficielles en les retenant en amont des diguettes ;– créer un microclimat favorable à l'installation de la végétation naturelle après la saison des pluies. <p>Ces ouvrages auxquels on peut ajouter les digues filtrantes, les labours profonds, etc., ont un impact non seulement sur les écoulements au niveau des bassins hydrographiques (atténuation) mais également sur l'infiltration (amélioration).</p> <p>De 1972 à 1988 au total 2% des surfaces cultivées ont été aménagées selon ces techniques, à supposer que les aménagements aient été entretenus après leur réalisation. On ne connaît pas les chiffres pour les années suivantes. A ce jour, aucune disposition n'est prise pour l'évaluation des impacts de tels aménagements sur les ressources en eau, tant de surface que souterraines.</p> <p>Il apparaît nécessaire d'élaborer et proposer des méthodes et techniques d'évaluation de ces impacts dans l'objectif d'une meilleure évaluation des ressources en eau.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation plus précise de l'infiltration occasionnée par les sites anti-érosifs• Evaluation plus précise de la recharge des nappes• Acquisition de méthodes et techniques d'évaluation plus précises• Processus de prise de décision facilité et plus performant
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostiquer et capitaliser les acquis des recherches antérieures• Faire le diagnostic des pratiques actuelles d'exploitation des données• Définir et proposer la mise en place d'un réseau de suivi opérationnel• Définir les normes de mesures : modes opératoires, fréquence et proposer les modèles de calcul les mieux appropriés
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE– Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau– Activités menées en partenariat avec les autres organismes conduisant des recherches hydrogéologiques et/ou détenteurs de données : ONEA, MOB, AMVS, IRD, EIER-ETSHER, Services de l'agriculture, etc.
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Un ingénieur expérimenté– Un consultant hydrogéologue

– Consultants en CES/DRS

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	3 000 000
Consultants nationaux	8 000 000
Personnel d'appui	1 000 000
Missions du personnel national	3 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	800 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	2 680 000
TOTAL	29 480 000

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes, excepté le suivi à long terme à budgétiser au titre du SIE

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée indicative : deux ans

Hypothèses et risques

- Disponibilité des ressources humaines
- Permanence du personnel formé
- Stabilité de la structure pilote

IOV

- Homogénéisation des bases de données
- Cohérence des résultats donnés par les modèles

Observations diverses

Action à mener en relation avec l'action n° 4.2.2

Fiche d'action n° 4.2.6

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.2 Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées

Action préconisée n° 4.2.6 Evaluer l'efficacité, la rentabilité économique et le bénéfice social des pluies provoquées

Contexte Depuis les années 1980, les pluies provoquées ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités dans le but d'atténuer les conséquences des déficits pluviométriques. Entreprises au départ autour de la ville de Ouagadougou dans le but de recharger les barrages qui alimentent la ville en eau potable, les pluies provoquées sont aujourd'hui envisagées par les autorités politiques pour des fins agricoles : palier aux déficits pluviométriques qui mettent en péril les cultures non irriguées en saison pluvieuse. A cet effet un équipement important (avion, radars, techniciens, etc.) est en cours de mise en œuvre. La question qui se pose est quel est ou quel sera l'impact socioéconomique d'une telle entreprise en rapport avec les importants investissements mis en place ?

Il s'agit essentiellement de réaliser des études pour déterminer l'impact et le coût des pluies provoquées afin de mesurer la pertinence de cette méthode par rapport à d'autres solutions alternatives (importation de céréales, irrigation, etc.) et susciter une prise de décision appropriée.

Résultats attendus

- Efficacité physique des pluies provoquées évaluée
- Rentabilité économique des pluies provoquées évaluée

Activités à mener

- Exploiter les données des opérations « pluies provoquées » et de celles du projet Saaga
- Proposer un renforcement du réseau de suivi quantitatif et qualitatif des zones ensemencées
- Définir les normes de mesures : modes opératoires, fréquence
- Proposer un zonage (zone test et zone d'essai) pour les opérations
- Organiser le suivi au sol
- Mener une étude économique sur la rentabilité des pluies provoquées

Responsabilités Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques* Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires

– *Ressources humaines*

- Un ingénieur expérimenté
- Un consultant national météorologue
- Un consultant national hydrologue
- Un consultant national économiste
- Un consultant international confirmé
- Secrétariat

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	940 000
Consultants nationaux	21 450 000
Personnel d'appui	445 000
Missions du personnel national	2 650 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	13 150 000
Sous-traitance	12 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 300 000

Equipement consommable (fonctionnement)	150 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	200 000
Imprévus (10%)	5 428 500
TOTAL	59 713 500

- *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges récurrentes excepté, le cas échéant, le suivi à long terme des futures opérations de pluies provoquées à budgétiser au titre du SIE.
- *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
- Durée et phasage** Durée indicative : cinq ans
- Hypothèses et risques**
 - Disponibilité des ressources humaines
 - Permanence du personnel formé
 - Stabilité de la structure chargée du pilotage et du contrôle
- IOV** Cohérence des résultats données par l'opération Saaga.
- Observations diverses** Cette action prendra pour point de départ les travaux actuellement en cours à la DGIRH dans le cadre de l'opération Saaga (financée par le budget national). Elle utilisera les résultats d'autres études, en particulier celles menées par le Maroc, etc.

Fiche d'action n° 4.3.1

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.3 L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers

Action préconisée n° 4.3.1 Améliorer les méthodes d'évaluation des demandes et des usages

Contexte

Les évaluations actuelles des demandes en eau et de leur utilisation pour les différents usages révèlent des insuffisances et des faiblesses auxquelles il faut apporter des solutions appropriées. En effet elles dépendent de plusieurs facteurs qu'il convient de maîtriser pour parvenir à une meilleure estimation.

Les difficultés liées à la bonne estimation des demandes des différents usages résultent de :

- La non-maîtrise des paramètres de base qui interviennent dans l'estimation ;
- Le manque de suivi de l'évolution de ces paramètres dans le temps et l'espace ;
- L'absence de schéma directeur d'urbanisation (aménagement du territoire) avec les indicateurs clés de son évolution ;
- La non-maîtrise des différentes politique sectorielles (industrielle, agricole, etc.)

Cette situation est préoccupante car l'absence de données fiables conduit à des estimations approximatives aux conséquences financières importantes.

Résultats attendus

- Les paramètres de base qui interviennent dans l'estimation de la demande et des usages sont maîtrisés ;
- Les différents usages sont connus ;
- Un système uniformisé de collecte de données est mis en place ;

Activités à mener

- Elaborer un inventaire des usages et une nomenclature des besoins (diagnostic des usages)
- Définir et étudier les paramètres de base qui interviennent dans l'estimation de la demandes et des usages
- Mettre en place un système uniformisé de collecte de ces données (type de données, fréquence etc.);
- Elaborer une méthodologie d'évaluation de la demandes et des usages ;

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE
- Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau
- Activités menées en partenariat avec les autres organismes conduisant des recherches hydrologiques et/ou détenteurs de données : ONEA, MOB, MOZ, AMVS, SONABEL, SN-SOSUCO, etc...

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires

– *Ressources humaines*

– Un fonctionnaire, ingénieur expérimenté, chargé du suivi du dossier, et son secrétariat.

– Personnel de la sous-traitance

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000
Consultants nationaux	8 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	2 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000

Sous-traitance	22 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	4 450 000
TOTAL	48 950 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes à l'exception du coût du suivi de la demande budgétisé au titre du SIE.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée de la mission : 2 ans, pouvant être prolongée en cas de nécessité

Hypothèses et risques

- Disponibilité des ressources humaines
- Disponibilité et accès aux données hors ministère chargé de l'eau (voir observation ci-dessous).
- Stabilité du personnel formé
- Stabilité de la structure chargée du pilotage

IOV

- Existence d'une structure chargée de la demande et des usages fonctionnelle
- Existence d'un document guide sur les paramètres à collecter et leur exploitation
- Prévisions à court, moyen et long termes publiées

Observations diverses

L'évaluation des paramètres de base qui interviennent dans l'estimation de la demande et des usages nécessite la maîtrise d'autres paramètres dont la connaissance relève de structures externes au MAHRH. Il s'agit essentiellement des paramètres liés à l'évolution de la population, aux schémas de développement des villes et d'une manière générale du territoire, de la maîtrise et du suivi des différentes politiques sectorielles (agricole, industrielle, etc.) qui ont un impact sur l'utilisation de la ressources . Il est essentiel que ces données soient connues et maîtrisées.

Fiche d'action n° 4.3.2

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.3 L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers

Action préconisée n° 4.3.2 Mener des études en vue d'adapter les normes de potabilité des eaux de boisson

Contexte

Le Burkina ne dispose pas de normes spécifiques relatives à la qualité de l'eau de boisson. Les analyses d'eau de boisson s'effectuent et les résultats sont interprétés en fonction des directives de l'OMS qui donnent des indications de niveau-guide ou de concentration maximale admissible des paramètres physico-chimiques ou bactériologiques.

En matière de qualité des eaux de boisson, le texte actuellement en vigueur est le Raabo (arrêté) du 9 février 1990 portant normes de potabilité de l'eau qui s'appuie sur les directives de l'OMS en vigueur à cette époque.

Le rapport final de la première phase de l'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'eau et aux aménagements hydrauliques recommandait de prendre comme base les « Directives » plus récentes de l'OMS pour les eaux de boisson (1995). Il était précisé que deux considérations devraient guider l'élaboration d'un nouveau texte :

1. Les directives de l'OMS envisagent un très grand nombre d'éléments, de produits et de micro-organismes dont les concentrations doivent être limitées pour que l'eau soit potable. Le texte burkinabè ne devra reprendre que les ceux qu'il est possible de doser en routine dans les laboratoires de qualité des eaux opérant sur le territoire national (ces laboratoires ont été inventoriés et leurs capacités ont été enquêtées dans le cadre du projet Danida d'appui au Service Qualité Eau de l'ONEA) ;
2. Le contrôle de qualité de l'eau n'a de sens que s'il s'inscrit dans un processus de prise de décision sur l'autorisation ou l'interdiction de l'eau ou sur les mesures à prendre pour améliorer sa qualité en modifiant les paramètres du traitement. Cette dernière action elle-même ne concerne que l'eau distribuée après traitement. La question se posera toujours de la décision à prendre lorsqu'un forage — par exemple destiné à l'alimentation directe d'un village, sans traitement — rencontre une eau souterraine dont certaines caractéristiques dépassent les seuils recommandés par l'OMS. Si le problème est d'ordre géochimique, il sera parfois impossible de renoncer au forage car il y a de fortes chances que tous les autres forages à proximité du village présenteront les mêmes inconvénients.

Il est donc essentiel : (i) de définir les paramètres significatifs et qu'il est possible de mesurer et (ii) de prévoir, en toute connaissance de cause, des tolérances pour les cas où ces paramètres sont hors normes.

Par ailleurs, un traitement mal maîtrisé, même s'il ne présente pas de danger pour la santé, altère le goût de l'eau (ses qualités organoleptiques). C'est le cas en particulier de l'excès de chloration souvent observé dans l'eau du réseau public.

Enfin, au pire, dans le cas d'un excès de chloration des produits tels que les trihalométhanes (par exemple le chloroforme), réputés être cancérigènes peuvent se former.

Cette action consiste donc à développer les études, documentaires, sanitaires, etc. pour fixer des seuils raisonnables par rapport aux qualités des eaux naturelles du pays et par rapport aux réalités socio-économiques.

Résultats attendus

- Les paramètres significatifs à analyser sont définis : (a) sur les eaux brutes, (b) sur les eaux traitées.
- Les critères permettant de classer les eaux en fonction de leur potabilité et nocivité sont établis et approuvés par les autorités compétentes.
- Les tolérances sur les paramètres souvent altérés pour des raisons naturelles ou anthropiques (en particulier carences en iode ou, au contraire, excès de fluor, arsenic, fer, nitrates, etc.) sont définies et introduites dans les procédures de réception des ouvrages de mobilisation de la ressource.

- En complément, des propositions sont faites sur une procédure d'habilitation des laboratoires d'analyse d'eau (cf. Domaine d'action n° 1 sur l'environnement habitant).

L'élaboration et l'adoption des normes de potabilité de l'eau de boisson contribuera à résoudre les problèmes suivants identifiés dans l'état des lieux :

- absence de textes d'application du code de santé publique ;
 - évaluation du niveau de pollution des ressources en eau par les pesticides utilisés dans les cultures agricoles ;
 - insuffisance de sensibilisation aux risques liés à l'eau de surface et aux maladies hydriques ;
 - évaluation de la pollution chimique des eaux par les industries ;
 - insuffisance des études d'impact sanitaire des aménagements.
- Activités à mener**
- Faire le point sur la qualité des eaux du Burkina (eaux de surface et eaux souterraines) y compris le zonage géochimique des qualités d'eaux naturelles
 - Etude de santé publique sur les effets des eaux hors directives OMS.
 - Analyser la qualité des eaux du Burkina sur la base des recommandations internationales (OMS, Union Européenne...) qui fixent des valeurs indicatives sur les différents paramètres.
 - Fixer des seuils et tolérances par rapport aux différentes teneurs maximales des paramètres recommandées par l'OMS.
 - Evaluer les capacités des laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité des eaux existant au Burkina (possibilités, limites en rapport avec leurs équipements et compétences des ressources humaines, etc.).
 - Formuler des propositions pour une habilitation des laboratoires.
 - Propositions pour un nouvel arrêté fixant les normes de potabilité (sous l'égide du Ministère de la santé) et en tenant compte des contextes économique et social du Burkina.

Responsabilités

- Recherche à mener sous l'égide du Ministère chargé de la santé
- Suivi par le Ministère chargé de l'eau (service chargé du SIE)
- Partenaires scientifiques (CNRST, IRD, CCGE, centres de santé, laboratoires, etc.)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux des institutions intervenant dans la recherche (bureautique, informatique, moyens de déplacements, etc.)

– *Ressources humaines*

- Suivi par les agents du service chargé du SIE
- Pilotage par les agents des services de la santé
- Consultants pour le recueil, l'exploitation et la mise en forme des données
- Assistance technique internationale : deux missions d'assistance méthodologique (une par an) les deux premières années.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	5 640 000
Consultants nationaux	26 400 000
Personnel d'appui	361 000
Missions du personnel national	3 700 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	15 900 000
Sous-traitance	13 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 640 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 240 000
Équipement non consommable (investissement)	1 000 000

Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	5 000 000
Imprévis (10%)	7 588 100
TOTAL	83 469 100

– *Charges récurrentes* Suivi à long terme des statistiques épidémiologiques et des analyses de qualité de l'eau à intégrer dans le SIE

– *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage Durée deux ans + suivi sur le long terme

Hypothèses et risques

- Disponibilité des données
- Stabilité, ressources et performances à long terme du service chargé du SIE

IOV Rapports

Observations diverses Voir action n° 1.1.5 qui s'appuiera sur les résultats de cette recherche.

Fiche d'action n° 4.3.3

Domaine d'action n° 4	Recherche /Développement
Résultat général n° 4.3	L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers
Action préconisée n° 4.3.3	Réaliser des études sociologiques, économiques et juridiques pour mieux connaître les pratiques de gestion des ressources en eau et les comportements des usagers
Volets	<p>Au stade de la mise en œuvre de cette action, il y aura lieu de voir la pertinence de son découpage éventuel en deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Études sociologiques : Représentations sociales de l'eau et comportements des usagers en milieu urbain• Études sociologiques : Représentations sociales de l'eau et comportements des usagers en milieu rural
Contexte	<p>La plupart des travaux d'études et recherches déjà effectués ont posé le problème de la gestion des ressources en eau en termes technicistes ou financiers. Or, si l'on considère que les perceptions sociales sous-tendent les pratiques sociales, il est nécessaire et urgent d'approfondir les aspects sociologiques. Il s'agit d'étudier les représentations sociales qu'ont les usagers de l'eau, dans l'optique de trouver les mécanismes propres à renforcer leur contribution positive à une meilleure gestion de cette ressource limitée et indispensable.</p> <p>L'enjeu est de mieux connaître les attitudes des consommateurs par rapport à l'eau (don de Dieu, bien collectif gratuit ou bien économique payant, etc.) et quelles sont les conséquences de ces attitudes sur les comportements (dispositions ou réticences à payer l'eau, gaspillage, pollution, revente, etc.).</p>
Résultats attendus	<p>Pratiquement, la recherche permettra de mieux cibler :</p> <ol style="list-style-type: none">(1) la communication vers les usagers pour leur faire comprendre et accepter le nouvelle loi d'orientation de la gestion de l'eau (qui, rappelons-le, est déjà votée par leurs représentants à l'Assemblée Nationale) ;(2) la rédaction des textes d'application de la loi, surtout les aspects financiers et les dispositions pénales (police de l'eau, contraventions, etc.). <p>Les résultats attendus couvriraient à la fois le milieu urbain et rural :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les modes de gestion de l'eau pratiqués par les usagers sont décrits ;• Les perceptions que les usagers ont de l'achat de l'eau (service ou ressource ?) sont mieux appréhendées ;• Les dispositions des usagers à payer l'eau sont mieux connues, y compris leurs dispositions à payer plus pour s'assurer une meilleure garantie de disponibilité d'une eau de qualité adéquate en quantité suffisante.
Activités à mener	<p>L'étude pourrait aborder les thèmes suivants (à développer) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Représentations sociales de l'eau dans les sociétés traditionnelles burkinabè (bibliographie) ;• Représentations sociales de l'eau dans les nouvelles sociétés urbaines (cas de Ouagadougou) et dans les sociétés rurales (études de cas) avec enquêtes sur les comportements des usagers, leur niveau d'information sur le futur cadre de gestion de l'eau (Loi d'orientation de février 2001), leur adhésion ou leurs réticences à ce changement, etc. ;• Formulation de recommandations opérationnelles pour les gestionnaires du secteur (info ciblée, messages à faire passer, etc.).
Responsabilités	– Ministère en charge de l'eau en collaboration avec les structures d'enseignement et de recherches sociologiques et les associations d'usagers
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration et moyens mis en œuvre par les sous-traitants

– Ressources humaines

- Un fonctionnaire, ingénieur AEP chargé du suivi et son secrétariat
- Des sociologues et des enquêteurs (si possible des étudiants en sociologie) dans la cadre d'un convention avec le Département de sociologie de l'Université de Ouagadougou
- Un consultant national juriste spécialisé en droit de l'environnement (2 mois)
- Un consultant national spécialiste en communication
- Cinq enquêteurs (par ex. étudiants en sociologie)

– Coûts

A définir, dont bourses d'études en sociologie

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000
Consultants nationaux	2 500 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	1 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000
Sous-traitance (convention avec l'Université)	27 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 500 000
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	4 400 000
TOTAL	48 400 000

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– Ressources financières

Bourses d'études pour des étudiants en maîtrise, en DEA ou en thèse de sociologie.

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 2 ans

Hypothèses et risques

Participation des enquêtés

IOV

Rapports d'enquêtes interprétés

Observations diverses

Si nécessaire, ajouter des volets supplémentaires relatifs aux études économiques et juridiques

Fiche d'action n° 4.3.4

Domaine d'action n° 4 Recherche /Développement

Résultat général n° 4.3 L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers

Action préconisée n° 4.3.4 Améliorer les connaissances sur les besoins en eau des zones humides

Contexte

Les zones humides constituent un patrimoine naturel précieux aux fonctions et usages multiples. Il a été estimé que les zones humides du Burkina Faso comptaient environ 200 espèces d'oiseaux sur les 450 espèces recensées dans le pays. La présence de zones humides en bon état de fonctionnement écologique assure aux populations locales un certain nombre de bénéfices par l'exploitation de diverses ressources produites ou entretenues sur ces territoires et par des usages en relation avec leurs valeurs.

Suite aux successions de périodes sèches et de la pression démographique croissante, un certain nombre d'équilibres écologiques sont menacés et qui se traduisent par l'assèchement accéléré des zones humides.

Au regard de cette dégradation, une des actions immédiates à entreprendre est de développer les connaissances sur les besoins en eau de ces zones humides afin de mener des actions qui leur permettront d'assumer dans leur globalité leurs différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés.

Il est essentiel que le suivi des zones humides intègre les besoins en eau (en quantité et qualité) dans le cadre du bassin dont la zone humide est tributaire.

Résultats attendus

- Évaluation plus précise des ressources en eau dont sont tributaires les zones humides du pays
- Disponibilité d'un document guide sur les méthodes d'approche du problème et les paramètres à collecter

Activités à mener

- Entreprendre des études pour déterminer le débit minimal et idéal et le régime de débit nécessaires (y compris de variation saisonnière) pour maintenir les écosystèmes naturels des zones humides.
- Établir les attributions et le régime de débit optimaux pour préserver des zones humides.
- Lorsque l'information disponible sur les paramètres biologiques et physiques du biotope est insuffisante pour permettre une décision définitive sur le débit optimal requis, appliquer le principe de précaution pour maintenir une situation aussi naturelle que possible.
- Élaborer des plans d'attribution durable de l'eau pour les différents utilisateurs de la ressource dans le bassin hydrographique prenant en compte l'attribution d'eau pour préserver les zones humides.
- Etablir un réseau de surveillance et d'échange des données sur la qualité et la quantité de l'eau dans le bassin.
- Établir les normes et objectifs à atteindre (qualité et quantité de l'eau, utilisation efficace de l'eau et bon état des écosystèmes de zones humides dans un bassin hydrographique) et déterminer les options et coûts de réalisation de ces objectifs.
- Élaborer des plans intégrés d'occupation des sols pour chaque bassin hydrographique, comme moyen d'atténuer les impacts de différentes activités et modes d'occupation des sols sur les réseaux hydrographiques et les zones humides.
- Assurer la formation des gestionnaires de l'eau et ceux des zones humides à tous les niveaux afin qu'ils comprennent et appliquent les concepts de la gestion intégrée de la ressource d'eau et du bassin hydrographique et soient conscients de l'importance des zones humides.
- Établir des mécanismes d'identification des acteurs et les faire participer à la planification et à la gestion des bassins hydrographiques et de leurs zones humides.

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : Direction chargée de la gestion du SIE
- Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : futurs organismes de bassins, Directions régionales chargées de l'eau

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de la Direction chargée de la gestion du SIE et de ses partenaires

– *Ressources humaines*

- Un fonctionnaire, ingénieur chargé du suivi et son secrétariat
- Un consultant national ingénieur environnementaliste
- Un consultant national ingénieur spécialisé en gestion des ressources en eau
- Un consultant national sociologue
- Un consultant international expert en gestion des zones humides

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 940 000
Consultants nationaux	24 750 000
Personnel d'appui	445 000
Missions du personnel national	5 625 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	13 150 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 300 000
Équipement consommable (fonctionnement)	525 000
Équipement non consommable (investissement)	10 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	200 000
Imprévus (10%)	6 193 500
TOTAL	68 128 500

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes, excepté le coût du suivi à budgétiser au titre du SIE.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée de la mission : 3 ans, pouvant être prolonger en cas de nécessité

Hypothèses et risques

- Disponibilité des ressources humaines
- Permanence du personnel formé
- Stabilité de la structure chargée du pilotage

IOV

- Trois zones humides pilotes sélectionnées, étudiées et suivies
- Normes et objectifs de qualité définis
- Réseau de suivi mis en place sur l'ensemble des zones humides
- Gestionnaires des zones humides formés

Observations diverses

Action à mener en collaboration avec les institutions nationales chargées du suivi de l'application des conventions :

- Ramsar (préservation des zones humides)
- Biodiversité (au titre de la biodiversité aquatique)

DOMAINE D'ACTION N° 5 : RESSOURCES HUMAINES

Fiche d'action n° 5.1.1.a

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines																										
Résultat général n° 5.1	La gestion des ressources humaines de l'administration de l'eau est renforcée																										
Action préconisée n° 5.1.1	Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau																										
Volet (a)	Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines																										
Contexte	<p>Jusqu'à ce présent, les DAF successives des ministères chargés de l'eau, puis les directions des ressources humaines n'ont pas joué un rôle suffisamment moteur dans la gestion et la promotion des ressources humaines du secteur de l'eau.</p> <p>Il est nécessaire que le Burkina se dote d'une politique volontariste en la matière, au lieu de subir les à-coups d'une politique de l'emploi tributaire des PAS et pénalisée par le découragement des meilleurs éléments.</p> <p>Enfin, les années qui viennent vont être le cadre d'un redéploiement important des ressources humaines entre l'administration ancienne formule et les nouveaux services de GIRE, les organismes de bassins et les collectivités locales.</p>																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Un document de politique de gestion des ressources humaines du secteur de l'eau																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des besoins qualitatifs et des flux complétant les études menées dans le cadre du Programme GIRE• Indicateurs, diagnostic, stratégies• Etude des perspectives pour le long terme (horizon 2015)• Rédaction d'un document de doctrine (formation de base, formation continue diplômante ou qualifiante, stages, profils de carrières, etc.)																										
Responsabilités	DRH du ministère chargé de l'eau et structure de pilotage du PAGIRE																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens des services ci-dessus																										
– <i>Ressources humaines</i>	Personnel des services ci-dessus, consultants et experts en gestion des ressources humaines																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>3 500 000</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>1 300 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>14 300 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000	Consultants nationaux	5 000 000	Personnel d'appui	500 000	Missions du personnel national	500 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	3 500 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	1 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000	Imprévus (10%)	1 300 000	TOTAL	14 300 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000																										
Consultants nationaux	5 000 000																										
Personnel d'appui	500 000																										
Missions du personnel national	500 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	3 500 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	1 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																										
Équipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000																										
Imprévus (10%)	1 300 000																										
TOTAL	14 300 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Néant																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																										
Durée et phasage	2 ans																										
Hypothèses et risques	Volonté politique Application des recommandations																										

IOV	Document de politique et stratégies en matière gestion des ressources humaines dans le secteur de l'eau
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 5.1.1.b

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines																										
Résultat général n° 5.1	La gestion des ressources humaines de l'administration de l'eau est renforcée																										
Action préconisée n° 5.1.1	Appui méthodologique à la Direction des Ressources Humaines du Département chargé de l'eau																										
Volet (b)	Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation																										
Contexte	Le Plan de formation est constitué par l'ensemble des actions décrites au présent domaine d'action. C'est l'un des plus importants postes budgétaires du PAGIRE et c'est le domaine clef par ses impacts quantitatifs (effectifs) et qualitatifs (compétences) sur la bonne marche du secteur.																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du Plan de formation• Suivi/évaluation et réorientations éventuelles en cours d'exécution																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et suivre la mise en œuvre des actions 5.2.1 à 5.6.1• tenir un tableau de bord des actions																										
Responsabilités	DRH du ministère chargé de l'eau en relation étroite avec la structure de pilotage du PAGIRE																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Ceux des services ci-dessus																										
– <i>Ressources humaines</i>	Celles des services ci-dessus																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>3 000 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>6 000 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>7 000 000</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>2 650 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>29 150 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	3 000 000	Consultants nationaux	6 000 000	Personnel d'appui	1 000 000	Missions du personnel national	1 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000	Sous-traitance	5 000 000	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000	Imprévus (10%)	2 650 000	TOTAL	29 150 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	3 000 000																										
Consultants nationaux	6 000 000																										
Personnel d'appui	1 000 000																										
Missions du personnel national	1 000 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	7 000 000																										
Sous-traitance	5 000 000																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 000 000																										
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																										
Équipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000																										
Imprévus (10%)	2 650 000																										
TOTAL	29 150 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Néant																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																										
Durée et phasage	La durée du Plan de formation (2003-2008 extensible à 2009)																										
Hypothèses et risques	Mise en œuvre effective du Plan de formation																										
IOV	<ul style="list-style-type: none">– Actions de formation, personnel formé– Indicateurs																										
Observations diverses	Néant																										

Fiche d'action n° 5.1.2

Domaine d'action n° 5 Ressources humaines

Résultat général n° 5.1 Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées

Action préconisée n° 5.1.2 Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Contexte En matière de gestion des ressources en eau, la question des ressources humaines constitue de nos jours, une grande préoccupation. En effet, l'analyse diagnostique de l'évolution et de l'état actuels des ressources humaines tant au niveau du département de l'État en charge de l'eau qu'à celui des collectivités locales et du secteur privé, laisse apparaître deux faits majeurs : (i) la capacité administrative et technique de l'État à concevoir et à mettre en œuvre sa politique de l'eau s'estompe sérieusement d'année en année ; (ii) le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales et le secteur privé dans le cadre de la décentralisation risque fort d'être compromis par manque de ressources humaines formées et adaptées.

La situation est d'autant plus inquiétante que :

- les simulations montrent qu'à l'horizon 2010, sans recrutement significatif dans les cinq prochaines années, les ingénieurs du domaine de l'hydraulique, tous profils confondus, ne seront plus qu'une cinquantaine par le seul jeu des départs à la retraite. Ce nombre suffit à peine à animer, l'administration centrale de l'État dans sa configuration actuelle ;
- la mise en œuvre de la GIRE va entraîner des changements importants : apparition de nouvelles fonctions de gestion, déplacement des fonctions existantes du niveau central vers d'autres niveaux par le jeu de la déconcentration et de la décentralisation. Tout cela va se traduire par l'émergence des besoins de développement des compétences (ingénieurs et techniciens, juristes, d'économistes, d'experts en communication, en sciences sociale...) du personnel à tous les niveaux.

La question des ressources humaines apparaît donc et sans nul doute aujourd'hui comme une des contraintes majeures pour la construction d'une administration moderne dans le domaine de l'eau.

Ce contexte exige de préparer et mettre en œuvre, une stratégie réaliste de développement et de renforcement des ressources humaines.

Résultats attendus

Les besoins en personnel qualifié du domaine de l'eau de l'administration, des collectivités locales et du secteur privé sont progressivement satisfaits notamment par la formation de 216 ingénieurs (Ing.) et 192 techniciens supérieurs (TS) de l'hydraulique et du génie rural, comme indiqué au tableau suivant :

Le tableau ci-contre montre le nombre d'élèves ingénieurs et élèves TS en formation chaque année et le nombre de diplômés formés en septembre 2008

Effectifs Ingénieurs/TS	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total formés en 2009
Promotion 1	72 / 42	72 / 42	72 / 0			72 / 42
Promotion 2		72 / 42	72 / 42	72 / 0		72 / 42
Promotion 3			72 / 42	72 / 42	72 / 0	72 / 42
Promotion 4				72 / 42	72 / 42	0 / 42
Promotion 5					72 / 42	0 / 0
Elèves en formation	Ing.	72	144	216	216	216
	TS	42	84	84	84	168

Activités à mener

Former 72 ingénieurs et 42 techniciens supérieurs par an. Une première phase allant de septembre 2004 à la rentrée universitaire 2008 permettra de faire un bilan et d'élaborer une seconde phase pour les besoins complémentaires.

Evaluer les besoins complémentaires de personnel cadre technique moyen et supérieur pour la seconde phase.

Responsabilités

DRH du Ministère en charge de l'eau, cellule de pilotage du Plan de formation et cellule de pilotage du PAGIRE

Moyens d'exécution

Scientifiques, techniques, logistiques

Ceux des services ci-dessus

Mise à contribution des écoles de la place (EIER-ETSHER) et des pays voisins (ENI de Bamako, INPHB de Yamoussoukro)

Ressources humaines

Un cadre technique de l'administration de l'eau expérimenté en gestion administrative en qualité de chargé de mission

Consultants en ressources humaines

Les ressources des écoles mises à contribution

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	4 400 000
Consultants nationaux	3 600 000
Personnel d'appui	1 000 000
Missions du personnel national	0
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance Ecoles d'ingénieurs (216 diplômés)	1 776 600 000
Sous-traitance Ecoles de TS (168 diplômés)	1 041 600 000
Réunions	3 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (5%)	141 610 000
TOTAL	2 973 810 000

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charge récurrentes

Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.).

Durée et phasage

Durée 10 ans .

- Phase 1 : 2004-2008
- Phase 2 : 2009-2015

Hypothèses et risques

- Volonté politique de développement des ressources humaines
- Acceptation de recrutements dans la fonction publique
- Capacité d'accueil des écoles sollicitées

IOV

- Nombres d'ingénieurs et de techniciens supérieurs diplômés

Observations diverses

- Cette action doit être menée en étroite relation avec les ministères chargés de la fonction publique, de l'administration du territoire, avec la CND et l'AMBF des organisationnelles professionnelles d'opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau, des écoles et centres de formations professionnels.

Fiche d'action n° 5.1.3

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.1	Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.1.3	Appui au redéploiement du personnel de l'Administration de l'eau : formation qualifiante des agents pour les adapter à leurs nouveaux postes
Contexte	<p>Un certain nombre d'agents du secteur de l'eau n'ont pas les qualifications ni les aptitudes pour servir dans le nouveau cadre de gestion de l'eau, qu'il soit public semi-public ou privé.</p> <p>Ces agents techniques de maîtrise représentent 30% des effectifs du personnel qualifié des ex-DRH ; le bilan de compétences réalisé par le CEFOC révèle que pour 85% d'entre eux, formés à l'île de la jeunesse à Cuba, le niveau de qualification est peu ou pas adapté aux divers métiers de l'eau. La formation qualifiante des agents formés à l'île de la jeunesse à Cuba a donc pour but de renforcer le contingent des agents techniques qualifiés du domaine de l'eau.</p>
Groupe cible	Anciens élèves de l'île de la jeunesse à Cuba : 50
Profil	Agents techniques de maîtrise
Effectif	50
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">– Les bénéficiaires auront amélioré leurs capacités pour servir dans le nouveau cadre de gestion de l'eau.– qualification professionnelle à un niveau Bac professionnel (adjoint technique du génie rural) : cycle moyen– qualification professionnelle à un niveau BEP professionnel (agent technique du génie rural) : cycle court
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Le domaine public de l'eau– Les principes du service public en matière d'alimentation en eau potable– L'hydraulique villageoise et l'assainissement en milieu rural : ouvrages, qualité de l'eau, assainissement, principes de maintenance et de gestion– L'hydraulique semi-urbaine : ouvrages, qualité de l'eau, assainissement, principes de maintenance et de gestion– L'hydraulique agricole et pastorale : ouvrages et principes de maintenance et de gestion– Le suivi des réseaux hydrométrique, piézométrique et qualité de l'eau– Les bases de données dans le domaine de l'eau– La gestion documentaire et des archives– La collecte et la mise à jour des données sur les ouvrages d'hydraulique rurale– Des cours intensifs de français et de mathématiques élémentaires sur base de test de niveau ;
Approche, méthodes pédagogiques	Modules de formation
Durée de la formation	Cycle moyen : 2 ans Cycle court : 1 an
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Formation sur le tas + sessions dans les organismes d'accueil
Intervenants	Personnel des organismes d'accueil :
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Frais d'organisation et pilotage : 2 500 000

- Cycle moyen : 1,5 million de FCFA x 25 x 2 = 75 000 000
- Cycle court : 1,5 million de FCFA x 25 x 1 = 37 500 000
- Total : 115 000 000

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.
- Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation

A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Capacités d'accueil des organismes encadrant les stagiaires
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de formation
- Affectation des personnels formé

Observations diverses

Néant

Fiche d'action n° 5.2.1

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.2	Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.2.1	Stage de formation en élaboration et suivi des politiques de l'eau
Contexte	Cette mesure va ensemble avec les actions du Domaine no. 7 qui visent à mettre en place des structures capables d'assumer les missions régaliennes un peu négligées jusqu'à une époque récente. Dans le passé l'élaboration et la modification des politiques se sont réalisées en partie sous l'impulsion des partenaires au développement, et appel a été fait à l'assistance technique. La démarche proposée devrait permettre au Ministère de l'Eau de préparer, d'analyser et d'adapter les politiques en matière de l'eau de manière autonome et proactive, au rythme de l'évolution des contextes et des besoins nationaux.
Groupe cible	Hauts fonctionnaires du Ministère de l'Environnement et de l'Eau chargés de la politique de l'eau (Directeurs généraux, Conseillers techniques...)
Profil	Les stagiaires devraient avoir un profil de généraliste, par leur formation (éventuellement des non-ingénieurs) ou par leur expérience professionnelle, et avoir dégagé des compétences analytiques confirmées et un vrai intérêt dans les questions de développement générales du secteur
Effectif	4
Résultats attendus	Les bénéficiaires auront amélioré leurs capacités pour analyser, élaborer, impulser et suivre l'ensemble des aspects et des paramètres de la politique de l'eau.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Les ressources en eau, les usages, les acteurs, les problématiques à traiter– Les acquis et les problèmes en matière de l'eau et des milieux associés– La politique nationale de l'eau– Les grandes orientations et les intervenants dans la politique internationale en matière d'eau– Les politiques sectorielles concernant l'eau– Le cadre institutionnel et juridique de l'eau– L'organisme national responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques : ressources, outils disponibles, procédures de travail, fonctionnement
Approche, méthodes pédagogiques	Stage d'étude dans quatre pays en Europe, Amérique Centrale, Asie et Afrique Australe. Un rapport de stage sera élaboré par les stagiaires sur des thèmes convenus à l'avance.
Durée de la formation	3 semaines
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Organismes d'accueil : <ul style="list-style-type: none">– Structures nationales chargées de l'analyse, la préparation et le suivi des politiques en matière d'eau– Institutions de recherche dans le domaine de la politique de l'eau Les stages peuvent être organisés avec l'appui des TAC régionaux du GWP et d'autres canaux (Ambassades, etc.).
Intervenants	Personnel des organismes d'accueil :
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 0,5 mois + 2 mois stage et rapport thématique) soit 2,5 mois ou : 500 000 FCFA• Bourses de stages à solliciter auprès de partenaires au développement :– Frais de voyage pour chaque stagiaire : 1 200 000 FCFA

– Frais de subsistance : 90 000 x 21 jours	1 890 000 FCFA
– Encadrement et documentation de la structure d'accueil :	1 910 000 FCFA
– Divers et imprévus (10 %) :	<u>500 000 FCFA</u>
– Total par stagiaire :	6 000 000 FCFA
– Total pour 4 stagiaires :	24 000 000 FCFA

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.
- Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation

A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Capacités d'accueil des organismes encadrant les stagiaires
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de stages
- Documentation rapportée

Observations diverses

Compte tenu de la mobilité du personnel dans les hauts postes de l'Administration, il faut former une « masse critique » de stagiaires pour être sûr de la durabilité des bénéfices de la formation.

Fiche d'action n° 5.2.2

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.2	Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.2.2	Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau
Contexte	Cette mesure se joint à tout un ensemble d'actions qui appartiennent aux domaines 7, 1 et 3. Celles-ci ont pour objectifs de mettre en place une structure capable d'élaborer et de suivre la législation et la réglementation en matière d'eau, mais aussi, concrètement, de préparer les textes d'application des lois en matière d'eau et les procédures et mécanismes institutionnels qui s'y rapportent. Dans le passé l'élaboration des textes réglementaires s'est faite de manière discontinue et sectorielle par des projets de développement d'une existence temporaire. Une des conséquences est la présence de textes juridiques qui n'ont jamais connu de textes d'application. La démarche de formation proposée devrait transférer le savoir et les capacités nécessaires à une équipe restreinte du MAHRH de manière que celle-ci puissent élaborer les textes d'application indispensables pour la mise en œuvre de la GIRE
Groupe cible	Cadres chargés des affaires juridiques au Ministère chargé de l'eau (2), Professeurs de droit pouvant être amenés à intervenir comme consultants (2)
Profil	Juristes, Administrateurs civils
Effectif	4
Résultats attendus	Les bénéficiaires auront amélioré leurs capacités pour : <ul style="list-style-type: none">– élaborer les textes et les procédures d'application des lois en matière de l'eau de façon qu'ils soient adaptés au contexte national et en conformité avec les principes généraux du droit administratif et l'esprit des lois– commander et superviser des études réalisées par des consultants nationaux et internationaux dans les mêmes domaines– représenter le Ministère dans les instances internationales où intervient le droit de l'eau (Conventions, accords de bassins, etc.)
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Les ressources en eau, les usages, les acteurs, le cadre institutionnel, les problématiques à traiter– Les acquis et les problèmes en matière de l'eau et des milieux– Le régime juridique : législation, textes d'application et mécanismes institutionnels relatifs à l'eau– Le droit international de l'eau– Le système institutionnel chargé du suivi, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle de l'application de la réglementation : ressources, outils disponibles, procédures de travail, fonctionnement
Approche, méthodes pédagogiques	Stage d'étude dans quatre pays en Europe, Amérique Centrale, Asie et Afrique Australe. Un rapport sur la mission et les observations de pertinence particulière pour le Burkina Faso sera élaboré par les stagiaires.
Durée de la formation	3 semaines
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Organismes d'accueil des stagiaires : Institutions universitaires de droit administratif et environnemental appliqué à l'eau et structures au niveau national chargées de l'élaboration et du suivi des réglementations en matière de l'eau et des milieux Les stages peuvent être organisés avec l'appui des TAC régionaux du GWP et d'autres canaux (Ambassades, Universités, etc.).
Intervenants	Personnel des organismes d'accueil.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 0,5 mois + 2 mois stage et rapport thématique) soit

	2,5 mois ou :	500 000 FCFA
	• Bourses de stages à solliciter auprès de partenaires au développement :	
	– Frais de voyage pour chaque stagiaire :	1 200 000 FCFA
	– Frais de subsistance : 90 000 x 21 jours	1 890 000 FCFA
	– Encadrement et documentation de la structure d'accueil :	1 910 000 FCFA
	– Divers et imprévus (10 %) :	<u>500 000 FCFA</u>
	– Total par stagiaire :	6 000 000 FCFA
	– Total pour 4 stagiaires :	24 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.	
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> – État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation. – Partenaires au développement pour la réalisation 	
Période de réalisation	<i>A définir</i>	
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes encadrant les stagiaires – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue 	
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de stages – Documentation rapportée 	
Observations diverses	Compte tenu de la mobilité du personnel dans les hauts postes de l'Administration, il faut former une « masse critique » de stagiaires pour être sûr de la durabilité des bénéfices de la formation.	

Fiche d'action n° 5.2.3

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.2	Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.2.3	Stage de formation sur les techniques, outils et stratégie de communication au service du secteur de l'eau et de la GIRE
Contexte	L'étude «État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion» a constaté que les capacités des services consacrés à la communication en matière d'eau et les ressources humaines qui y sont affectées ne sont pas suffisantes (quantitativement et qualitativement). Pourtant, la GIRE concerne en grande mesure un état d'esprit et une manière d'interagir entre acteurs du secteur de l'eau, autant que des techniques spécifiques nouvelles. La communication aura donc un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre du PAGIRE (et au-delà), ceci pour susciter la prise de conscience, le changement des mentalités et la participation des différents acteurs dans le processus de la GIRE. La présente mesure de formation, combinée avec le recrutement des cadres ayant une formation initiale appropriée, devrait servir à combler la lacune en compétences en matière de la communication appliquée au secteur de l'eau.
Groupe cible	Cadres du MAHRH chargés de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation
Profil	Spécialistes en communication (journalistes, etc.). Niveau professionnel : Chef de service ou chargés d'études Les stagiaires devraient avoir parcouru une formation initiale en théories et pratiques de la communication et avoir dégagé initiative, créativité et sens d'organisation dans leur carrière précédente.
Effectif	3
Résultats attendus	Les bénéficiaires seront capables de définir des stratégies de communication appropriées, par lesquelles le contenu et les formes des messages et le choix de média sont adaptés aux groupes cibles.
Contenus de la formation	– Contenu et forme de messages et canaux de diffusion appliqués au secteur de l'eau. – Stratégie et conception des actions d'information et de sensibilisation orientées vers les acteurs/décideurs – Stratégie et conception des actions d'information et de sensibilisation orientées vers les usagers et le grand public
Approche, méthodes pédagogiques	Stage d'étude dans des services de communication de trois pays (régions à définir) Les objectifs seront établis (voir institution ressource ci-dessous). Il est proposé que les stagiaires préparent un rapport de mission avec un accent particulier sur les approches et actions applicables dans le contexte du secteur de l'eau burkinabé.
Durée de la formation	3 semaines
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Une institution, africaine de préférence, spécialiste dans l'application de la communication au secteur de l'eau, et des autorités et des organismes qui ont conçu des stratégies de communication et organisé des campagnes d'information et de sensibilisation orientées vers les décideurs ainsi que vers les usagers et le grand public en matière de gestion des ressources en eau. Les stages peuvent être organisés avec l'appui des TAC régionaux du GWP et d'autres canaux (Ambassades, Universités, etc.).
Intervenants	Personnel des organismes d'accueil.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 0,5 mois + 2 mois stage et rapport thématique) soit 2,5 mois ou : 500 000 FCFA• Bourses de stages à solliciter auprès de partenaires au développement :

– Frais de voyage pour chaque stagiaire :	1 200 000 FCFA
– Frais de subsistance : 90 000 x 21 jours	1 890 000 FCFA
– Encadrement et documentation de la structure d'accueil :	1 910 000 FCFA
– Divers et imprévus (10 %) :	<u>500 000 FCFA</u>
– Total par stagiaire :	6 000 000 FCFA
– Total pour 3 stagiaires :	18 000 000 FCFA

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.
- Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation

A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Capacités d'accueil des organismes encadrant les stagiaires
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de stages
- Documentation rapportée

Observations diverses

Compte tenu de la mobilité du personnel dans les hauts postes de l'Administration, il faut former une « masse critique » de stagiaires pour être sûr de la durabilité des bénéfices de la formation.

Recrutement nécessaire.

Fiche d'action n° 5.2.4

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.2	Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.2.4	Stage de formation en politique et coopération internationales en matière d'eau
Contexte	Par sa situation géographique, le territoire du Burkina Faso ne comprend que des parties des bassins versants partagés avec d'autres pays de la région. Malgré ce fait, les considérations gouvernementales sur la question internationale sont limitées, au moins sous forme écrite. Ainsi, il est jugé nécessaire de clarifier et définir la position du Burkina ainsi que sa stratégie par rapport à la coopération internationale e, matière de bassins partagés. Cette action de formation a pour but de développer les compétences nécessaires à cet effet au sein du Ministère chargé de l'eau. Ceci se fera par une approche pratique qui vise l'objectif opérationnel de manière directe. L'intervention se joint aux actions issues du Domaine 7 (mise en place, au sein du Ministère chargé de l'eau, d'une structure chargée de la coopération internationale) et du Domaine 1 (renforcer la politique internationale du Burkina en matière de ressources en eau partagées).
Groupe cible	Cadres du MAHRH chargés de la politique internationale.
Profil	Les stagiaires devraient avoir un profil de généraliste ou juriste, par leur formation ou par leur expérience professionnelle, et avoir dégagé des compétences analytiques et sociales confirmées.
Effectif	3
Résultats attendus	Les bénéficiaires auront amélioré leurs capacités pour établir la position nationale et une stratégie pour sa mise en œuvre en matière des ressources en eau partagées, à partir des analyses fondées sur une bonne connaissance des intérêts nationaux, du droit international et des modalités de la coopération régionales.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Principes de droit et conventions internationales en matière des ressources en eau partagées.– Modalités de coopération régionale concernant les bassins versants communs.– Les intérêts nationaux communs et divergents en fonction de la géographie et des usages.– Politique et stratégie du Burkina.
Approche, méthodes pédagogiques	Stage d'étude aux objectifs établis en avance (voir institution ressource ci-dessous). Il est proposé que les stagiaires préparent un rapport sur les obligations internationales du Burkina Faso, la définition des besoins nationaux et des objectifs d'une politique internationale ainsi qu'une éventuelle stratégie pour promouvoir la politique en matière des ressources sous-régionales en eau.
Durée de la formation	3 semaines
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	<ul style="list-style-type: none">– Une institution universitaire spécialisée en droit international de l'eau et de l'environnement et pratiques et modes de coopération régionale en matière de ressources en eau– Un organisme sous-régional de bassins partagés et l'administration nationale d'un État membre.– Les stages peuvent être organisés avec l'appui des TAC régionaux du GWP et d'autres canaux (Universités, etc.).
Intervenants	Personnel des organismes d'accueil.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 0,5 mois + 2 mois stage et rapport thématique) soit 2,5 mois à 200 00 FCFA environ : 500 000 FCFA• Bourses de stages à solliciter auprès de partenaires au développement :– Frais de voyage pour chaque stagiaire : 1 200 000 FCFA

– Frais de subsistance : 90 000 x 21 jours	1 890 000 FCFA
– Encadrement et documentation de la structure d'accueil :	1 910 000 FCFA
– Divers et imprévus (10 %) :	<u>500 000 FCFA</u>
– Total par stagiaire :	6 000 000 FCFA
– Total pour 3 stagiaires :	18 000 000 FCFA

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.
- Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation

A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Capacités d'accueil des organismes encadrant les stagiaires
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de stages
- Documentation rapportée

Observations diverses

L'effectif de trois stagiaires est certainement supérieur aux besoins de l'Administration du secteur de l'eau. Mais, compte tenu de la mobilité du personnel dans les hauts postes de l'Administration, il faut former une « masse critique » de stagiaires pour être sûr de la durabilité des bénéfices de la formation.

Fiche d'action n° 5.3.1

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.3	Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.3.1	Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels du Département chargé de l'eau
Contexte	<p>Des actions d'information et de formation sur la GIRE ont déjà été faites dans le cadre du Programme GIRE mais elles étaient forcément limitées dans leurs contenus et dans leurs cibles.</p> <p>Il est important que tout le personnel cadre (moyen ou supérieur) du ministère chargé de l'eau soit formé à la GIRE de façon approfondie</p>
Groupe cible	Cadres du ministère chargé de l'eau
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs, administrateurs, juristes, etc.
Effectif	Environ 200 personnes à former.
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront approprié les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Planification stratégique concertée et élaboration de SDAGE et SAGE
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– exposés en salle– conférences par des professionnels– études de cas– visites de terrain– jeux de rôle– brainstorming
Durée de la formation	4 semaines (20 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	<p>Estimation :</p> <ul style="list-style-type: none">– 200 stagiaires x 20 jours x 50 000 FCFA/jour = 200 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none">– Disponibilité du personnel à former– Capacités d'accueil des organismes de formation– Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de formation
- Affectation et tâches des personnels formés

Observations diverses

L'effectif de 200 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.3.2

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.3	Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.3.2	Formation en suivi/évaluation (quantitatif et qualitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes
Contexte	<p>L'étude «État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion» a trouvé que les compétences générales existent en MAHRH pour assurer un suivi convenable des ressources. Quelques aspects en ce qui concerne le suivi de la qualité et l'utilisation des bases de données méritent un renforcement de capacités. En matière de traitement et d'analyse des données, un besoin de formation existe pour effectuer un « réveil » et une mise à point des compétences peu appliquées dans le passé.</p> <p>Au niveau central, à savoir la Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DGIRH), les interventions ponctuelles effectuées par l'Assistance technique dans le cadre du Programme GIRE et sa formation des cadres sur le tas ont largement pu répondre aux besoins de formation recensés. Ces actions continueront lors de la phase transitoire (avant le démarrage proprement dit du PAGIRE). Un document a été proposé à cette fin.</p> <p>Quant aux DRAHRH, par contre, dans la perspective de la décentralisation des missions de gestion des ressources en eau et donc la déconcentration de la fonction « suivi et connaissance des ressources sectorielles » au service des nouveaux décideurs, notamment au niveau des comités de bassin et des collectivités territoriales, il est jugé opportun d'organiser une formation de manière systématique pour la mise au point des compétences de tous les agents chargés du suivi et de l'analyse des ressources sectorielles.</p>
Groupe cible	Agents des Directions Régionales de l'Hydraulique (DRAHRH) actuellement chargés de la collecte et du stockage et de la validation des données sur l'eau et les données annexes.
Profil	Ingénieurs et techniciens GR, hydrologues ou hydrogéologues.
Effectif	60
Résultats attendus	Les bénéficiaires auront amélioré leurs capacités pour exécuter les procédures de travail relatives à la collecte des données sur les ressources en eau (quantité et qualité), les ouvrages, les usages, les milieux et les risques, et de réaliser les analyses les plus fréquemment appliqués des ressources (aspects quantitatif et qualitatif), de la demande et des risques.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Méthodes de collecte des données sur les ressources, notamment en matière de quantité, de qualité, d'ouvrages, de demande et sur les milieux– Utilisation des bases de données (l'informatique)– Procédures de validation des données– Évaluation (de l'évolution) de la ressource dans ses aspects quantitatifs– Evaluation de la ressource dans ses aspects qualitatifs– Evaluation des risques– Analyse de l'évolution de la demande, relations avec les indicateurs généraux du développement
Approche, méthodes pédagogiques	<p>Formation en salle, sur le tas et sur le terrain</p> <p>Présentation des méthodologies relatives à : la collecte et le contrôle de la qualité, la validation, les analyses ; manipulation de l'outil informatique ; sorties sur le terrain ; l'application des méthodes et techniques par des exercices conçues à partir des informations et des conditions hydrauliques réelles. Un certain temps évolué après le séminaire de formation, des consultants vont circuler parmi les DRAHRH pour renforcer les enseignements, par l'application de la théorie et des techniques aux tâches concrètes de travail</p>

Durée de la formation	2 semaines + suivi et entretien/application des connaissances
Responsabilités	Direction du service chargé du SIE en relation avec la Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Prestataires de service sous forme d'un consortium d'institutions spécialisées.
Intervenants	Personnel des institutions, consultants nationaux, régionaux et internationaux.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 2 mois + 60 fois 1 mois sessions de formation et exploitation) soit 62 mois à 180 000 FCFA en moyenne : 11 160 000 FCFA • Sous-traitance auprès des institutions spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> – 4 formateurs deux semaines + préparation et frais 40 000 000 FCFA – Documentation, divers et imprévus (10 %) : <u>5 116 000 FCFA</u> – Total 56 276 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> – État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation et les salaires des stagiaires – Partenaires au développement pour la prise en charge de la réalisation
Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Documentation reçue – Résultats des évaluations des sessions
Observations diverses	<p>Cette action devrait tenir compte des résultats du Projet «Appui institutionnel aux DRAHRH».</p> <p>Les équipements et logiciels éventuellement nécessaires à la formation sont comptabilisés dans le Domaine 2.</p>

Fiche d'action n° 5.3.3

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.3	Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.3.3	Formation des agents chargés de la Police de l'Eau
Contexte	<p>La non-application de la loi dans le secteur de l'eau constitue une des contraintes majeures à la mise en œuvre d'une gestion dans l'esprit de la GIRE et de la nouvelle loi d'orientation de l'eau.</p> <p>Parmi les conséquences d'une telle situation on observe en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">– les prélèvements et la pollution incontrôlés de la ressource en eau et des milieux associés– la construction anarchique et incontrôlée sans autorisation ni déclaration des ouvrages hydrauliques. <p>Pour remédier à cet état de choses, l'action 7.2 du domaine 7, Cadre organisationnel, prévoit l'organisation d'une police de l'eau, qui sera essentiellement constituée des agents des Eaux et Forêts (normalement responsables du contrôle des forêts, de la chasse et de la pêche) et de la Police municipale. Ces forces sont bien organisées et profondément ramifiées sur le terrain. Pourtant, il sera indispensable d'organiser un recyclage pour tous les agents concernés, puisque la mission Police de l'eau ne fait pas partie de leurs attributions traditionnelles.</p>
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none">– Agents assermentés des services déconcentrés de la Direction Générale des Eaux et Forêts (corps paramilitaire des Eaux et Forêts)– Agents des Polices Municipales des communes de plein exercice
Profil	Idem.
Effectif	500 (se répartissant approximativement en 400 agents de la DGEF et 100 policiers municipaux).
Résultats attendus	Les bénéficiaires seront capables de contrôler que la législation et la réglementation en matière de l'eau sont respecté, de dresser procès-verbal et d'établir des constats en cas d'infractions et de conseiller le public et les autres opérateurs sur les prescriptions de la réglementation.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Les objectifs de la politique en matière de l'eau– Les principes de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau– Les textes d'application de la loi, notamment les prescriptions sur le régime d'autorisations et de déclarations– Normes techniques des installations et des ouvrages– Techniques de contrôle de conformité– Dispositions pénales– Etablissement de constats– Situations difficiles– Procédures de travail
Approche, méthodes pédagogiques	<p>Formation en salle, sur le tas et sur le terrain.</p> <p>Il est bon que les groupes soient limités en effectifs (25 personnes semble être un optimum).</p> <p>Présentations sur les références juridiques, exercices permettant l'application de la réglementation aux situations et cas concrets, simulations de situations de communication (jeux de rôle), sorties sur le terrain.</p>
Durée de la formation	10 journées en deux sessions d'une semaine + suivi et entretien/application des connaissances
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau en relation avec la

	DGEF et avec le Ministère de tutelle des collectivités locales.
Type d'institution ressource	Administration de l'eau + Institutions spécialisées en formation (ENEF, etc.)
Intervenants	Enseignants de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, juristes universitaires et du Ministère chargé de l'eau.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (Encadrement 2 mois + 500 fois 0,5 mois de formation) soit 252 mois à 100 000 FCFA en moyenne : 25 200 000 FCFA – Suivi à moyen terme : 2 mois par an plus missions sur 4 ans 8 000 000 FCFA • Sous-traitance auprès des institutions spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> – 2 formateurs x 24 semaines + préparation un mois 21 450 000 FCFA – Documentation, divers et imprévus (10 %) : <u>5 465 000 FCFA</u> – Total 60 115 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> – État et Collectivités locales pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation et les salaires des agents – Partenaires au développement pour la prise en charge de la réalisation
Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Documentation reçue – Résultats des évaluations des sessions et du suivi sur le terrain
Observations diverses	Cette formation ne devrait être organisée qu'une fois élaborés et formellement entrés en vigueur les textes d'application pertinents de la loi d'orientation.

Fiche d'action n° 5.3.4

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.3	Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.3.4	Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau
Contexte	<p>La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau prévoit, en ses articles 21 et 22 (et dans leurs futurs décrets d'application) la réalisation de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui sont de la compétence de l'État.</p> <p>La préparation de ces schémas va mobiliser, sous la conduite de l'Administration de l'eau, les techniciens des structures publiques impliquées dans la gestion des ressources en eau :</p> <ul style="list-style-type: none">– le Ministère chargé de l'eau à travers sa direction centrale et ses directions régionales chargées de l'eau– les organismes de bassins– les collectivités locales <p>Il est nécessaire, compte tenu de l'état actuel des capacités en la matière, que les agents de ces structures soient formés et qu'ils le soient <u>ensemble</u> pour créer au plus tôt la compréhension et la synergie entre les acteurs.</p>
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none">– Chefs de services du Ministère chargé de l'eau (10)– Directeurs régionaux chargés de l'eau (13)– Cadres techniques permanents des organes de bassins (7)– Cadres techniques des principales communes (10)
Profil	Ingénieurs génie rural, hydrologues, hydrogéologues, génie civil
Effectif	Total : 40
Résultats attendus	Les schémas d'aménagement des ressources en eau prévus par la Loi sont établis et actualisés régulièrement.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Principes et techniques de planification des ressources en eau– Exploitation des résultats des modèles– Prise en compte de la demande et de ses capacités de la ressources, procédures d'arbitrage– Présentation matérielle des SAGE– Mise en application, suivi, contrôle et mise à jour.
Approche, méthodes pédagogiques	Etudes de cas, échanges entre participants, exercices de solution de problèmes, simulations, préparation d'actions d'amélioration pour réalisation dans le cadre du travail.
Durée de la formation	10 journées en deux sessions d'une semaine pour des groupes de 20 au maximum.
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Administration de l'eau + Institutions nationales, régionales ou internationales, spécialisées planification du secteur de l'eau (organismes de bassins, institutions de formation et recherche, etc.).
Intervenants	Personnel des institutions, consultants nationaux et internationaux.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du secteur public (20 mois à 200 000 FCFA) : 4 000 000 FCFA• Sous-traitance auprès des institutions spécialisées :<ul style="list-style-type: none">– Expert international x 2 mois à 8 250 000 FCFA 16 500 000 FCFA– Consultant associé x 2 mois à 1 650 000 FCFA 3 300 000 FCFA

– 1 formateur 2 fois (2 semaines + préparation 2 semaines)	4 400 000 FCFA
– Documentation, divers et imprévus (10 %) :	<u>2 820 000 FCFA</u>
– Total	31 020 000 FCFA

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État et collectivités pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation et les salaires des agents
- Organes de bassins pour leurs propres agents (sur la contribution « eau »)
- Partenaires au développement pour la prise en charge de la réalisation

Période de réalisation

Dès mise en place des organismes de bassins et installation de services techniques dans les principales communes

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Documentation reçue
- Résultats des évaluations de la session

Observations diverses

Il faudra dans le future prévoir une autre formation pour les techniciens des services provinciaux et, le cas échéant, régionaux.

Fiche d'action n° 5.3.5

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.3	Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées
Action préconisée n° 5.3.5	Formation en suivi/évaluation d'impact
Contexte	<p>Le suivi/évaluation d'impact environnemental est une procédure réglementaire que doivent maîtriser les donneurs d'ordres de l'administration du secteur de l'eau.</p> <p>Au delà des problèmes environnementaux, le suivi/évaluation d'impact doit aussi porter sur les effets socio-économiques des décisions prises en matière d'eau.</p>
Groupe cible	Cadres du ministère chargé de l'eau
Profil	Ingénieurs et techniciens supérieurs
Effectif	Environ 50 personnes à former.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">– Connaissance des types de suivi-évaluation : objet, principes, techniques et outils– Maîtrise des techniques et outils de suivi-évaluation d'impact des décisions publiques en matière d'eau sur la décentralisation, le genre, la croissance, la lutte contre la pauvreté et l'environnement
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– le suivi-évaluation : nature, objet, principes et outils– le suivi-évaluation d'impact : champ, paramètres et indicateurs– le suivi-évaluation d'impact des décisions publiques en matière d'eau appliqué à la décentralisation, au genre, à la croissance, à la lutte contre la pauvreté et à l'environnement
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– exposés en salle– conférences par des professionnels– études de cas– exercices d'application– visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	4 semaines (20 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 20 jours x 50 000 FCFA/jour = 50 000 000 FCFA– Frais de pilotage de la formation : 2 500 000 FCFA– Total 52 500 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	A définir
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none">– Disponibilité du personnel à former– Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none">– Liste du personnel formé

- Contenus des rapports de formation
- Affectation et tâches des personnels formés

Observations diverses

L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.4.1

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.4	Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau et de l'appui-conseil aux autres acteurs sont renforcées
Action préconisée n° 5.4.1	Formation en organisation du travail et gestion du personnel
Contexte	L'étude «État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion» a fait divers constats d'ordre général à propos du fonctionnement des institutions, notamment une certaine passivité et un manque d'initiative en l'absence de projets, une absence de vision prospective, le manque de motivation des agents et la mauvaise gestion des ressources humaines. L'actuelle mesure de formation devrait apporter des compétences techniques et comportementales portant sur le planning des activités et la gestion du personnel parmi les responsables de service. En combinaison avec les politiques et les objectifs sectoriels clairs et cohérents qui viennent d'être définis, l'intervention devrait se traduire par une meilleure performance de l'administration
Groupe cible	Chefs de services du Ministère chargé de l'eau
Profil	Ingénieurs GR, hydrologues, hydrogéologues
Effectif	50
Résultats attendus	Les structures de l'État chargées des affaires de l'eau fonctionneront d'une manière plus proactive et efficace.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Principes et techniques d'organisation– planning de travail et suivi des activités et des ressources– préparation et suivi de budget– principes et pratiques de la gestion des ressources humaines– déploiement du personnel– délégation des responsabilités– développement des compétences– techniques de communication
Approche, méthodes pédagogiques	Études de cas, échanges entre participants, exercices de solution de problèmes, simulations, préparation d'actions d'amélioration pour réalisation dans le cadre du travail.
Durée de la formation	10 journées en deux sessions d'une semaine
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Administration de l'eau + Institutions nationales ou régionales, spécialisées en gestion et formation.
Intervenants	Personnel des institutions, consultants nationaux.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (2 mois + 50 x 0,5 mois à 200 000 FCFA) : 5 400 000 FCFA• Sous-traitance auprès des institutions spécialisées :<ul style="list-style-type: none">– Consultant associé x 2 mois à 1 650 000 FCFA 3 300 000 FCFA– 2 formateurs x 6 semaines + préparation 2 semaines 17 600 000 FCFA– Documentation, divers et imprévus (10 %) : <u>3 000 000 FCFA</u>– Total 29 300 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation et les salaires des agents

Période de réalisation	– Partenaires au développement pour la prise en charge de la réalisation <i>A définir</i>
Hypothèses et risques	– Disponibilité du personnel à former – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	– Liste du personnel formé – Documentation reçue – Résultats des évaluations de la session
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 5.4.2

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.4	Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau et de l'appui-conseil aux autres acteurs sont renforcées
Action préconisée n° 5.4.2	Formation en management public
Contexte	<p>Les directeurs et chefs de services de l'administration du secteur de l'eau ne reçoivent généralement aucune formation en gestion administrative et gestion des affaires publiques. Ils apprennent leur métier « sur le tas » au fur et à mesure que les problèmes surgissent.</p> <p>Il est nécessaire de mieux utiliser des ressources humaines de qualité en leur donnant au préalable une formation commune, homogène, sur la meilleure façon de remplir leurs missions de service public.</p>
Groupe cible	Cadres du ministère chargé de l'eau
Profil	Ingénieurs et techniciens supérieurs
Effectif	Environ 50 personnes à former.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">– Maîtrise de la description des postes– Maîtrise des outils de gestion du temps et des activités– Appropriation et capacité d'intégration des mutations du cadre institutionnel et politique dans la pratique de service– Maîtrise de méthodes et outils de renforcement de la capacité à la communication interne et externe– Maîtrise de méthodes et outils de renforcement de la capacité de gestion des ressources humaines et des compétences
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– organisation des services et gestion des activités– décentralisation/déconcentration– la communication– gestion des ressources humaines et des compétences
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– exposés en salle– conférences par des professionnels– études de cas– exercices d'application– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	3 semaines (15 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 15 jours x 40 000 FCFA/jour = 30 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	A définir

Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.4.3

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.4	Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau et de l'appui-conseil aux autres acteurs sont renforcées
Action préconisée n° 5.4.1	Formation en droit administratif
Contexte	<p>Les directeurs et chefs de services de l'administration du secteur de l'eau ne reçoivent généralement pas de formation en droit administratif. Ils découvrent les textes et la façon de les interpréter et de les appliquer « sur le tas », au fur et à mesure que les problèmes surgissent.</p> <p>Il est nécessaire de mieux utiliser des ressources humaines de qualité en leur donnant au préalable une formation commune, homogène, sur le droit administratif actuel.</p>
Groupe cible	Cadres du ministère chargé de l'eau
Profil	Ingénieurs et techniciens supérieurs
Effectif	Environ 50 personnes à former.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">– appropriation des fondements juridiques de l'administration publique– maîtrise de la procédure législative et réglementaire– maîtrise des moyens d'action légaux et légitime de l'administration par rapport au Domaine public de l'eau et par rapport aux usagers du service public
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– initiation aux principes de base du droit administratif– les pouvoirs législatif et réglementaire– le domaine publique– les services publics– les travaux et marchés publics– le contrôle hiérarchique et les délégations de pouvoir– le contentieux administratif
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– exposés en salle– conférences par des professionnels– études de cas– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	3 semaines (15 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 15 jours x 40 000 FCFA/jour = 30 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none">– Disponibilité du personnel à former– Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de formation
- Affectation et tâches des personnels formés

Observations diverses

L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.4.4

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.4	Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau et de l'appui-conseil aux autres acteurs sont renforcées
Action préconisée n° 5.4.4	Formation en approches d'appui-conseil appliquées au secteur de l'eau
Contexte	Cette formation se justifie par la nécessité de la transformation du rôle et des attributions des structures du MAHRH, à partir d'une responsabilité directe du cycle de projet allant vers un rôle d'appui-conseil auprès des acteurs locaux, y compris les collectivités et les ONG, dans un processus de décentralisation, de déconcentration et de développement du secteur privé.
Groupe cible	Agents (ingénieurs et techniciens supérieurs) chargés d'activités d'appui-conseil, issus des DRAHRH et des services centraux du MAHRH.
Profil	Ingénieurs et techniciens GR, hydrologues, hydrogéologues
Effectif	Environ 40
Résultats attendus	Les bénéficiaires auront leurs capacités renforcées en matière de transmission des connaissances et des savoir-faire relatifs aux nouvelles responsabilités incombant aux collectivités territoriales et aux personnels des bureaux d'études et des entreprises privées.
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Principes et techniques de planification– Les politiques sectorielles, la GIRE et la nouvelle répartition des attributions entre l'administration et les autres acteurs du développement : collectivités locales et secteur privé.– Prescriptions importantes de la nouvelle réglementation– Gestion des contrats (rappel)– Modèles de gestion communautaire des installations et des ouvrages– Méthodes d'approches participatives (rappel)– Outils et techniques de communication– Méthodes de transmission de compétences sur le tas– Animation des comités locaux de gestion des ressources en eau– Arbitrage entre usages concurrentiels– Procédures de travail– Manipulation de l'informatique
Approche, méthodes pédagogiques	Etudes de cas, échanges entre participants sur des thèmes précis, simulations de situations d'interaction, d'arbitrage et de conseil.
Durée de la formation	20 journées en deux sessions de deux semaines : une sur l'appui-conseil aux collectivités locales et une sur l'appui-conseil au secteur privé. Vu l'effectif élevé, il est souhaitable de faire deux groupes de 20 personnes.
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau
Type d'institution ressource	Administration de l'eau + Institutions nationales ou régionales, spécialisées en formation.
Intervenants	Personnel des institutions, consultants nationaux.
Coût de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'organisation et pilotage et salaires des stagiaires à la charge du Ministère chargé de l'eau (2 mois + 40 x 1 mois à 200 000 FCFA) : 8 400 000 FCFA• Sous-traitance auprès des institutions spécialisées :<ul style="list-style-type: none">– Consultant associé x 2 mois à 2 200 000 FCFA 4 400 000 FCFA

– 4 formateurs x 8 semaines + préparation 2 semaines	16 500 000 FCFA
– Visites aux collectivités, études de cas	6 000 000 FCFA
– Documentation, divers et imprévus (10 %) :	<u>4 000 000 FCFA</u>
– Total	39 300 000 FCFA

Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

Ressources financières

- État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation et les salaires des agents
- Partenaires au développement pour la prise en charge de la réalisation

Période de réalisation

A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Documentation reçue
- Résultats des évaluations de la session

Observations diverses

Cette action devra être coordonnée avec le Projet « Appui institutionnel aux DRAHRH ».

Fiche d'action n° 5.5.1

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.5	Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du département chargé de l'eau) sont renforcées
Action préconisée n° 5.5.1	Formation à la GIRE des cadres de catégorie A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau
Contexte	<p>Des actions d'information et de formation sur la GIRE, à destination des départements ministériels concernés par l'eau, ont déjà été faites dans le cadre du Programme GIRE mais elles étaient forcément limitées dans leurs contenus et dans leurs cibles.</p> <p>Il est important qu'un effectif représentatif des ministères concernés par l'eau soit formé à la GIRE de façon approfondie</p>
Groupe cible	Cadres des ministères, établissements publics et sociétés d'État concernés par l'eau
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs
Effectif	Environ 150 personnes à former.
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront approprié les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes ou dialoguer valablement avec les spécialistes du secteur de l'eau</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Planification stratégique concertée et élaboration de SDAGE et SAGE
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– exposés en salle– conférences par des professionnels– études de cas– visites de terrain– jeux de rôle– brainstorming
Durée de la formation	4 semaines (20 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec les DRH des autres ministères.
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 150 stagiaires x 20 jours x 50 000 FCFA/jour = 150 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	A définir

Hypothèses et risques

- Disponibilité du personnel à former
- Capacités d'accueil des organismes de formation
- Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue

IOV

- Liste du personnel formé
- Contenus des rapports de formation
- Affectation et tâches des personnels formés

Observations diverses

L'effectif de 150 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.5.2

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.5	Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du département chargé de l'eau) sont renforcées
Action préconisée n° 5.5.2	Formation à la GIRE des agents des organismes de bassins
Contexte	<p>La création des organismes de bassins est une nouveauté. Il faut que les personnels de ces organismes (dont la plupart proviendront du secteur public de l'eau) soient formés en prévision de leurs futures tâches.</p> <p>Des actions d'information et de formation sur la GIRE, à destination des départements ministériels concernés par l'eau, ont déjà été faites dans le cadre du Programme GIRE mais elles étaient forcément limitées dans leurs contenus et dans leurs cibles.</p> <p>Il est donc nécessaire que tous les personnels techniques des organismes de bassins soient formés à la GIRE de façon approfondie</p>
Groupe cible	Cadres du secteur de l'eau
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs, administrateurs
Effectif	Environ 5 à 6 personnes à former par bassin (30 au maximum)
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront appropriés les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE, en particulier celles applicables à la gestion des bassins.</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes.</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001 et la délimitation des espaces de gestion– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– La gestion par bassin– Contributions, redevances et équilibres financiers des bassins– Planification stratégique concertée et élaboration de SDAGE et SAGE
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– Exposés en salle– Conférences par des professionnels– Etudes de cas– Visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	4 semaines (20 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec les DRH des autres ministères.
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 30 stagiaires x 20 jours x 50 000 FCFA/jour = 30 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes de formation – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 30 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.5.3.a

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.5	Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du département chargé de l'eau) sont renforcées
Action préconisée n° 5.5.3	Formation à la GIRE des agents des collectivités locales
Volet (a)	Agents techniques des communes
Contexte	<p>Le transfert de certaines des compétences de l'État aux collectivités locales a créé un besoin de cadres techniques compétents en matière de gestion de l'eau en général et des ressources en eau en particulier.</p> <p>Pour le moment, la plupart des collectivités locales ne sont pas pourvues de tels personnels et cela ne sera possible qu'à travers un effort de formation ciblée sur ces besoins spécifiques.</p>
Groupe cible	Cadres des services techniques des communes urbaines (49 au total)
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs
Effectif	Environ 1 personne à former par commune (50 personnes au maximum)
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront appropriés les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE, en particulier celles applicables à la gestion de l'eau par les collectivités locales (communes).</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes.</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001 et la délimitation des espaces de gestion– Les TOD (textes d'orientation de la décentralisation)– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Les responsabilités des communes en matière de gestion de l'eau et comment les assumer
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– Exposés en salle– Conférences par des professionnels– Études de cas– Visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	2 semaines (10 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec la Direction Générale des Collectivités Locales
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 10 jours x 50 000 FCFA/jour = 25 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État et collectivités locales pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes de formation – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.5.3.b

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.5	Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du département chargé de l'eau) sont renforcées
Action préconisée n° 5.5.3	Formation à la GIRE des agents des collectivités locales
Volet (b)	Agents techniques des provinces
Contexte	<p>Le transfert de certaines des compétences de l'État aux collectivités territoriales a créé un besoin de cadres techniques compétents en matière de gestion de l'eau en général et des ressources en eau en particulier.</p> <p>Pour le moment, la plupart des provinces ne sont pas pourvues de tels personnels et cela ne sera possible qu'à travers un effort de formation ciblée sur ces besoins spécifiques.</p>
Groupe cible	Cadres des services techniques des provinces (45 au total)
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs
Effectif	Environ 1 personne à former par province (50 personnes au maximum)
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront appropriés les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE, en particulier celles applicables à la gestion de l'eau par les collectivités territoriales (provinces).</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes.</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001 et la délimitation des espaces de gestion– Les TOD (textes d'orientation de la décentralisation)– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Les responsabilités des provinces en matière de gestion de l'eau et comment les assumer
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– Exposés en salle– Conférences par des professionnels– Études de cas– Visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	2 semaines (10 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec la Direction Générale des Collectivités Locales
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 10 jours x 50 000 FCFA/jour = 25 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État et collectivités territoriales pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.– Partenaires au développement pour la réalisation

Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes de formation – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.5.3.c

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.5	Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du département chargé de l'eau) sont renforcées
Action préconisée n° 5.5.3	Formation à la GIRE des agents des collectivités locales
Volet (c)	Agents techniques des régions
Contexte	<p>Le transfert de certaines des compétences de l'État aux collectivités territoriales a créé un besoin de cadres techniques compétents en matière de gestion de l'eau en général et des ressources en eau en particulier.</p> <p>Pour le moment, les régions n'existent pas encore en tant que collectivités territoriales mais leur installation sera effective dans un avenir proche.</p> <p>Il faut donc préparer la prise en charge de leurs nouvelles missions à travers un effort de formation ciblée sur leurs besoins spécifiques.</p>
Groupe cible	Cadres des services techniques des régions (13 au total)
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs
Effectif	Environ 2 personnes à former par région (30 personnes au maximum)
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront approprié les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE, en particulier celles applicables à la gestion de l'eau par les collectivités territoriales (régions).</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes.</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001 et la délimitation des espaces de gestion– Les TOD (textes d'orientation de la décentralisation)– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Les responsabilités prévisibles des régions en matière de gestion de l'eau et comment les assumer
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– Exposés en salle– Conférences par des professionnels– Etudes de cas– Visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	2 semaines (10 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec la Direction Générale des Collectivités Locales
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 30 stagiaires x 10 jours x 50 000 FCFA/jour = 15 000 000 FCFA
Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">– État et collectivités territoriales pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation.

Période de réalisation	– Partenaires au développement pour la réalisation <i>A définir</i>
Hypothèses et risques	– Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes de formation – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	– Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 30 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

Fiche d'action n° 5.6.1

Domaine d'action n° 5	Ressources humaines
Résultat général n° 5.6	Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées en matière de GIRE, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.)
Action préconisée n° 5.6.1	Formation à la GIRE des agents du secteur privé
Contexte	<p>Le rôle de l'État dans le futur cadre de gestion est avant tout l'encadrement du secteur (création d'un environnement habilitant). En corollaire, l'État va se désengager de plus en plus de ses rôles de production actuels. La place ainsi laissée va être progressivement occupée par les collectivités locales et le secteur privé. Il est donc essentiel que le secteur privé soit prêt à prendre la relève et que ce processus soit accompagné par des actions du PAGIRE.</p> <p>Pour le moment, la plupart des entreprises privées du secteur de l'eau ne sont pas encore pourvues de personnels compétents en matière de GIRE. En principe, le développement de leurs ressources humaines leur incombe financièrement. Mais il est démonstratif de procéder à une formation pilote, limitée et ciblée sur un échantillon représentatif, pour en démontrer l'utilité et laisser ensuite la place aux initiatives individuelles.</p>
Groupe cible	Cadres des services techniques des bureaux d'études et entreprises privées
Profil	Ingénieurs, techniciens supérieurs
Effectif	Environ 1 personne à former par société (50 personnes au maximum)
Résultats attendus	<p>Les bénéficiaires se seront approprié les logiques institutionnelles, économiques et techniques de la GIRE, en particulier celles ayant un impact sur le positionnement et le jeu du secteur privé dans le contexte national.</p> <p>Ils auront amélioré leur compréhension des principes et des outils de la GIRE et pourront les appliquer dans leurs tâches quotidiennes.</p>
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau au Burkina– Les axes d'innovation dans la politique de l'eau– Principes, outils et pratiques de la GIRE– La nouvelle loi sur l'eau de février 2001– La répartition des compétences entre l'État, les collectivités et les autres acteurs du développement (en particulier le secteur privé)– Le plan d'action de l'eau (PAGIRE)– Le rôle du secteur privé dans le concert national de la GIRE
Approche, méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">– Exposés en salle– Conférences par des professionnels– Etudes de cas– Visites de terrain– jeux de rôle, brainstorming
Durée de la formation	2 semaines (10 jours ouvrables)
Responsabilités	Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'eau, en relation avec les organisations professionnelles
Type d'institution ressource	A définir
Intervenants	Personnel de l'institution ressource et vacataires
Coût de la formation	Estimation : <ul style="list-style-type: none">– 50 stagiaires x 10 jours x 50 000 FCFA/jour = 25 000 000 FCFA

Charges récurrentes	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> – État et organisations professionnelles pour ce qui concerne la conception et le pilotage de la formation. – Partenaires au développement pour la réalisation
Période de réalisation	<i>A définir</i>
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité du personnel à former – Capacités d'accueil des organismes de formation – Affectation du personnel formé à des tâches en rapport avec la formation reçue
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Liste du personnel formé – Contenus des rapports de formation – Affectation et tâches des personnels formés
Observations diverses	L'effectif de 50 personnes sera précisé au moment de la conception de détail de la formation.

**DOMAINE D'ACTION N° 6 : INFORMATION, ÉDUCATION,
SENSIBILISATION, PLAIDOYER**

Fiche d'action n° 6.1.1

Domaine d'action n° 6 Information, Éducation, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.1 La population est bien informée sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et sur ses implications dans la vie courante, sur les problèmes de ressources en eau du pays et sur la réforme institutionnelle en cours

Action préconisée n° 6.1.1 Informer les usagers sur la GIRE (la situation des ressources en eau, la réforme en cours, la loi d'orientation)

Contexte La réforme de la gestion du secteur de l'eau qui est actuellement en cours, n'est pas encore bien connue et perçue par l'ensemble de la population.

Résultats attendus

- Résultat final : Les usagers connaissent la situation des ressources en eau et leur nouveau mode de gestion
- Résultats intermédiaires :
 - Les informations et données relatives à la situation des ressources en eau du pays sont largement diffusées
 - Les usagers ont pris conscience de la problématique des ressources en eau au Burkina et la nécessité pour une réforme du secteur de l'eau.
 - Le concept de la réforme en cours et du contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau sont largement diffusés et compris par la majorité des usagers.

Activités à mener

- Organiser une campagne multimédia sur l'état des ressources en eau, la réforme en cours et la loi ;
- Couverture médiatique par les différents organes des cérémonies d'ouverture et clôture de la campagne ;
- Expositions sur la situation de la ressource et la situation des quatre bassins nationaux ;
- Réalisation et diffusion de trois émissions radio sur les grandes questions contenues dans la loi ;
- Insertion d'articles de presse dans les journaux de la place ;
- Atelier d'information / sensibilisation sur les principes préleveur-payeur et pollueur-payeur à l'intention des grands usagers ;
- Réaliser une enquête auprès des usagers sur le degré de perception et d'acceptation de la réforme en cours.

Responsabilités La DGIRH, la Direction de la communication du MAHRH, les DRAHRH

Moyens d'exécution Voir plus bas

– Scientifiques, techniques, logistiques *A définir*

– Ressources humaines *A définir*

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	940 000
Consultants nationaux	2 450 000
Personnel d'appui	225 000
Missions du personnel national	1 812 500
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	6 200 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	12 360 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 950 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0

Imprévus (10%)	2 593 750
TOTAL	28 531 250

– Charges récurrentes

A définir

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 2 ans

Cette activité peut être entamée avant l'adoption du plan d'action, mais doit être poursuivie activement par la suite.

Hypothèses et risques

Il faut s'efforcer de présenter les thèmes de façon aussi simple que possible pour le grand public.

IOV

- Produits multimédia diffusés
- rapports sur les activités menées
- listes des acteurs avec lesquels les activités ont été menées.
- résultats de l'enquête auprès de la population sur le degré de perception et d'acceptation de la réforme en cours.

Observations diverses

En ce qui concerne la forme des messages à diffuser, cette action pourrait se rapprocher de l'action 6.1.2

Fiche d'action n° 6.1.2

Domaine d'action n° 6 Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.1 La population est bien informée sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et sur ses implications dans la vie courante, sur les problèmes de ressources en eau du pays et sur la réforme institutionnelle en cours

Action préconisée n° 6.1.2 Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base

Contexte Du fait de son caractère nouveau, le concept GIRE n'est pas encore pris en compte dans le système éducatif et dans les écoles de formation au Burkina Faso. Pour assurer la maîtrise progressive de ce concept par les générations futures, il est nécessaire que des notions de bases relatives à la GIRE soient enseignés dans des écoles primaires, les établissements secondaires, les universités et dans les écoles de formation professionnelles. Pour plus d'efficacité il faut d'abord des programmes pilotes. Pour ce faire, et tenant compte du découpage du pays en régions, le schémas suivant peut être retenu :

- 10 écoles primaires par région (130 écoles primaires)
- 5 établissements secondaires par région (65 établissements secondaires)
- l'ENAM en tant qu'unité de formation professionnelle
- à l'université, l'expérimentation concernera l'UFR / SVT (Unité de Formation et de Recherche en Science de la Vie et de la Terre).

Résultats attendus

- Résultat final : les notions relatives à la GIRE sont introduites les programmes scolaires en vue d'un ancrage durable au sein de la population et des futurs décideurs.
- Résultats intermédiaires :
 - les écoliers, les élèves et les étudiants connaissent les notions de base de la GIRE ;
 - les notions élémentaires relatives aux ressources en eau sont connues dès le primaires ;
 - aux niveaux secondaire, supérieur et dans les écoles de formation professionnelle, le concept GIRE est connu, avec ses principes essentiels.

Activités à mener

- Mener des concertations avec les responsables des départements en charge de l'enseignement et les responsables des écoles de formation professionnelle ;
- Former les enseignants (800 enseignants du primaire, 160 enseignants de géographie du secondaire, 40 enseignants du supérieur, 40 enseignants des écoles professionnelles) soit au total 1040 enseignants.
- Confectionner des manuels didactiques pour chaque niveau d'enseignement.
- Evaluer le résultat de l'introduction des principes de la GIRE et l'impact auprès des écoliers et étudiants

Responsabilités

- Les départements chargés de l'enseignement (MESRS et MEBA)
- Le ministère de la Fonction Publique pour ce qui est de l'ENAM
- La DGIRH

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Moyens courants de l'Administration
- Equipements audiovisuels

– *Ressources humaines*

- Sessions de formation à encadrer par les agents des services du Ministère chargé de l'eau
- Manuels pédagogiques à élaborer par des consultants

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 504 000
Consultants nationaux	6 600 000
Personnel d'appui	297 000
Missions du personnel national	2 425 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	6 900 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	47 840 000
Équipement consommable (fonctionnement)	3 600 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	3 000 000
Imprévus (10%)	7 216 600
TOTAL	79 382 600

– Charges récurrentes

Actualisation des manuels au bout de 5 ans (sur budgets des ministères compétents, en relation avec le Ministère chargé de l'eau).

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

L'ensemble de l'action sera étalé sur une durée de 4 ans.

Hypothèses et risques

Réticence possible du département en charge de l'éducation à introduire des concepts supplémentaires dans le programme scolaire.

IOV

- *L'enseignement des notions de GIRE est effectif dans les établissements pilotes (primaire, secondaire, supérieur et écoles de formation professionnelle).*
- *Les écoliers, les élèves et les étudiants s'intéressent aux questions de GIRE.*
- *Les notions de GIRE sont diffusées à chacun des niveaux d'enseignement.*

Observations diverses

Néant

Fiche d'action n° 6.1.3

Domaine d'action n° 6 Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.1 La population est bien informée sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et sur ses implications dans la vie courante, sur les problèmes de ressources en eau du pays et sur la réforme institutionnelle en cours

Action préconisée n° 6.1.3 Informer les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE

Contexte La réforme de la gestion du secteur de l'eau qui est actuellement en cours, n'est pas encore bien connue et perçue par l'ensemble de la population.

A cet effet, une action ciblée est prévue en 6.1.1.

Toutefois, il est reconnu qu'un des moyens de toucher la population est de passer par le relais des « leaders d'opinion », à savoir des personnes ayant une certaine notoriété et dont les avis ou les comportements peuvent être pris comme modèles par la population.

Résultats attendus

- Résultat final : Les usagers ont une image positive de la réforme en cours à travers des avis de personnes bien connues du grand public.
- Ils adoptent des comportements appropriés à la situation des ressources en eau et à leur nouveau mode de gestion.

Activités à mener

- Organiser des tables rondes médiatisées avec les leaders d'opinion, sur des thèmes relatifs aux problèmes de ressources en eau du pays et à la réforme en cours ;
- Relayer les événements par des articles dans la presse, etc.

Responsabilités

La DGIRH, la Direction de la communication du MAHRH

Moyens d'exécution

– Scientifiques, techniques, logistiques

A définir

– Ressources humaines

A définir

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 880 000
Consultants nationaux	4 900 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	3 625 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance (émissions télé, radio, presse, etc.)	10 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	20 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	3 900 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	4 480 500
TOTAL	49 285 500

– Charges récurrentes

A définir

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 2 ans

Hypothèses et risques

Les leaders d'opinion sont sélectionnés et les débats sont soigneusement préparés pour éviter toute image négative du processus

Les thèmes sont présentés de façon aussi simple que possible pour le grand public.

- IOV**
- Tables rondes, débats, etc. tenus
 - Relais dans les médias
- Observations diverses** Relation avec l'action 6.1.1

Fiche d'action n° 6.2.1

Domaine d'action n° 6 Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.2 La population et les professionnels sont bien sensibilisés aux économies d'eau et aux techniques de mobilisation et de reconstitution de la ressource

Action préconisée n° 6.2.1 Promouvoir les économies d'eau

Contexte

Malgré la rareté de la ressource eau, son gaspillage est régulièrement constaté. Cet état de fait concerne en particulier les réseaux de distribution d'eau et les périmètres irrigués. Pour éviter cela un changement des mentalités s'impose au niveau de ces catégories d'usagers ainsi qu'un renforcement des compétences des gestionnaires de réseaux. Il faut promouvoir à leur niveau l'intérêt de rechercher autant que possible à économiser l'eau, tant pour des considérations économiques que pour la protection des ressources en eau.

Résultats attendus

- Il existe une grande prise de conscience sur la nécessité de mettre en œuvre des actions propres à réduire le gaspillage.
- Les pertes sur les réseaux de distribution d'eau sont réduites.
- Les aiguadiers et exploitants de périmètres irrigués savent chiffrer leurs besoins en eau et prennent des mesures pour rapprocher leur consommation de ces besoins.

Activités à mener

- Réalisation et diffusion de spots de sensibilisation (radio et télé)
- Organisation de causeries-débats avec les exploitants agricoles des périmètres irrigués
- Organisation de journées de démonstration sur les méthodes économes d'irrigation
- Organisation de séminaires de formation à l'intention des gestionnaires de réseaux
- Organisation d'ateliers techniques avec l'ONEA sur les pertes des réseaux et les moyens de les réduire, avec un accent particulier sur l'aspect économique du problème.

Responsabilités

DGIRH, Direction de communication du MAHRH, ONEA, associations d'irriguants

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

– Moyens courants de l'Administration du secteur de l'eau

– Equipements audiovisuels

– *Ressources humaines*

– Cadres de la DGIRH, DRAHRH, ONEA

– Direction de la communication du MAHRH

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 820 000
Consultants nationaux	2 200 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	1 940 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	2 750 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	10 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	660 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	2 107 000
TOTAL	23 177 000

– Charges récurrentes	
– Ressources financières	<i>Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir</i>
Durée et phasage	Cette action sera étalée sur trois ans.
Hypothèses et risques	Coût très élevé de la réhabilitation des réseaux de distribution
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de la consommation sur les périmètres irrigués – Baisse du taux de pertes sur les réseaux
Observations diverses	néant

Fiche d'action n° 6.2.2

Domaine d'action n° 6	Information, sensibilisation, éducation, plaidoyer
Résultat général n° 6.2	La population et les professionnels sont bien sensibilisés aux économies d'eau et aux techniques de mobilisation et de reconstitution de la ressource
Action préconisée n° 6.2.2	Promouvoir, en zone de socle, la mise en œuvre des techniques de captage des eaux souterraines susceptibles d'améliorer les débits
Contexte	<p>L'état des lieux a mis en évidence la difficulté d'obtenir des forages à gros débit en zone de socle cristallin (80 % du pays) ; de nombreux forages sont négatifs et la perte économique résultante est importante.</p> <p>Il s'agit donc de chercher si d'autres techniques de captage sont plus adaptées aux conditions burkinabé (a priori, des forages verticaux dans un contexte géologique où les fractures potentiellement aquifères sont également verticales semblent peu adaptés).</p> <p>Si des essais basés sur d'autres techniques s'avèrent concluants, il s'agira de promouvoir la mise en œuvre de ces techniques.</p>
Résultats attendus	L'identification d'autres techniques de captage que le simple forage vertical, l'évaluation de la faisabilité de ces techniques et en cas de conclusion positive, la promotion pour la mise en œuvre de ces techniques. Le résultat final est une amélioration de l'exploitabilité des ressources souterraines et une optimisation des coûts des infrastructures hydrauliques. Ce résultat vise plus particulièrement les centres urbains et semi-urbains.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les techniques existantes et applicables dans le contexte burkinabé sur base de l'expérience d'autres pays.• Définir une méthodologie de mise en œuvre, à la fois sur les plans économiques, techniques et organisationnels• Procéder à des essais de mise en œuvre sur des sites pilotes pour évaluer l'efficacité de la technique choisie• Si la technique s'avère positive, définir sur base de critères hydrogéologiques et démographiques les zones prioritaires à cibler• Organiser une campagne de promotion de ces techniques auprès des acteurs cibles• Suivre le niveau de mise en œuvre des techniques retenues et de leurs effets.
Responsabilités	DGIRH, ONEA, CREPA, collectivités locales
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	<p>Cette action requiert des moyens techniques et logistiques importants, surtout pour la phase de réalisation des sites pilotes de captage (entreprise de forage, matériel adapté aux techniques retenues). Il est possible que les entreprises nationales de forage aient besoin d'un renforcement de leur matériel et de leurs capacités professionnelles.</p> <p>Moyens logistiques pour la campagne de promotion (animateurs, supports d'animation, moyens de déplacement).</p>
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Les cadres de la DGIRH et de l'ONEA pour l'identification des techniques et des zones cibles. L'appui d'un consultant ingénieur de forage avec une expérience internationale sera nécessaire.– Les ressources humaines des entreprises de forage. Les entreprises nationales auront probablement besoin d'un renforcement de leurs capacités professionnelles selon les techniques retenues.– Les cadres de la DGIRH pour la sensibilisation des acteurs cibles (communes, industriels...) et des partenaires au développement.

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	4 478 000
Consultants nationaux	1 650 000
Personnel d'appui	700 000
Missions du personnel national	7 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	21 000 000
Sous-traitance	50 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	0
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10 %)	8 982 800
TOTAL	98 810 800

– Coûts

– Charges récurrentes

Cette action ne comporte pas de charge récurrente. Les coûts de fonctionnement et de maintenance des systèmes de distribution d'eau (pompes, bâches, réseau, etc) sont indépendants de cette action qui vise à promouvoir des techniques plus efficaces de captage des aquifères en zone de socle cristallin.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres de la DGIRH
- L'ONEA : salaires de ses cadres
- Partenaires au développement : financement des travaux de forage.
- Entreprises nationales de forage : selon les cas, renforcement de leur équipement, formation de leurs techniciens. La formation des techniciens pourrait être prise en charge par les partenaires au développement (besoin éventuel de formation à l'étranger).

Durée et phasage

- Identifier les techniques existantes et applicables dans le contexte burkinabé sur base de l'expérience d'autres pays : 1 mois.
- Définir une méthodologie de mise en œuvre, à la fois sur les plans économiques, techniques et organisationnels : 2 mois
- Procéder à des essais de mise en œuvre sur des sites pilotes pour évaluer l'efficacité de la technique choisie : 1 an
- Si la technique s'avère positive, définir sur base de critères hydrogéologiques et démographiques les zones prioritaires à cibler : 3 mois
- Organiser une campagne de promotion de ces techniques auprès des acteurs cibles : 3 mois intensif, 1 an en continu
- Suivre le niveau de mise en œuvre des techniques retenues et ses effets : au moins 3 ans

Hypothèses et risques

Ne pas trouver de technologie économiquement acceptable pour le Burkina

IOV

Des captages à gros débit sont réalisés dans des zones réputées stériles ou à taux d'échec très élevé.

Observations diverses

Cette action est dans une large mesure conditionnée par l'efficacité de l'action 6.2.3 : il n'est pas viable de chercher à améliorer les conditions de captage des aquifères dans un contexte généralement déficitaire de la ressource si des actions préliminaires de restauration de cette ressource ne sont pas engagées activement.

Fiche d'action n° 6.2.3

Domaine d'action n° 6	Information, sensibilisation, éducation, plaidoyer
Résultat général n° 6.2	La population et les professionnels sont bien sensibilisés aux économies d'eau et aux techniques de mobilisation et de reconstitution de la ressource
Action préconisée n° 6.2.3	Promouvoir la mise en œuvre des techniques de reconstitution de la ressource
Contexte	<p>L'état des lieux a mis en évidence la situation défavorable des eaux souterraines et la tendance à l'abaissement des nappes au cours des dernières décennies. La situation est déjà critique dans de nombreux centres urbains où le recours à l'eau de surface pour l'AEP apparaît comme une solution nécessaire dans les prochaines années. Dans un tel contexte, il faut donc économiser autant que possible l'eau souterraine et éviter autant que possible le pompage localisé de débits importants.</p> <p>Mais en outre, il est également indispensable de promouvoir la mise en œuvre à grande échelle des techniques de reconstitution de la ressource souterraine. Ces techniques sont connues (actions de CES-DRS) mais peu utilisées au Burkina. Il s'agit donc de promouvoir la mise en œuvre de ces techniques à grande échelle dans le pays pour contribuer à l'accroissement de l'infiltration et à l'amélioration du renouvellement de l'eau souterraine, particulièrement en zone de socle cristallin, c'est-à-dire sur 80 % de la superficie du pays.</p>
Résultats attendus	La mise en œuvre largement répandue des techniques favorisant l'infiltration de l'eau. Ces techniques doivent largement s'appuyer sur les capacités techniques et financières locales. Le résultat final est un impact mesurable sur le comportement des nappes souterraines et une meilleure disponibilité des ressources souterraines. Il s'agit d'une action de longue durée dont les effets ne doivent pas être attendus avant plusieurs années. Il est néanmoins très important de l'engager dès que possible.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les actions applicables dans le contexte burkinabé sur base de l'expérience d'autres pays• Définir une méthodologie de mise en œuvre, à la fois sur les plans économiques, techniques et organisationnels• Définir sur base de critères hydrogéologiques et démographiques les zones prioritaires à cibler• Organiser une campagne de promotion de ces techniques auprès des acteurs cibles• Suivre le niveau de mise en œuvre des techniques retenues
Responsabilités	DGIRH, DRAHRH, université, collectivités locales, groupements d'usagers
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Les moyens techniques et logistiques pour cette action doivent être simples et peu coûteux pour pouvoir être mis en œuvre à grande échelle par les usagers de base (agriculteurs, éleveurs, associations...) : il s'agit de moyens tels que cordons pierreux, diguettes, seuils, etc. Ces moyens (technique, localisation, ampleur) seront identifiés par les trois premières activités de l'action.
– <i>Ressources humaines</i>	<p>Les cadres de la DGIRH et des DRAHRH, des membres de l'université, pour l'identification des techniques à utiliser et des zones prioritaires, et pour le suivi de l'impact. L'appui d'un consultant ayant une expérience internationale en la matière sera nécessaire, pour le choix des techniques et des zones d'intervention, et pour l'évaluation de l'impact de l'action.</p> <p>Des animateurs seront nécessaires pour inciter les usagers de base à s'impliquer dans l'action en leur exposant son rôle positif pour l'ensemble des usagers et pour eux-mêmes. L'animation devra être de longue durée car l'action ne produira pas de résultat visible à court terme, elle devra donc être soutenue par une campagne de sensibilisation. Les collectivités locales pourront servir de relais pour appuyer l'animation.</p> <p>Les usagers de base pour la mise en œuvre des techniques.</p>

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	9 947 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	612 000
Missions du personnel national	9 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	29 200 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	0
Équipement consommable (fonctionnement)	0
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	4 875 900
TOTAL	53 634 900

– Charges récurrentes

Les seules charges récurrentes à prévoir sont les coûts d'entretien des aménagements (presque uniquement de la main d'œuvre). Le coût de suivi des aquifères sera inclus dans les activités de suivi de la ressource par la DGIRH et les DRAHRH.

– Ressources financières

- L'État : salaires des cadres de la DGIRH, des DRAHRH, des membres de l'université, coût de suivi des ressources en eau.
- Les usagers de base : contribution essentiellement en main d'œuvre.
- Un partenaire extérieur : pour financer les missions de consultation et les actions d'animation.

Durée et phasage

- Identifier les actions applicables dans le contexte burkinabé sur base de l'expérience d'autres pays : 1 mois
- Définir une méthodologie de mise en œuvre, à la fois sur les plans économiques, techniques et organisationnels : 2 mois
- Définir sur base de critères hydrogéologiques et démographiques les zones prioritaires à cibler : 3 mois
- Organiser une campagne de promotion de ces techniques auprès des acteurs cibles : 3 mois en intensif, 1 an en continu
- Suivre le niveau de mise en œuvre des techniques retenues : au moins 5 ans

Hypothèses et risques

Difficulté de distinguer les effets de l'action des fluctuations naturelles des nappes en fonction de la pluviométrie

IOV

La baisse des nappes est ralentie

Observations diverses

Cette action a également des effets positifs pour l'action 8.3 pour la lutte contre l'envasement. Une synergie peut être envisagée entre ces deux actions, la plupart des actions de CES/DRS ayant des effets simultanés sur l'eau souterraine, l'eau de surface et l'érosion/sédimentation dans les réseaux hydrologiques

Fiche d'action n° 6.3.1

Domaine d'action n° 6 Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.3 Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion, grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau

Action préconisée n° 6.3.1 Informer les professionnels et les décideurs sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau

Contexte La mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau nécessite une forte contribution des acteurs du secteur notamment les professionnels et les décideurs. Malheureusement la plupart de ce groupes d'acteurs méconnaissent encore trop ce qui se passe actuellement dans le secteur de l'eau. Il importe donc de mieux les associer, renforcer leurs capacités et mettre à leur disposition les informations indispensables à la prise de décision.

Résultats attendus

- Résultat final : Les professionnels et les décideurs sont informés sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau et contribuent à la mise en œuvre du processus.
- Résultats intermédiaires :
 - le concept de la réforme est compris par les professionnels et les décideurs du secteur de l'eau ;
 - la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau est comprise par les professionnels et les décideurs ;
 - les professionnels et les décideurs sont informés du contenu du PAGIRE.

Activités à mener

- Organiser un atelier d'information sur l'état des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion
- Organiser des rencontres d'échanges sur la loi (à chaque rencontre il sera question de discuter sur un aspect précis de la loi afin de permettre une meilleure compréhension)
- Organiser une concertation / information sur le PAGIRE.

Responsabilités DGIRH, Cabinet du MAHRH, les DRAHRH, Direction de la communication

Moyens d'exécution

– Scientifiques, techniques, logistiques *A définir*

– Ressources humaines *A définir*

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	940 000
Consultants nationaux	600 000
Personnel d'appui	183 000
Missions du personnel national	1 715 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation / ateliers, réunions, etc.	11 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 950 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	1 688 000
TOTAL	18 576 000

– Charges récurrentes *A définir*

– Ressources financières *Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir*

Durée et phasage	Cette action peut être entamée avant l'adoption du PAGIRE. Il faut prévoir de la poursuivre pendant un an après l'adoption du PAGIRE.
Hypothèses et risques	Le manque de motivation des acteurs cibles à participer aux rencontres d'échange
IOV	Réunions effectivement tenues : ateliers, rencontres de formation et sensibilisation, concertations... Comptes-rendus des rencontres et listes des participants.
Observations diverses	Ce domaine d'activités fait partie des actions urgentes à exécuter car le rôle des professionnels et des décideurs est déterminant dans la mise en œuvre de la GIRE

Fiche d'action n° 6.3.2

Domaine d'action n° 6 Information, Éducation, Sensibilisation, Plaidoyer

Résultat général n° 6.3 Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion, grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau

Action préconisée n° 6.3.2 Introduire les notions de GIRE dans les programmes de formation spécialisée

Contexte Du fait de son caractère nouveau, le concept GIRE n'est pas encore pris suffisamment en compte dans les formations spécialisées au Burkina Faso. Pour assurer la maîtrise progressive de ce concept par les générations futures, il est nécessaire que des notions approfondies GIRE soient enseignés dans les écoles d'ingénieurs, de techniciens supérieurs, d'agents de maîtrise, etc.

Résultats attendus

- Résultat final : les notions relatives à la GIRE sont introduites les cursus techniques.
- Résultats intermédiaires :
 - les élèves ingénieurs et techniciens supérieurs connaissent la GIRE et ses applications.

Activités à mener

- Mener des concertations avec les responsables des départements en charge de la formation technique professionnelle ;
- Former les enseignants de ces établissements, en particulier ceux enseignant les ressources en eau, le génie rural, l'AEP, etc.
- Appuyer la confection de cours polycopiés pour chaque cursus.
- Evaluer le résultat de l'introduction des principes de la GIRE et l'impact auprès des élèves ingénieurs et techniciens supérieurs.

Responsabilités

- La DGIRH
- Les écoles techniques nationales
- le Groupe EIER-ETSHER

Moyens d'exécution

– Scientifiques, techniques, logistiques

– Moyens courants de l'Administration

– Ressources humaines

– Sessions de formation à encadrer par les agents des services du Ministère chargé de l'eau

– Manuels pédagogiques à élaborer par des consultants

– Coûts

Nota : 1040 enseignants seront formés au travers de cette action, soit un coût moyen inférieur à 80 000 F par enseignant formé.

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000
Consultants nationaux	8 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	8 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	0
Équipement consommable (fonctionnement)	3 600 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	3 000 000
Imprévus (10%)	2 710 000
TOTAL	29 810 000

– Charges récurrentes

Actualisation des manuels au bout de 5 ans (sur budgets des ministères compétents, en relation avec le Ministère chargé de l'eau).

<i>– Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
Durée et phasage	L'ensemble de l'action sera étalé sur une durée de 4 ans.
Hypothèses et risques	Réticence possible du département en charge de l'éducation à introduire des concepts supplémentaires dans le programme scolaire.
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – L'enseignement des notions de GIRE est effectif dans les établissements pilotes (primaire, secondaire, supérieur et écoles de formation professionnelle). – Les écoliers, les élèves et les étudiants s'intéressent aux questions de GIRE. – Les notions de GIRE sont diffusées à chacun des niveaux d'enseignement.
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 6.3.3

Domaine d'action n° 6	Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer																										
Résultat général n° 6.3	Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion, grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau																										
Action préconisée n° 6.3.3	Promouvoir la participation des professionnels et des décideurs dans la gestion des ressources en eau																										
Contexte	Le degré actuel de participation des professionnels et des décideurs dans le processus de la nouvelle forme de gestion des ressources en eau est encore faible. Or par leur position stratégique ces deux types d'acteurs ont un rôle déterminant à jouer pour la réussite de la GIRE. Il faut donc imaginer un mécanisme ou une formule qui va les inciter à prendre une place active dans le processus de gestion intégrée des ressources en eau.																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Les professionnels et les décideurs sont bien informés sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau.• Les professionnels et les décideurs s'impliquent et jouent les rôles qui sont les leurs dans la gestion des ressources en eau.																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des rencontres de discussions de groupe avec les professionnels et les décideurs, sous forme de déjeuners-débats thématiques animés par les cadres du Ministère chargé de l'eau, les responsables des Comités de bassins, les élus locaux, etc.• Diffuser largement les documents relatifs à la réforme en cours auprès des professionnels et des décideurs.																										
Responsabilités	DGIRH, Direction de la communication, DRAHRH, comités de bassin																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	– Moyens courants de l'Administration du secteur de l'eau – Equipements audiovisuels																										
– <i>Ressources humaines</i>	Cadres de la DGIRH, de la Direction de la communication, des DRAHRH, membres des comités de bassins																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>2 500 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>3 200 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>0</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>9 500 000</td></tr><tr><td>Equipement consommable (fonctionnement)</td><td>1 500 000</td></tr><tr><td>Equipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>1 820 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>20 020 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000	Consultants nationaux	3 200 000	Personnel d'appui	500 000	Missions du personnel national	0	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	9 500 000	Equipement consommable (fonctionnement)	1 500 000	Equipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000	Imprévus (10%)	1 820 000	TOTAL	20 020 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000																										
Consultants nationaux	3 200 000																										
Personnel d'appui	500 000																										
Missions du personnel national	0																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	9 500 000																										
Equipement consommable (fonctionnement)	1 500 000																										
Equipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000																										
Imprévus (10%)	1 820 000																										
TOTAL	20 020 000																										
– <i>Charges récurrentes</i>	Néant																										
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																										
Durée et phasage	Cette action est une action de longue haleine. Il est proposé qu'elle soit maintenue pendant une durée de 4 ans.																										
Hypothèses et risques	A définir																										

IOV

- Nombre de rencontres organisées, représentativité des participants (Sources de vérification : comptes-rendus attestant la tenue effective des rencontres de discussions, feuilles d'émargement, etc.).
- Engagement des professionnels et décideurs dans la GIRE, en particulier au travers des comités de bassin, dans les comités locaux, dans la formulation des projets.

Observations diverses

Cette action est complémentaire de l'action 6.11 (« Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement »). Elle doit être menée en parallèle.

Fiche d'action n° 6.3.4

- Domaine d'action n° 6** Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer
- Résultat général n° 6.3** Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion, grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau
- Action préconisée n° 6.3.4** Promouvoir le Système d'information sur l'eau (SIE) et le Centre d'information sur l'eau (CIE) auprès des professionnels et des décideurs

Contexte La Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DGIRH) dispose d'une importante banque de données sur les ressources en eau qui est très peu consultée par les professionnels du secteur de l'eau du fait que beaucoup ignorent l'existence de ces données.

Par ailleurs dans certaines directions du MAHRH, il existe des services de documentation sur l'eau. C'est le cas de la DEP et de la DGIRH. Malheureusement ces services ne sont pas assez fréquentés par les utilisateurs notamment les professionnels et les décideurs du secteur de l'eau. Cet état de fait est en partie imputable au manque de publicité sur l'existence de ces services et leur vocation. Il est donc nécessaire d'informer le public cible de l'existence du futur SIE et du futur CIE et de leurs potentialités.

- Résultats attendus**
- Le SIE et le CIE sont connus par les décideurs et professionnels du secteur de l'eau
 - Les informations du SIE et du CIE sont exploitées par les professionnels et les décideurs du secteur de l'eau.

- Activités à mener**
- Confection et diffusion d'affiches
 - Diffusion de communiqués
 - Organisation d'un séminaire d'information.
 - Confection et diffusion de plaquette d'information (dépliants)

Responsabilités DGIRH, Direction de la communication du MAHRH

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques*
- *Moyens courants de l'Administration du secteur de l'eau*
- *Equipements audiovisuels*
- *Ressources humaines*
- *Coûts*

A définir

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	846 000
Consultants nationaux	2 250 000
Personnel d'appui	183 000
Missions du personnel national	0
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	1 860 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 520 000
Equipement consommable (fonctionnement)	440 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	859 900
TOTAL	9 458 900

- *Charges récurrentes*
 - *Ressources financières*
- A définir*
- Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir*

Durée et phasage	Durée de l'action : 1 an de façon intensive, avec quelques actions ponctuelles au cours des 3 années suivantes.
Hypothèses et risques	<i>A définir</i>
IOV	Utilisation du SIE et fréquentation du CIE par les usagers
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 6.4.1

Domaine d'action n° 6	Information, Education, Sensibilisation, Plaidoyer																										
Résultat général n° 6.4	La GIRE est effectivement prise en compte dans les politiques sectorielles des autres départements, grâce à une meilleure compréhension de ses principes et méthodes																										
Action préconisée n° 6.4.1	Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement																										
Contexte	Les décideurs politiques et les partenaires au développement ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de la GIRE : il appartient aux décideurs politiques de prendre les décisions nécessaires pour faciliter le processus. Quant aux partenaires au développement leur appui matériel et financier est capital. Le soutien de ces deux groupes d'acteurs à la mise en œuvre de la GIRE ne peut être effectif que s'ils sont convaincus du bien fondé de cette politique. Il est donc important de prévoir des actions de plaidoyer auprès de ces deux catégories pour assurer une continuité dans le processus de la GIRE au Burkina.																										
Résultats attendus	Les décideurs politiques et les partenaires au développement soutiennent le processus de mise en œuvre de la GIRE.																										
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Définir une stratégie pour le plaidoyer en faveur de la GIRE• constituer des groupes de pression• Elaborer des documents synthétiques pour soutenir les actions de promotion.• Organiser des rencontres de promotion avec les décideurs politiques et les partenaires au développement																										
Responsabilités	DGIRH, Direction de l'information, cabinet du MAHRH																										
Moyens d'exécution																											
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	– Moyens courants de l'Administration du secteur de l'eau – Equipements audiovisuels																										
– <i>Ressources humaines</i>	Les cadres du cabinet du MAHRH et de la DGIRH																										
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>1 500 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>3 500 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>3 600 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>2 980 000</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>3 335 000</td></tr><tr><td>Equipement consommable (fonctionnement)</td><td>1 110 000</td></tr><tr><td>Equipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>1 752 500</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>19 277 500</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000	Consultants nationaux	3 500 000	Personnel d'appui	500 000	Missions du personnel national	3 600 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	2 980 000	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	3 335 000	Equipement consommable (fonctionnement)	1 110 000	Equipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000	Imprévus (10%)	1 752 500	TOTAL	19 277 500
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																										
Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000																										
Consultants nationaux	3 500 000																										
Personnel d'appui	500 000																										
Missions du personnel national	3 600 000																										
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	2 980 000																										
Sous-traitance	0																										
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 335 000																										
Equipement consommable (fonctionnement)	1 110 000																										
Equipement non consommable (investissement)	0																										
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000																										
Imprévus (10%)	1 752 500																										
TOTAL	19 277 500																										
– <i>Charges récurrentes</i>	<i>A définir</i>																										
– <i>Ressources financières</i>	<i>Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir</i>																										
Durée et phasage	Cette action peut être entamée avant même l'adoption du PAGIRE, mais elle doit être activement menée dès l'adoption du PAGIRE. L'existence du PAGIRE adopté par le Gouvernement sera un élément positif pour les rencontres avec les partenaires au développement. Cette action doit être menée de façon continue pendant plusieurs années																										
Hypothèses et risques	<i>A définir</i>																										

IOV

- Comptes-rendus des rencontres avec les décideurs politiques et les partenaires au développement
- Les décisions prises par les décideurs politiques et le partenaires au développement pour la mise en œuvre de la GIRE.

Observations diverses

Néant

Fiche d'action n° 6.4.2

Domaine d'action n° 6	Information, sensibilisation, éducation, plaidoyer
Résultat général n° 6.4	La GIRE est effectivement prise en compte dans les politiques sectorielles des autres départements, grâce à une meilleure compréhension de ses principes et méthodes
Action préconisée n° 6.4.2	Promouvoir l'intégration des principes de la GIRE dans les autres secteurs utilisateurs de l'eau ou concernés par l'eau

Contexte

Par définition, la GIRE intéresse tous les secteurs d'activité concernés par l'eau, c'est-à-dire quasiment tous les secteurs du développement. L'état des lieux a mis en évidence d'une façon générale un manque sensible de coordination et d'échange d'information entre les différentes institutions directement en charge de l'eau, mais aussi entre les institutions des différents secteurs (agriculture, élevage, énergie, mines, santé, etc...).

Pour assurer un ancrage effectif des principes de la GIRE dans l'ensemble des secteurs concernés, il est indispensable de prévoir une action de promotion de longue durée et visant un large public cible pour lui faire s'approprier les principes de la GIRE. La GIRE a des implications pour la définition et la traduction dans les faits des politiques agricoles, énergétiques, minières, d'aménagement du territoire, de contrôle démographique, de santé publique, et il est fondamental que les acteurs de ces différents secteurs soient sensibilisés et motivés pour intégrer les principes de la GIRE dans leur propres stratégies de développement et de planification.

Résultats attendus

La définition des politiques de développement élaborées par les différents secteurs, et leur traduction en plans d'action, schémas directeurs, schémas d'aménagement, etc, tiennent compte des principes de la GIRE.

Activités à mener

- Elaborer des documents synthétiques présentant les principes de la GIRE, l'état d'avancement de leur concrétisation au Burkina et leur interaction avec les autres secteurs.
- Diffuser ces documents auprès des publics cibles, principalement les décideurs et les cadres des services publics, les collectivités locales et les grands usagers.
- Organiser des ateliers de présentation du document
- Définir dans les principales institutions concernées des points focaux chargés de servir de relais d'information au quotidien entre le département chargé de l'eau et leur propre institution

Responsabilités

DGIRH, cabinet du MAHRH, direction de la communication

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

– Moyens pour l'élaboration des documents synthétiques

– *Ressources humaines*

– Moyens pour l'organisation des ateliers

– *Coûts*

Les cadres du MAHRH, de la DGIRH et de la Direction de la Communication

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000
Consultants nationaux	5 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	2 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	2 000 000
Imprévus (10%)	1 700 000
TOTAL	18 700 000

– <i>Charges récurrentes</i>	Aucune
– <i>Ressources financières</i>	<ul style="list-style-type: none"> – L'État : salaire des cadres. – Un partenaire extérieur : appui pour la production, la diffusion des documents, et pour l'organisation des ateliers de présentation.
Durée et phasage	Cette action devrait être commencée avant même l'adoption du PAGIRE. Elle doit se poursuivre activement par après. Il est important d'associer la GIRE de façon concrète dans tous les secteurs concernés le plus tôt possible.
Hypothèses et risques	Réticences (voire refus) des responsables d'autres secteurs de modifier leurs politiques sectorielles même si celles-ci étaient en contradiction de fond avec la GIRE.
IOV	Références à la GIRE et à ses principes dans les diverses politiques sectorielles, les plans d'action et les schémas d'aménagement.
Observations diverses	Cette action importante est transversale à presque toutes les autres actions. Elle doit s'inscrire dans la durée. Elle devrait aussi privilégier un mécanisme de diffusion de l'information par de nombreuses rencontres individuelles avec des acteurs clé identifiés pour leur rôle moteur dans leurs institutions respectives.

DOMAINE D'ACTION N° 7 : CADRE INSTITUTIONNEL

Fiche d'action n° 7.1.1.a

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.1	Restructurer l'administration centrale de l'eau
Volet (a)	Mettre en place et faire fonctionner une mission spécifique chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAGIRE.
Contexte	<p>En mettant au centre de ses actions la question des réformes institutionnelles, la phase actuelle du plan d'action revêt un caractère éminemment politique en ce sens qu'elle pose :</p> <ul style="list-style-type: none">– la question du repositionnement et de la restructuration d'une administration de l'eau qui jusque là, s'est imposée aux autres acteurs ;– la question du mode de financement du secteur qui devrait se bâtir autant que possible sur la contribution des usagers conformément à la loi d'orientation sur l'eau ;– la question du mode de régulation du secteur et donc du mode de participation des acteurs dans la gouvernance de l'eau (organes de bassin, prises de décision, etc.). <p>Les enjeux sont donc importants car la réforme vise à mettre un terme au mode de décision centralisé actuel et nécessite : (i) une reconversion des mentalités ; (ii) des efforts importants humains, matériels et financiers ; (iii) une perte de souveraineté et de privilèges du niveau central en faveur du niveau régional et local (structures déconcentrées et décentralisées, usagers).</p> <p>Le succès de la transition du cadre actuel au futur cadre de gestion dépendra et reposera donc en grande partie sur (i) la volonté des plus hautes autorités de l'État à opérer le changement indispensable (ii) l'adhésion des autres départements ministériels, des collectivités territoriales et des usagers aux principes de la GIRE et de la loi, (iii) de l'engagement de tous les acteurs à mettre en œuvre le processus de réforme institutionnel.</p> <p>Il s'agira essentiellement donc de mettre en place une équipe constituée de personnes compétentes, de notoriété et de probité reconnues, ayant une indépendance d'esprit, le sens de l'organisation et de la communication (plaidoyer politique) et à même susciter l'adhésion et la confiance des acteurs à l'œuvre commune de réforme. Elle sera chargée dans un délai raisonnable, de mobiliser les fonds, d'organiser et de conduire toutes les actions indispensables (concertation, etc.) pour la réalisation effective de la mission qui lui est assignée.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Organe de mission (attributions, composition, fonctionnement...) mis en place et fonctionnel ;• Mise en œuvre et suivi du plan d'action effectifs.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger la lettre de mission de la structure• Mettre en place l'équipe qui (i) fera une analyse critique de sa mission et sera chargée de :<ul style="list-style-type: none">– Proposer les modalités et les stratégies cohérentes de mise en œuvre de sa lettre de mission (relecture, propositions d'adaptation et d'amélioration),– Elaborer et mettre en place un budget cohérent et développer une stratégie de mobilisation des ressources financières,– Mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action ;• Engager avec les partenaires, des concertations en vue d'obtenir un consensus sur la réforme ;• Faciliter (organiser, animer) la mise en œuvre des actions du plan.
Responsabilités	Pilotage et contrôle : le gouvernement (via le Ministère chargé de l'eau ou le Premier Ministère)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Locaux, matériel informatique (micro-ordinateurs, périphériques, accessoires), vidéo projecteurs, rétroprojecteurs, mobilier de bureau, bureautique et matériel roulant

– *Ressources humaines*

Une équipe pluridisciplinaire (1 responsable chargé de mission, des facilitateurs spécialisés, 1 juriste environnementaliste, 1 spécialiste en institution, 2 spécialistes du secteur de l'eau ; 1 spécialiste en communication, du personnel d'appui (secrétariat, chauffeurs, etc.)

Besoins en formation : technique de communication /animation et management (voir Domaine d'action n° 5)

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	100 000 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	20 000 000
Missions du personnel national	75 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	63 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	3 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	40 000 000
Équipement non consommable (investissement)	35 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	40 000 000
Imprévus (5%)	18 800 000
TOTAL	394 800 000

– *Charges récurrentes*

Budget de fonctionnement au delà de la période de mise en œuvre du PAGIRE.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Fonds fongibles (État, partenaires au développement, etc.) mis à la disposition de la mission

Durée et phasage

Durée de la mission : 5 ans extensibles (prévoir une possibilité de rallonge en cas de nécessité)

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Adhésion des acteurs
- Disponibilité des ressources humaines
- Mobilisation des ressources financières

IOV

- Consensus national obtenu sur la réforme
- Mécanisme de concertation et de coopération avec les autres structures établi
- Plan d'action réalisé
- Structures fonctionnelles

Observations diverses

Mettre la mission sous la responsabilité du Gouvernement : choix à faire entre Ministère chargé de l'eau et Premier Ministère.

Fiche d'action n° 7.1.1.b

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle

Action préconisée n° 7.1.1 Restructurer l'administration centrale de l'eau

Volet (b) Réorganiser les services centraux chargés de l'eau

Contexte

En mettant au centre de ses actions la question des réformes institutionnelles, la phase actuelle du plan d'action revêt un caractère éminemment politique en ce sens qu'elle pose :

- la question du repositionnement et de la restructuration d'une administration de l'eau qui jusque là, s'est imposée aux autres acteurs ;
- la question du mode de financement du secteur qui devrait se bâtir autant que possible sur la contribution des usagers conformément à la loi d'orientation sur l'eau ;
- la question du mode de régulation du secteur et donc du mode de participation des acteurs dans la gouvernance de l'eau (organes de bassin, prises de décision, etc.).

Les enjeux sont donc importants car la réforme vise à mettre un terme au mode de décision centralisé actuel et nécessite : (i) une reconversion des mentalités ; (ii) des efforts importants humains, matériels et financiers ; (iii) une perte de souveraineté et de privilèges du niveau central en faveur du niveau régional et local (structures déconcentrées et décentralisées, usagers).

Le succès de la transition du cadre actuel au futur cadre de gestion dépendra et reposera donc en grande partie sur (i) la volonté des plus hautes autorités de l'État à opérer le changement indispensable (ii) l'adhésion des autres départements ministériels, des collectivités territoriales et des usagers aux principes de la GIRE et de la loi, (iii) de l'engagement de tous les acteurs à mettre en œuvre le processus de réforme institutionnel.

Résultats attendus

- Services centraux chargés de l'eau réorganisés et opérationnels.

Activités à mener

- Concevoir et faire adopter le nouvel organigramme d'ensemble de l'administration centrale, en cohérence avec l'organigramme d'ensemble du secteur de l'eau (voir document de PAGIRE) et en veillant à sa robustesse par rapport à des remaniements ministériels futurs éventuels.
- Rédiger et faire adopter les textes réglementaires portant attributions et organisation de l'administration centrale de l'eau
- Elaborer les descriptions de postes et définir les profils pour les pourvoir
- Veiller à la cohérence avec les ressources humaines disponibles ou en cours de formation (voir Domaine 5 : Plan de formation)
- Suivre les services sur un temps suffisamment long pour évaluer les effets de la restructuration et procéder aux réajustements éventuels.

Responsabilités

Le Ministre chargé de l'eau à travers la cellule de pilotage du PAGIRE

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de l'administration

– *Ressources humaines*

Equipe pluridisciplinaire de la cellule du PAGIRE plus personnes ressources.

Besoins en formation : animation et management (voir Domaine d'action n° 5)

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	98 000 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	10 000 000

Missions du personnel national	10 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	42 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	10 000 000
Equipement consommable (fonctionnement)	5 000 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	6 000 000
Imprévus (10 %)	18 100 000
TOTAL	199 100 000

– *Charges récurrentes*

Budget de fonctionnement au delà de la période de mise en œuvre du PAGIRE.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée : 5 ans

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Adhésion des acteurs
- Disponibilité des ressources humaines
- Mobilisation des ressources financières

IOV

- Organigrammes, textes
- Services opérationnels
- Evaluations

Observations diverses

Il serait convenable dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale de l'eau de procéder (i) à une sélection des missions et des réorganisations pouvant faire l'objet de mise en œuvre « interne » c'est à dire qui ne nécessite pas une remise en cause des textes relatifs à l'organigramme type des ministères (ii) à des concertations avec les responsables et les cadres du ministère chargé de l'eau en vue de leur acceptation suivie de leur mise en œuvre.

Fiche d'action n° 7.1.1.c

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.1	Restructurer l'administration centrale de l'eau
Volet (c)	Mettre en place une structure spécifique chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la politique de l'eau
Contexte	<p>Contexte : la politique de l'eau a connu des années 1960 à nos jours, trois évolutions majeures : implicite d'abord, elle a été explicitée au cours des années 70 suivie d'une première relecture en 1982 (DIEPA), d'une deuxième relecture en 1992 (PAS) et d'une dernière revue profonde en 1998 (politique et stratégies en matière d'eau).</p> <p>La politique nationale de l'eau a été presque toujours été modifiée non pas par souci de réforme propre sur la base de diagnostics et d'une vision prospective internes et claires mais plutôt par souci d'adaptation à des contextes précis au niveau international (DIEPA, PAS, Décentralisation, Agenda 21). En d'autres termes, le secteur de l'eau n'a pas connu de structures propres capables de faire des analyses prospectives, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer et d'impulser la politique nationale en matière d'eau. D'où le recours incessant à l'assistance technique, à l'expertise extérieure dans le cadre de projets d'appui institutionnel. Il y a donc une nécessité de pallier un tel déficit structurel.</p> <p>Il s'agira donc de voir sous quelle forme une structure spécifique serait mise en place afin d'assurer de manière continue, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique de l'eau adaptée et réajustée au fur et à mesure des évolutions actuelles et futures des contextes international, sous régional et surtout national.</p> <p>Cette structure s'organisera de manière à avoir en son sein une mission chargée</p> <ul style="list-style-type: none">– du suivi de la coopération internationale ;– du suivi des programmes sous régionaux et bilatéraux.
Résultats attendus	Structure mise en place et opérationnelle.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer les capacités actuelles du département en charge de l'eau à élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ;• Identifier et mettre en place les compétences et ressources humaines indispensables à cette mission ;• Engager avec l'administration du secteur de l'eau notamment, des concertations en vue de convenir de la forme appropriée de la structure ;• Mettre en place la structure ;• Engager la structure dans un processus de concertation et de coordination avec les autres secteurs en rapport avec l'eau.
Responsabilités	Structure chargée du pilotage du PAGIRE Ministère chargé des ressources en eau
Moyens d'exécution	Moyens courants de l'Administration du secteur de l'eau
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Un consultant national juriste spécialisé en droit de l'environnement– Un consultant national senior ingénieur GR, hydrologue ou équivalent– Fonctionnaires de l'État, secrétariat.

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 284 500
Consultants nationaux	3 477 500
Personnel d'appui	500 00
Missions du personnel national	1 286 500
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 325 000
Équipement consommable (fonctionnement)	787 500
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	1 266 075
TOTAL	13 926 825

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges spécifiques, sinon les charges du budget courant de l'État

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : 2 ans

– Information, ateliers : 1 an

– Processus de mise en place et démarrage des activités de la structure : 1 an

Hypothèses et risques

– Volonté politique

– Disponibilité des ressources humaines et des postes budgétaires

IOV

Textes organiques, structure opérationnelle

Observations diverses

Liaisons avec les domaines n^{os} 1 et 3.

Fiche d'action n° 7.1.1.d

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.1	Restructurer l'administration centrale de l'eau
Volet (d)	Mettre en place une structure spécifique chargée de la législation et de la réglementation en matière d'eau
Contexte	<p>L'élaboration des textes réglementaires dans le secteur de l'eau a toujours été l'œuvre d'équipes de techniciens installées de manière circonstancielle à la faveur de projets d'appui institutionnel. Ce faisant, elle est faite de manière discontinue et sectorielle et au gré de l'existence ou non de projets. De fait, l'administration de l'eau a essentiellement évolué sans un cadre régulier et pérenne regroupant des spécialistes du droit à même d'assurer en collaboration avec les techniciens de l'eau, cette activité de manière continue. Une des conséquences est l'abondance de textes qui n'ont jamais connu de textes d'application, rendant la régulation du secteur aléatoire.</p> <p>Il s'agira surtout d'organiser la mise en place au sein de l'administration centrale de l'eau, d'une entité pérenne composée de techniciens en droit de l'environnement, en sociologie, de techniciens du secteur de l'eau afin de permettre l'élaboration des textes d'application indispensables pour la réforme du secteur et la mise en œuvre effective de la GIRE.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Structure mise en place• Structure opérationnelle• Textes d'application (= textes organiques de la structure) élaborés et appliqués
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Gérer la création et le positionnement de la structure dans l'administration centrale de l'eau• Affecter ou recruter le personnel indispensable à la structure• Engager la structure dans un processus de concertation avec les structures analogues, en vue de coordonner les actions et d'instaurer entre elles une coopération
Responsabilités	<p>Pilotage : structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE</p> <p>Contrôle : Ministère chargé de l'eau</p>
Moyens d'exécution	<p>Moyens courants de l'Administration (équipements informatiques, matériel de bureau et roulant)</p> <ul style="list-style-type: none">– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>– <i>Ressources humaines</i> <p>– Personnel pour la structure (en principe déterminée après concertation): une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins 1 juriste en droit de l'environnement, 2 techniciens du secteur de l'eau et de l'environnement et 1 sociologue</p> <p>– Besoins en formation: initiation des techniciens de l'Eau et de l'Environnement aux notions de droit de l'environnement et de l'eau, initiation du juriste au « jargon » du secteur de l'eau (voir Domaine d'action n° 5).</p>

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 284 500
Consultants nationaux	3 477 500
Personnel d'appui	500 00
Missions du personnel national	1 286 500
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 325 000
Equipement consommable (fonctionnement)	787 500

Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	1 266 075
TOTAL	13 926 825

- *Charges récurrentes* Cette action n'induit pas de charges spécifiques, sinon les charges du budget courant de l'État
- *Ressources financières*
- Budget de l'État ou éventuellement Fonds fongibles constitués pour la mise en œuvre du plan d'action
 - Répartition de la prise en charge des autres coûts entre les diverses sources de financement envisageables : à définir
- Durée et phasage** Concertation, organisation et mise en place de la structure : 1 an
- Hypothèses et risques**
- Volonté politique (acceptation du principe de la mission et engagement à la rendre opérationnelle)
 - Disponibilité des ressources humaines et des ressources financières
- IOV**
- Structure mise en place
 - Structure opérationnelle
 - Textes d'application élaborés, adoptés et appliqués
- Observations diverses** Cette action est à mener de concert avec celle correspondantes des domaines 1 (environnement habitant) et 3 (procédures) ; elle doit également s'insérer dans le cadre général des concertations qui seront faites lors de la mise en œuvre du PAGIRE

Fiche d'action n° 7.1.1.e

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle

Action préconisée n° 7.1.1 Restructurer l'administration centrale de l'eau

Volet (e) Mettre en place une structure chargée de l'organisation et du suivi de la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau

Contexte

Depuis le milieu des années 90, les initiatives visant à développer la concertation et l'action internationale en matière d'eau se sont multipliées et renforcées dans le monde, et particulièrement en Afrique de l'Ouest. Les Nations Unies ont élaboré une convention sur l'utilisation des cours d'eau transfrontières à des fins autres que la navigation (que le Burkina n'a pas encore ratifiée). Le CREPA est passé du statut de projet à celui d'organisme inter-Etats autonome, l'EIER et l'ETSHER ont fusionné et développent leurs actions de formation de base et de formation continue dans le domaine de la GIRE. LE GWP a installé le WATAC en Afrique de l'Ouest. La BAD a développé une politique de gestion des ressources en eau. La Conférence Rio+10 se tiendra en Afrique. Le FEM, à travers le PNUE, finance un projet de gestion intégrée du bassin de la Volta. Une requête de l'ABN est en préparation auprès du FEM en vue d'un grand programme de gestion intégrée des terres et de l'eau sur le bassin du Niger, etc.

Le Burkina Faso est même l'initiateur d'un programme ambitieux de transition vers la GIRE au niveau sous-régional, qui prévoit la mise en place d'un cadre permanent de coordination et de suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest (dont l'unité de coordination sera basée à Ouagadougou) et la mise en œuvre d'un Plan d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau, d'ores et déjà approuvé par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

Paradoxalement, dans le même temps, le CIEH (Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques) a été liquidé. Le SPOIE (Secrétariat permanent aux Organismes Inter-Etats) du MAHRH a été progressivement affaibli puis supprimé. Il n'existe donc actuellement, au sein du dispositif institutionnel burkinabè, aucun organe chargé spécifiquement du suivi des actions de coopération internationale en matière d'eau.

La présente action vise à combler cette lacune en installant, au sein du MAHRH, un organe exclusivement chargé des questions de coopération internationale et de gestion des ressources en eau partagées avec les pays limitrophes du Burkina Faso.

Résultats attendus

- Un organe opérationnel chargé :
 - du suivi général de la coopération internationale en matière d'eau
 - du suivi particulier du Programme sous-régional GIRE avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO ;
 - de l'exploitation conjointe des ressources en eau partagées avec les pays voisins (Niger, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali)

Activités à mener

- Elaborer les textes organiques
- Affecter / recruter / renforcer le personnel
- Installer et équiper la structure
- Prodiguer un appui au démarrage des activités (pendant un an)

Responsabilités

Ministère chargé de l'eau

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques* Locaux, mobilier, bureautique, informatique, téléphone international, accès à un fax.
- *Ressources humaines*
 - Un cadre du secteur de l'eau, niveau A1 confirmé
 - Un chargé d'études à mi-temps
 - Une secrétaire de direction bilingue

- Un chauffeur (pour mémoire, commun avec d'autres services)
- Un planton (pour mémoire, commun avec d'autres services)

- Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 444 000
Consultants nationaux	1 200 000
Personnel d'appui	993 000
Missions du personnel national	5 610 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	94 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	5 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 200 000
Imprévus (10%)	1 754 100
TOTAL	19 295 100

- Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, à l'exception du budget de fonctionnement de la structure sur le long terme (à la charge de l'État par ré-allocation des budgets actuels).

- Ressources financières

- Essentiellement celles de l'État
- Voir avec les partenaires au développement les possibilités de prise en charge de l'équipement de départ

Durée et phasage

Mise en place : 6 mois

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Poursuite de la dynamique sous-régionale dans l'espace CEDEAO

IOV

Structure installée et opérationnelle

Observations diverses

Relations avec le projet SISCOA en cours (financement Danida)

Fiche d'action n° 7.1.1.f

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.1	Restructurer l'administration centrale de l'eau
Volet (f)	Mettre en place une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système central d'information sur l'eau et d'un centre d'information sur l'eau
Contexte	<p>La nécessité de disposer d'une telle structure se justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'organisation peu adaptée du système actuel de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations sur les ressources en eau, les milieux associés et les usages de l'eau ;– la nécessité de disposer d'un cadre formel structuré et adéquat aussi bien au niveau central que régional pour un traitement et une diffusion de l'information, support de base indispensable pour l'aide à la décision– la réorganisation et l'archivage de la documentation ; <p>Il s'agira surtout de mettre en place au niveau de l'administration centrale (comme régionale : voir action n° 7.1.2.b) une structure à même d'organiser de manière concertée et harmonisée avec les autres partenaires, la collecte, le stockage, le traitement et l'analyse de l'information sur l'eau et sa diffusion.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Structures mises en place et opérationnelles• informations sur l'eau disponibles et diffusées
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Engager avec les partenaires, des concertations autour des questions portant sur l'information sur l'eau en vu d'obtenir leur adhésion et leur coopération.• Définir avec les partenaires, les mécanismes de collaboration, de collecte et de traitement de l'information dans le sens d'une meilleure connaissance des ressources en eau, des milieux associés, des usages et de la demande• Mettre en place au niveau central et déconcentré les structures adéquates
Responsabilités	Pilotage et contrôle : ministère en charge de l'eau en collaboration avec les autres partenaires
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Instruments de mesures (sondes, limnigraphes, limnimètres, échelles, GPS, conductivimètres, etc.), moyens de déplacement (véhicules, motocyclettes), bureaux et matériel de bureau (micro-ordinateurs, tables traçantes, vidéo - projecteurs, etc.), mobilier pour archivage, etc.
– <i>Ressources humaines</i>	Personnel de la structure : techniciens du secteur de l'eau (ingénieurs et TS en Génie Rural, hydrologie, hydrogéologie, hydrauliciens, aides hydrologues, etc.) ; documentalistes et associés.
	Besoins en formation : techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données ; technique d'archivage et de diffusion des données ; maîtrise du SIG (voir Domaine d'action n° 5).

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	285 000
Consultants nationaux	3 500 000
Personnel d'appui	400 000
Missions du personnel national	4 375 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 325 000
Equipement consommable (fonctionnement)	800 000
Equipement non consommable (investissement)	3 500 000

Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	1 818 500
TOTAL	20 003 500

– *Charges récurrentes*

Budget alloué par l'État au service (ré-allocation des budgets actuels)

– *Ressources financières*

– Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

– Dotations au titre de la redevance « eau »

Durée et phasage

– Concertation, organisation, mise en place : 1 an

– Appui pour consolidation : 1 an

Hypothèses et risques

– Volonté politique

– Adhésion des autres acteurs

– Disponibilité des ressources humaines et financières

IOV

– Mécanisme de concertation et de coopération avec les autres structures établi

– Structure mise en place et fonctionnelle

Observations diverses

Cette action est à mener de concert avec celle correspondantes du domaine 3 (mécanismes et procédures).

Fiche d'action n° 7.1.2.a

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.2	Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau
Volet (a)	Réorganiser les services déconcentrés chargés de l'eau
Contexte	<p>Le caractère centralisé et l'organisation de l'administration actuelle du secteur de l'eau a donné lieu à une prééminence des structures centrales sur les services déconcentrés et à une mauvaise articulation des rapports entre services déconcentrés et services centraux d'une part, et entre services déconcentrés et autorités administratives ou décentralisées d'autre part.</p> <p>En outre, les missions régaliennes que sont notamment (i) l'application de la réglementation (police de l'eau), (ii) la mise en œuvre d'un système d'information régional approprié sur l'eau, (iii) l'appui-conseil aux autres usagers ne sont pas une réalité tangible dans les services déconcentrés du secteur de l'eau.</p> <p>Enfin, la déconcentration s'arrête aujourd'hui au niveau des régions.</p> <p>Il en résulte :</p> <ul style="list-style-type: none">– un éloignement des usagers– une faible prise d'initiatives au niveau local– une absence de coordination des actions des services déconcentrés en matière d'eau– une structuration non appropriée des services régionaux pour la mise en œuvre efficiente des missions régaliennes de l'État– des services dans un état d'organisation et d'équipement peu opérationnel
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Services réorganisés conformément à leurs nouvelles missions et opérationnels• Missions régaliennes mises en œuvre
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Obtenir un consensus sur les missions régaliennes dévolues au niveau régional et sur la restructuration de l'administration régionale de l'eau.• Proposer une organisation et une articulation des activités spécifiques des différentes composantes du service entre elles d'une part et d'autre part entre celles du service et les administrations déconcentrées et décentralisées.• Restructurer en conséquence le service régional afin qu'il assure pleinement les fonctions (i) de gestion du SIE au niveau régional (ii) d'exercice de la police de l'eau (iii) d'appui conseil (iv) de maître d'œuvre ou d'ouvrage au compte de l'État, (v) d'administration des finances, des ressources humaines et du patrimoine du service.• Procéder au renforcement des capacités du service par le recrutement, la formation et le redéploiement du personnel d'une part et d'autre part par un équipement technique et bureautique approprié.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Pilotage et contrôle : Ministère chargé de l'eau.– Intervenants de l'administration du secteur de l'eau : administration centrale de l'eau, Directions régionales chargées de l'eau, autorités administratives locales, autres services déconcentrés.
Moyens d'exécution	
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens des DRAHRH + moyens spécifiques identifiés au niveau du Domaine d'action n° 2 (Système d'information sur l'eau).
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">– Ingénieurs, techniciens supérieurs, personnel de soutien et d'administration (génie rural, hydrologues, hydrogéologues, chimistes, équipes de jaugeages, etc.)– Besoins en formation : chimie de l'eau (mesure et suivi de la qualité de l'eau) ;

SIG, modélisation ; technique de collecte et de traitement des données piézométriques et hydrométriques ; technique de communication (voir Domaine d'action n° 5).

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	76 800 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	16 000 000
Missions du personnel national	16 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	67 200 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	16 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	8 000 000
Équipement non consommable (investissement)	80 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	9 600 000
Imprévus (10%)	28 960 000
TOTAL	318 560 000

– Charges récurrentes

Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, à l'exception des budgets courants de fonctionnement des DRAHRH qui doivent être correctement dimensionnés dans le budget de l'État.

– Ressources financières

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables : État principalement, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc. (à définir)

Durée et phasage

- Animation, organisation, mise en place : 1 an
- Suivi, appui : 1 an

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Disponibilité des ressources humaines
- Mobilisation des ressources financières

IOV

16 Services régionaux mis en place et opérationnels

Observations diverses

Parallèlement à cette action, et en interrelation étroite, les compétences des services régionaux sont à renforcer et à faire évoluer pour les adapter à leurs nouvelles missions (voir Domaine d'action n° 5).

Fiche d'action n° 7.1.2.b

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.2	Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau
Volet (b)	Mettre en place au niveau de chaque région une structure chargée de l'organisation et de la gestion d'un système d'information sur l'eau
Observations	Voir fiche d'action n° 7.1.1.f pour la justification et le descriptif.
Budget	Coût moyen par région : 5 000 000 FCFA Budget total : 80 000 000 FCFA

Fiche d'action n° 7.1.3

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle

Action préconisée n° 7.1.3 Organiser la police de l'eau

Compréhension : mettre en place aux niveaux central et local, le ou les services chargés du contrôle de l'application de la législation et de la réglementation = police de l'eau

Contexte

La non application de la loi (par l'État et les autres acteurs) dans le secteur de l'eau constitue une des contraintes majeures à la mise en œuvre d'une gestion dans l'esprit de la politique et des stratégies en matière d'eau, de la loi d'orientation sur l'eau et de la GIRE. Elle tire en partie ses origines dans (i) l'absence d'une police de l'eau en tant qu'outil d'application coordonnée du dispositif normatif et (ii) l'ignorance des textes par ceux là mêmes qui ont la charge de les faire appliquer.

Quelques unes des conséquences d'une telle situation sont :

- les prélèvements et la pollution incontrôlés de la ressource en eau et des milieux associés ;
- la construction anarchique et incontrôlée (sans autorisation ni déclaration) des ouvrages hydrauliques ;
- l'absence de répression effective des contrevenants aux textes en vigueur.

Il s'agira surtout de mettre en place au sein de l'administration centrale et régionale, une structure chargée du respect de l'application de la législation et des textes réglementaires en matière d'eau en collaboration avec les autres partenaires (agents assermentés du MAHRH, polices nationale et municipale, services techniques compétents, autorités administratives).

Résultats attendus

- Structure(s) mise(s) en place et opérationnelle(s)
- Législation et réglementation en matière d'eau appliquée

Activités à mener

- Engager avec les partenaires, des concertations en vue de coordonner les actions dans le cadre d'un partage de responsabilité en matière de police de l'eau
- Mettre en place au niveau central et déconcentré de l'administration de l'eau, lesdites structures

Responsabilités

Pilotage et contrôle : Ministère chargé de l'eau en collaboration avec les autres partenaires (départements de la Santé, des Ressources animales, de l'Agriculture, de l'Administration territoriale, des mines, etc.)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Matériel scientifique de contrôle de conformité (contrôle de qualité après mise en œuvre, etc.), matériel habituel des services techniques

– *Ressources humaines*

- Juristes, techniciens du secteur de l'eau (hydrologue, hydrogéologue, GR), sociologues
- Besoins en formation : établissement de constats ; techniques modernes de contrôle de conformité (qualité des ouvrages, etc.) ; droit administratif ; loi d'orientation et GIRE (voir Domaine d'action n° 5).

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	10 000 000
Consultants nationaux	6 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	5 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	42 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000

Equipement consommable (fonctionnement)	5 000 000
Equipement non consommable (investissement)	15 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	8 900 000
TOTAL	97 900 000

– *Charges récurrentes*

Surcharges budgétaires et frais d'intervention des personnels des services habilités

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Fonds fongibles (État, partenaires au développement, etc.)

Durée et phasage

Concertation, organisation, mise en place : 1 an

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Disponibilité des ressources humaines et des ressources financières

IOV

- Mécanisme de coordination avec les autres structures établi
- Réglementation respectée (infractions constatées et réprimées, procédures suivies, etc.)

Observations diverses

Cette action est à mener de concert avec celles correspondantes du Domaine n° 3 (procédures).

Fiche d'action n° 7.1.4.a

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle

Action préconisée n° 7.1.4 Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau

Volet (a) Au niveau central : Comité Technique de l'Eau

Contexte L'état des lieux a montré que la coordination administrative en matière d'eau n'était pas fonctionnelle.

Un premier « *Comité Technique de l'Eau* », mis en place en 1978, n'a pas vécu. Il a de nouveau été prévu dans la loi de 1996 portant Réorganisation Agricole et Foncière. Il est organisé par le décret d'application de la RAF de la même année. Mais depuis cette date, il n'a pas été fonctionnel.

L'analyse des textes faite en 1997-1998 dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi d'orientation relative à la gestion de l'eau avait conclu à la nécessité de réformer le CTE tel que prévu à l'article 119 du décret d'application de la RAF car celui-ci, composé exclusivement des secrétaires généraux des ministères, ne paraissait pas fonctionnel et n'a de fait jamais fonctionné depuis sa création.

Il est pourtant essentiel, dans le cadre d'une approche globale, intégrée, de la gestion des ressources en eau, que l'Administration dispose d'un organe de coordination efficace (en sus du Conseil National de l'Eau qui associera d'autres acteurs que ceux de l'Administration). Les Autorités se trouvent donc devant trois options :

- Soit rendre opérationnel le CTE tel que décrit à la RAF (par exemple à travers une responsabilisation du Secrétariat et l'association des représentants des Directions Générales techniques aux délibérations) ;
- Soit réviser les articles du décret d'application de la RAF pour changer la composition du CTE en vue de le rendre opérationnel ;
- Soit trouver une troisième voie de coordination et la mettre en place (textes, moyens, secrétariat, etc.).

Résultats attendus

- Une coordination technique interministérielle opérationnelle.

Activités à mener

- Mener des réunions informelles entre les Directions Générales techniques des départements ministériels concernés par l'eau pour analyser les raisons du non fonctionnement du CTE et pour formuler des propositions.
- Opérer un choix entre les différentes options offertes.
- Mettre en place la coordination.
- Apporter un appui à son fonctionnement dans la phase de démarrage.
- Ministère chargé de l'eau pour susciter les premières réunions

Responsabilités

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration

– *Ressources humaines*

Fonctionnaires : cadres supérieurs et décideurs de l'État

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000
Consultants nationaux	3 500 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	0
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	500 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	5 000 000

Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	2 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	1 750 000
TOTAL	19 250 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : deux ans

Hypothèses et risques

Dispositions à collaborer et à changer certaines habitudes prises de la part des responsables des autres secteurs

IOV

Organe et mécanismes de coordination, PV des réunions.

Observations diverses

Néant

Fiche d'action n° 7.1.4.b

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel																												
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle																												
Action préconisée n° 7.1.4	Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau																												
Volet (b)	Au niveau régional : Commissions régionales d'aménagement du territoire (CRAT)																												
Contexte	<p>L'état des lieux a montré que la coordination administrative en matière d'eau n'était pas fonctionnelle.</p> <p>Au niveau central le CTE fait l'objet de la fiche 7.1.4.a</p> <p>Au niveau régional, les commissions régionales d'aménagement du territoire (CRAT), instituées par la RAF de 1996, ne fonctionnent pas de façon satisfaisante. La décentralisation et la déconcentration sont l'occasion de donner une nouvelle impulsion à ces structures de coordination administrative.</p>																												
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Une coordination technique inter-services opérationnelle au niveau régional																												
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Mener des réunions informelles entre les Directions Régionales techniques des départements ministériels concernés par l'eau pour analyser les raisons du non fonctionnement des CRAT et pour formuler des propositions.• Opérer un choix entre les différentes options offertes.• Mettre en place la coordination.• Apporter un appui à son fonctionnement dans la phase de démarrage.																												
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Ministère chargé de l'eau pour susciter les premières réunions informelles																												
Moyens d'exécution																													
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration																												
– <i>Ressources humaines</i>	Fonctionnaires : cadres supérieurs et décideurs de l'État																												
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>1 500 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>0</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>200 000</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>2 300 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>0</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>200 000</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>570 000</td></tr><tr><td>TOTAL POUR UNE REGION</td><td>6 270 000</td></tr><tr><td>TOTAL POUR 16 REGIONS</td><td>100 320 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	200 000	Missions du personnel national	1 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 300 000	Équipement consommable (fonctionnement)	500 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	200 000	Imprévus (10%)	570 000	TOTAL POUR UNE REGION	6 270 000	TOTAL POUR 16 REGIONS	100 320 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																												
Fonctionnaires et agents de l'État	1 500 000																												
Consultants nationaux	0																												
Personnel d'appui	200 000																												
Missions du personnel national	1 000 000																												
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																												
Sous-traitance	0																												
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 300 000																												
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000																												
Équipement non consommable (investissement)	0																												
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	200 000																												
Imprévus (10%)	570 000																												
TOTAL POUR UNE REGION	6 270 000																												
TOTAL POUR 16 REGIONS	100 320 000																												
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes.																												
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir																												
Durée et phasage	Durée totale : quatre ans																												
Hypothèses et risques	Dispositions à collaborer et à changer certaines habitudes prises de la part des responsables des autres secteurs																												

IOV	Organe et mécanismes de coordination, PV des réunions.
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 7.1.4.c

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.1	La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle
Action préconisée n° 7.1.4	Rendre fonctionnelle la coordination des actions de l'État en matière de ressources en eau
Volet (c)	Au niveau provincial : Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT)
Contexte	L'état des lieux a montré que la coordination administrative en matière d'eau n'était pas fonctionnelle. Au niveau central le CTE fait l'objet de la fiche 7.1.4.a

Au niveau provincial, les commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT), instituées par la RAF de 1996, ne fonctionnent pas de façon satisfaisante. La décentralisation et la déconcentration sont l'occasion de donner une nouvelle impulsion à ces structures de coordination administrative.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une coordination technique inter-services opérationnelle au niveau régional
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des réunions informelles entre les Directions Régionales techniques des départements ministériels concernés par l'eau pour analyser les raisons du non fonctionnement des CRAT et pour formuler des propositions. • Opérer un choix entre les différentes options offertes. • Mettre en place la coordination. • Apporter un appui à son fonctionnement dans la phase de démarrage.
Responsabilités	– Ministère chargé de l'eau pour susciter les premières réunions informelles

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration

– *Ressources humaines*

Fonctionnaires : cadres supérieurs et décideurs de l'État

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 500 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	200 000
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 800 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	500 000
Imprévus (10%)	900 000
TOTAL POUR UNE PROVINCE	9 900 000
TOTAL POUR 45 PROVINCES	445 500 000

– *Charges récurrentes*

Cette action n'induit pas de charges récurrentes.

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale : quatre ans

Hypothèses et risques

Dispositions à collaborer et à changer certaines habitudes prises de la part des responsables des autres secteurs

IOV	Organe et mécanismes de coordination, PV des réunions.
Observations diverses	Néant

Fiche d'action n° 7.1.5

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.1 La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place et fonctionnelle

Action préconisée n° 7.1.5 Créer une commission thématique de programmes de recherches sur l'eau

Contexte Le développement d'un programme de recherches sur les ressources en eau (décrit dans le domaine d'action n° 4) demande une coordination entre les différentes actions de recherches et une harmonisation / synergie avec les thèmes des recherches en cours dans les autres secteurs du développement.

Conformément aux textes, il appartient au ministère chargé de la recherche scientifique d'assurer cette fonction de coordination.

Résultats attendus Coordination des recherches sur l'eau

Activités à mener

- Inventorier les recherches en cours intéressant le secteur de l'eau
- Identifier les structures compétentes en matière de recherche sur l'eau
- Regrouper ces structures au sein d'une commission thématique de programmes de recherches sur l'eau (paritaire), qui comprendrait environ 12 membres dont 4 de l'Administration, 4 du secteur parapublic et 4 du secteur privé, plus des observateurs des institutions non burkinabè (IRD, EIER, etc.).
- Prodiguer un appui à la Commission en phase de démarrage.

Responsabilités

- Ministère chargé de la recherche scientifique
- Suivi par le Ministère chargé de l'eau
- Partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'études (Université, CNRST, IRD, EIER-ETSHER, ONEA, opérateurs privés, etc.)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Equipement courant des structures d'enseignement, recherche et études

– *Ressources humaines*

- Un coordonnateur du Ministère chargé de la recherche (qui assurera ensuite la présidence de la Commission).
- Un correspondant du Ministère chargé de l'eau (structure chargée du SIE) assurant le Secrétariat de la Commission
- Collaborateurs des autres structures étatiques
- Participation occasionnelle bénévole des représentants du secteur productif
- Consultants courte durée

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 880 000
Consultants nationaux	3 850 000
Personnel d'appui	203 000
Missions du personnel national	0
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	0
Equipement consommable (fonctionnement)	500 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	743 300
TOTAL	8 176 300

– <i>Charges récurrentes</i>	– Réunions annuelles de la Commission thématique de programmes – Edition d'un rapport annuel
– <i>Ressources financières</i>	Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir
Durée et phasage	– 6 mois études – 6 mois mise en place de la Commission (arrêté interministériel) – Puis fonctionnement sur le long terme.
Hypothèses et risques	Cohérence avec les procédures des Autorités du secteur de la recherche
IOV	– Textes organiques – Commission mise en place et opérationnelle
Observations diverses	Néant.

Fiche d'action n° 7.2.1

Domaine d'action n° 7 Cadre institutionnel

Résultat général n° 7.2 Le Conseil National de l'Eau (CNE) est installé et fonctionne

Action préconisée n° 7.2.1 Mettre en place le Conseil National de l'Eau et appuyer le démarrage de ses activités

Contexte

Le paysage institutionnel actuel de l'administration de l'eau est surtout caractérisé par une absence de structure de régulation regroupant les 3 principaux collèges d'acteurs que sont l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales, et les usagers (maîtres d'ouvrages, professionnels du secteur, opérateurs économiques, etc.) dans un esprit de dialogue et de recherche de solutions consensuelles; les conséquences d'une telle situation sont notamment :

- une mise à l'écart des autres acteurs (collectivités locales, usagers) dans le processus de prise de décision en matière de régulation et de planification du développement du secteur de l'eau ;
- une absence de contrôle social de l'action publique ;
- des décisions et mesures administratives parfois inappropriées (manque de cohérence et de réalisme).

Il s'agit de mettre la loi en application en mettant en place une structure tripartite (et autant que possible paritaire) à l'échelle nationale regroupant l'État et ses démembrements, les élus et les usagers et dotée d'organes fonctionnels à même d'assurer des analyses et des avis collégiaux sur les questions d'intérêt national relatives à la gestion et au développement des ressources en eau.

Résultats attendus

- Missions clairement définies et acceptées
- Consensus sur la structure et sa composition, ses attributions
- Organes fonctionnels (Assemblée Générale , Secrétariat permanent) de la structure mis en place

Activités à mener

- organiser et animer la concertation avec les acteurs représentatifs des 3 collèges afin :
 - d'obtenir un consensus sur la composition et les attributions du CNE
 - de mettre en place une Assemblée Générale (organe souverain) fonctionnelle regroupant les 3 collèges d'acteurs
 - de mettre en place un Secrétariat Permanent opérationnel pour animer la vie du CNE

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : gouvernement, structure interministérielle chargée de la mise en œuvre du plan d'action eau
- Partenaires : démembrements de l'État, Collectivités Territoriales, Usagers

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Ceux de la structure inter ministérielle chargée de la mise en œuvre du PAGIRE

– *Ressources humaines*

– Ressources humaines : celles de la mission chargée de la mise en œuvre du plan d'action

– Besoins en formation : droit de l'eau et de l'environnement, etc.

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	16 000 000
Consultants nationaux	6 000 000
Personnel d'appui	500 000
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	14 000 000
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc. (10 sur 5 ans)	50 000 000

Equipement consommable (fonctionnement)	10 000 000
Equipement non consommable (investissement)	0
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 000 000
Imprévus (10%)	10 000 000
TOTAL	110 000 000

– *Charges récurrentes*

– *Ressources financières*

Budget de fonctionnement à long terme du CNE

Pendant la phase de mise en place du CNE, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.

Au delà de cette période, le budget de l'État et une dotation au titre de la redevance « eau » devront prendre le relais.

Durée et phasage

Durée totale : 2 ans

Hypothèses et risques

- Volonté politique
- Adhésion et participation des représentants des acteurs siégeant au CNE
- Mobilisation des ressources financières nécessaires au fonctionnement du CNE

IOV

- Organes fonctionnels du CNE mis en place
- Comptes rendus des délibérations

Observations diverses

Relation avec le Domaine n° 1 : Environnement habitant, Action n° 1.1.1 où sont prévus les décrets relatifs au CNE (application de l'article 12 de la Loi d'orientation sur la gestion de l'eau)

Fiche d'action n° 7.3.1.a

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel																												
Résultat général n° 7.3	Des organismes de bassins sont créés et fonctionnent																												
Action préconisée n° 7.3.1	Mettre en place les organismes de bassin et appuyer le démarrage de leurs activités																												
Volet (a)	Comités de gestion de bassins																												
Contexte	<p>La gestion par bassin est un principe consacré dans le document « Politique et stratégies en matière d'eau » et par la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.</p> <p>Ce système de gestion étant nouveau, il est prévu d'apporter un appui au démarrage des organismes de bassins, au premier rang desquels les Comités de gestion de bassin.</p>																												
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de bassins en place et opérationnels • Gestion effective du bassin par le Comité • Relations fonctionnelles avec les autres organes du cadre institutionnel du secteur de l'eau (administration centrale, administration déconcentrée, collectivités locales). 																												
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et sensibiliser les membres du Comité de Bassin • Organiser de sessions d'information-débat sur le rôle des comités de bassins • Appuyer financièrement la tenue des réunions • Assurer le secrétariat technique des premières réunions • Evaluer le système sur l'ensemble des bassins 																												
Responsabilités	Pilotage et contrôle : structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE																												
Moyens d'exécution																													
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration (ceux de la structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE)																												
– <i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Animateurs de la structure de mise en œuvre du PAGIRE – Besoins en formation : méthode de communication et d'animation (voir Domaine d'action n° 5) 																												
– <i>Coûts</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubriques budgétaires</th> <th>Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'État</td> <td>2 800 000</td> </tr> <tr> <td>Consultants nationaux</td> <td>7 200 000</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'appui</td> <td>400 000</td> </tr> <tr> <td>Missions du personnel national</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td> <td>6 600 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement consommable (fonctionnement)</td> <td>1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement non consommable (investissement)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (10%)</td> <td>1 800 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR UN COMITE DE GESTION DE BASSIN</td> <td>19 800 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR 5 COMITES DE GESTION DE BASSIN</td> <td>99 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	2 800 000	Consultants nationaux	7 200 000	Personnel d'appui	400 000	Missions du personnel national	0	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	6 600 000	Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (10%)	1 800 000	TOTAL POUR UN COMITE DE GESTION DE BASSIN	19 800 000	TOTAL POUR 5 COMITES DE GESTION DE BASSIN	99 000 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																												
Fonctionnaires et agents de l'État	2 800 000																												
Consultants nationaux	7 200 000																												
Personnel d'appui	400 000																												
Missions du personnel national	0																												
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																												
Sous-traitance	0																												
Formation, ateliers, réunions, etc.	6 600 000																												
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000																												
Équipement non consommable (investissement)	0																												
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																												
Imprévus (10%)	1 800 000																												
TOTAL POUR UN COMITE DE GESTION DE BASSIN	19 800 000																												
TOTAL POUR 5 COMITES DE GESTION DE BASSIN	99 000 000																												
– <i>Charges récurrentes</i>	Budgets des organismes de bassins sur le long terme																												
– <i>Ressources financières</i>	<p>Pendant la phase de mise en place des organismes de bassins, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.</p> <p>En régime de croisière les budgets des organismes de bassins devraient être</p>																												

assurés par les contributions des opérateurs de chaque bassin au titre des redevances « eau ».

Durée et phasage

Durée totale : 4 ans

Hypothèses et risques

- Adhésion des acteurs
- Volonté politique
- Mobilisation des ressources financières

IOV

Organismes de bassins opérationnels

Observations diverses

Relation avec le Domaine n° 1 : Environnement habitant, Action n° 1.1.1 où sont prévus les décrets relatifs aux bassins

Fiche d'action n° 7.3.1.b

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel																												
Résultat général n° 7.3	Des organismes de bassins sont créés et fonctionnent																												
Action préconisée n° 7.3.1	Mettre en place les organismes de bassin et appuyer le démarrage de leurs activités																												
Volet (b)	Agences de bassins																												
Contexte	<p>La gestion par bassin est un principe consacré dans le document « Politique et stratégies en matière d'eau » et par la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.</p> <p>Ce système de gestion étant nouveau, il est prévu d'apporter un appui au démarrage des organismes de bassins, parmi lesquels les Agences de bassin jouent un rôle éminemment technique.</p>																												
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Agences de bassins en place et opérationnelles • Documents produits par les Agences pour servir aux délibérations des Comités • Relations fonctionnelles avec les autres organes du cadre institutionnel du secteur de l'eau (administration centrale, administration déconcentrée, collectivités locales). 																												
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et sensibiliser le personnel de l'Agence de bassin • Organiser de sessions d'information-débat sur le rôle des agences de bassins • Appuyer financièrement la tenue des réunions • Assurer le secrétariat technique des premières réunions • Evaluer le système sur l'ensemble des agences de bassins 																												
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> – Pilotage et contrôle : structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE – DGIRH 																												
Moyens d'exécution	<p>Moyens courants de l'Administration (ceux de la structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE et ceux de la DGIRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i> – <i>Ressources humaines</i> – <i>Coûts</i> 																												
	<ul style="list-style-type: none"> – Animateurs de la structure de mise en œuvre du PAGIRE – Besoins en formation : méthode de communication et d'animation (voir Domaine d'action n° 5) 																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Rubriques budgétaires</th> <th style="text-align: right;">Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'État</td> <td style="text-align: right;">10 000 000</td> </tr> <tr> <td>Consultants nationaux</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'appui</td> <td style="text-align: right;">400 000</td> </tr> <tr> <td>Missions du personnel national</td> <td style="text-align: right;">2 000 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td> <td style="text-align: right;">4 600 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement consommable (fonctionnement)</td> <td style="text-align: right;">1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement non consommable (investissement)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (10%)</td> <td style="text-align: right;">1 800 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR UNE AGENCE DE BASSIN</td> <td style="text-align: right;">19 800 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR 5 AGENCES DE BASSIN</td> <td style="text-align: right;">99 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	10 000 000	Consultants nationaux	0	Personnel d'appui	400 000	Missions du personnel national	2 000 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	4 600 000	Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000	Équipement non consommable (investissement)	0	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (10%)	1 800 000	TOTAL POUR UNE AGENCE DE BASSIN	19 800 000	TOTAL POUR 5 AGENCES DE BASSIN	99 000 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																												
Fonctionnaires et agents de l'État	10 000 000																												
Consultants nationaux	0																												
Personnel d'appui	400 000																												
Missions du personnel national	2 000 000																												
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																												
Sous-traitance	0																												
Formation, ateliers, réunions, etc.	4 600 000																												
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000																												
Équipement non consommable (investissement)	0																												
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																												
Imprévus (10%)	1 800 000																												
TOTAL POUR UNE AGENCE DE BASSIN	19 800 000																												
TOTAL POUR 5 AGENCES DE BASSIN	99 000 000																												
<i>– Charges récurrentes</i>	Budgets des organismes de bassins sur le long terme																												
<i>– Ressources financières</i>	Pendant la phase de mise en place des organismes de bassins, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.																												

En régime de croisière les budgets des organismes de bassins devraient être assurés par les contributions des opérateurs de chaque bassin au titre des redevances « eau ».

Durée et phasage

Durée totale : 4 ans

Hypothèses et risques

- Adhésion des acteurs
- Volonté politique
- Mobilisation des ressources financières

IOV

Organismes de bassins opérationnels

Observations diverses

Relation avec le Domaine n° 1 : Environnement habitant, Action n° 1.1.1 où sont prévus les décrets relatifs aux bassins

Fiche d'action n° 7.3.1.c

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.3	Des organismes de bassins sont créés et fonctionnent
Action préconisée n° 7.3.1	Mettre en place les organismes de bassin et appuyer le démarrage de leurs activités
Volet (c)	Comités locaux de gestion de l'eau

Contexte

La gestion par bassin est un principe consacré dans le document « Politique et stratégies en matière d'eau » et par la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Les Comités locaux de gestion de l'eau gèrent les ressources sur une portion du bassin (sous-bassin) ou territoire approprié à une gestion individualisée. Cette gestion se fait sous la tutelle du « grand » Comité de gestion de bassin qui conserve toutes ses prérogatives.

Les Comités locaux de gestion de l'eau reçoivent un appui technique de l'Agence de bassin

Ce système de gestion étant nouveau, il est prévu d'apporter un appui au démarrage des organismes de bassins, parmi lesquels les Comités locaux de gestion de l'eau jouent un rôle particulier, au plus près des citoyens.

Résultats attendus

- Un nombre significatif de Comités locaux de gestion de l'eau (environ cinq) mis en place et opérationnels ; en principe, un par bassin.
- Documents produits par les Comités locaux pour servir aux délibérations des Comités « centraux »
- Relations fonctionnelles avec les autres organes du cadre institutionnel du secteur de l'eau (Comité de bassin, Agence de bassin, administration centrale, administration déconcentrée, collectivités locales).

Activités à mener

- Mobiliser et sensibiliser les opérateurs du sous-bassin autour du Comité Local de gestion de l'eau
- Organiser de sessions d'information-débat sur le rôle des agences de bassins
- Appuyer financièrement la tenue des réunions
- Assurer le secrétariat technique des premières réunions
- Evaluer le système sur l'ensemble des comités locaux de gestion de l'eau sélectionnés dans le cadre du PAGIRE

Responsabilités

- Pilotage et contrôle : structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE
- DGIRH
- Agences de bassins

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques* Moyens courants de l'Administration (ceux de la structure chargée de la mise en œuvre du PAGIRE, ceux de la DGIRH et ceux des agences de bassins)

– *Ressources humaines* – animateurs de la structure de mise en œuvre du PAGIRE

– Besoins en formation : méthode de communication et d'animation (voir Domaine d'action n° 5)

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	8 000 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	400 000
Missions du personnel national	2 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	4 600 000

Equipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Equipement non consommable (investissement)	2 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	1 800 000
TOTAL POUR UN COMITE LOCAL DE GESTION DE L'EAU	19 800 000
TOTAL POUR 5 COMITES LOCAUX DE GESTION DE L'EAU	99 000 000

– Charges récurrentes

– Ressources financières

Budgets des organismes de bassins sur le long terme

Pendant la phase de mise en place des organismes de bassins, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.

En régime de croisière les budgets des organismes de bassins devraient être assurés par les contributions des opérateurs de chaque bassin au titre des redevances « eau ».

Durée et phasage

Durée totale : 4 ans

Hypothèses et risques

- Adhésion des acteurs
- Volonté politique
- Mobilisation des ressources financières

IOV

Organismes de bassins opérationnels

Observations diverses

Relation avec le Domaine n° 1 : Environnement habitant, Action n° 1.1.1 où sont prévus les décrets relatifs aux bassins

Fiche d'action n° 7.4.1.a

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel
Résultat général n° 7.4	Les collectivités locales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau, résultant de la politique de décentralisation
Action préconisée n° 7.4.1	Appuyer les collectivités locales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau
Volet (a)	Au niveau communal (49 communes urbaines)
Contexte	<p>Une des faiblesses du cadre institutionnel actuel est la faible capacité des acteurs non étatiques, dont notamment les collectivités territoriales, à assurer les missions qui sont les leurs. Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none">– des services municipaux de l'eau mal structurés, pauvres en ressources humaines et peu opérationnels– l'incapacité pour ces acteurs d'assumer leurs rôles de maîtres d'ouvrage– leur position d'interlocuteurs peu actifs et mal outillés pour participer aux prises de décision en matière de GIRE
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Missions des services techniques municipaux clairement définies• Services techniques mis en place• Capacités des services renforcées
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer les municipalités pour la mise en place de leurs services techniques chargés de l'eau• Offrir des conseils pour l'aide à la décision• Former ou orienter les décideurs vers d'autres structures d'appui conseil et de services• Assurer dans une phase transitoire la maîtrise d'ouvrage délégué au compte des collectivités locales si besoin en était
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Pilotage et contrôle : ministère chargé de l'eau en liaison étroite avec le Ministère de tutelle des collectivités territoriales.– Intervenants : services centraux et services déconcentrés de l'eau, collectivités locales (communes urbaines)

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

Moyens courants de l'Administration et des collectivités territoriales

– *Ressources humaines*

Fonctionnaires, consultants, personnels des organismes sous-traitants

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000
Consultants nationaux	5 000 000
Personnel d'appui	0
Missions du personnel national	2 500 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	0
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 500 000
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000
Équipement non consommable (investissement)	4 000 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0
Imprévus (10%)	2 000 000
TOTAL POUR UNE COMMUNE URBAINE	22 000 000
TOTAL POUR 49 COMMUNES URBAINES	1 078 000 000

– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, à l'exception des budgets courants des collectivités locales
– <i>Ressources financières</i>	<p>Pendant la phase de mise en place des services techniques des collectivités locales, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.</p> <p>En phase de croisière, les ressources proviendront des budgets des collectivités locales.</p>
Durée et phasage	Durée de la mission : 2 ans ; appui continu
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Acceptation du principe – Volonté politique – Disponibilité des ressources humaines à former (voir action 5.5.3.a) – Disponibilité des ressources financières
IOV	Nombre de services municipaux opérationnels
Observations diverses	Volet formation important (voir Domaine d'action n° 5)

Fiche d'action n° 7.4.1.b

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel																												
Résultat général n° 7.4	Les collectivités locales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau, résultant de la politique de décentralisation																												
Action préconisée n° 7.4.1	Appuyer les collectivités locales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau																												
Volet (b)	Au niveau provincial (45 provinces)																												
Contexte	<p>Une des faiblesses du cadre institutionnel actuel est la faible capacité des acteurs non étatiques, dont notamment les collectivités territoriales, à assurer les missions qui sont les leurs. Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des services provinciaux de l'eau quasiment inexistants – l'incapacité pour ces acteurs d'assumer leurs rôles de maîtres d'ouvrage – leur position d'interlocuteurs peu actifs et mal outillés pour participer aux prises de décision en matière de GIRE 																												
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Missions des services techniques provinciaux clairement définies par rapport aux compétences des provinces en matière d'eau • Services techniques mis en place • Capacités des services renforcées 																												
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les provinces pour la mise en place de capacités minimales en matière d'eau • Offrir des conseils pour l'aide à la décision • Orienter les décideurs vers d'autres structures d'appui conseil et de services • Assurer dans une phase transitoire la maîtrise d'ouvrage délégué au compte des collectivités locales si besoin en était 																												
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> – Pilotage et contrôle : ministère chargé de l'eau en liaison étroite avec le Ministère de tutelle des collectivités territoriales. – Intervenants : services centraux et services déconcentrés de l'eau, provinces, Agences de bassin 																												
Moyens d'exécution																													
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration, des collectivités territoriales et des agences de bassin																												
– <i>Ressources humaines</i>	Fonctionnaires, consultants, personnels des organismes sous-traitants																												
– <i>Coûts</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubriques budgétaires</th> <th>Coûts (Francs CFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnaires et agents de l'État</td> <td>5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Consultants nationaux</td> <td>5 000 000</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'appui</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Missions du personnel national</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitance</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement consommable (fonctionnement)</td> <td>1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Équipement non consommable (investissement)</td> <td>4 000 000</td> </tr> <tr> <td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Imprévus (10%)</td> <td>2 000 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR UNE PROVINCE</td> <td>22 000 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL POUR 45 PROVINCES</td> <td>990 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000	Consultants nationaux	5 000 000	Personnel d'appui	0	Missions du personnel national	2 500 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 500 000	Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000	Équipement non consommable (investissement)	4 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (10%)	2 000 000	TOTAL POUR UNE PROVINCE	22 000 000	TOTAL POUR 45 PROVINCES	990 000 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																												
Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000																												
Consultants nationaux	5 000 000																												
Personnel d'appui	0																												
Missions du personnel national	2 500 000																												
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																												
Sous-traitance	0																												
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 500 000																												
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000																												
Équipement non consommable (investissement)	4 000 000																												
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																												
Imprévus (10%)	2 000 000																												
TOTAL POUR UNE PROVINCE	22 000 000																												
TOTAL POUR 45 PROVINCES	990 000 000																												
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, à l'exception des																												

	budgets courants des collectivités locales
– <i>Ressources financières</i>	Pendant la phase de mise en place des services techniques des collectivités locales, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir. En phase de croisière, les ressources proviendront des budgets des collectivités locales.
Durée et phasage	Durée de la mission : 2 ans ; appui continu
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Acceptation du principe – Volonté politique – Disponibilité des ressources humaines à former (voir action 5.5.3.b) – Disponibilité des ressources financières
IOV	Nombre de services provinciaux opérationnels
Observations diverses	Volet formation important (voir Domaine d'action n° 5)

Fiche d'action n° 7.4.1.c

Domaine d'action n° 7	Cadre institutionnel																												
Résultat général n° 7.4	Les collectivités locales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau, résultant de la politique de décentralisation																												
Action préconisée n° 7.4.1	Appuyer les collectivités locales dans la mise en place des services compétents en matière de ressources en eau																												
Volet (c)	Au niveau régional (13 régions)																												
Contexte	<p>Une des lacunes du cadre institutionnel actuel est que les régions ne sont pas encore créées en tant que collectivités territoriales (sinon, sur le papier).</p> <p>Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none">– des services régionaux de l'eau inexistantes (seules existent les DRAHRH qui sont des administrations déconcentrées ne relevant pas de la région en tant que collectivité territoriale)– un risque de lenteur de démarrage lorsque les régions seront effectivement mises en place, si rien n'est fait pour anticiper cet événement.																												
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Missions des services techniques régionaux clairement définies par rapport aux compétences des régions en matière d'eau• Mise en place des services techniques préparée• Capacités humaines créées (voir domaine 5, action n° 5.5.3.c)																												
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">• Préparer les régions à la mise en place de capacités minimales en matière d'eau• Assurer dans une phase transitoire la maîtrise d'ouvrage délégué au compte des collectivités locales si besoin en était																												
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">– Pilotage et contrôle : ministère chargé de l'eau en liaison étroite avec le Ministère de tutelle des collectivités territoriales.– Intervenants : services centraux et services déconcentrés de l'eau, régions, Agences de bassin																												
Moyens d'exécution																													
– <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>	Moyens courants de l'Administration, des collectivités territoriales et des agences de bassin																												
– <i>Ressources humaines</i>	Fonctionnaires, consultants, personnels des organismes sous-traitants																												
– <i>Coûts</i>	<table border="1"><thead><tr><th>Rubriques budgétaires</th><th>Coûts (Francs CFA)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonctionnaires et agents de l'État</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Consultants nationaux</td><td>5 000 000</td></tr><tr><td>Personnel d'appui</td><td>0</td></tr><tr><td>Missions du personnel national</td><td>2 500 000</td></tr><tr><td>Assistance technique internationale (incl. missions et frais)</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-traitance</td><td>0</td></tr><tr><td>Formation, ateliers, réunions, etc.</td><td>2 500 000</td></tr><tr><td>Équipement consommable (fonctionnement)</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Équipement non consommable (investissement)</td><td>4 000 000</td></tr><tr><td>Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)</td><td>0</td></tr><tr><td>Imprévus (10%)</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>TOTAL POUR UNE REGION</td><td>22 000 000</td></tr><tr><td>TOTAL POUR 13 REGIONS</td><td>286 000 000</td></tr></tbody></table>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)	Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000	Consultants nationaux	5 000 000	Personnel d'appui	0	Missions du personnel national	2 500 000	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0	Sous-traitance	0	Formation, ateliers, réunions, etc.	2 500 000	Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000	Équipement non consommable (investissement)	4 000 000	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0	Imprévus (10%)	2 000 000	TOTAL POUR UNE REGION	22 000 000	TOTAL POUR 13 REGIONS	286 000 000
Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)																												
Fonctionnaires et agents de l'État	5 000 000																												
Consultants nationaux	5 000 000																												
Personnel d'appui	0																												
Missions du personnel national	2 500 000																												
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0																												
Sous-traitance	0																												
Formation, ateliers, réunions, etc.	2 500 000																												
Équipement consommable (fonctionnement)	1 000 000																												
Équipement non consommable (investissement)	4 000 000																												
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	0																												
Imprévus (10%)	2 000 000																												
TOTAL POUR UNE REGION	22 000 000																												
TOTAL POUR 13 REGIONS	286 000 000																												
– <i>Charges récurrentes</i>	Cette action n'induit pas de charges récurrentes spécifiques, à l'exception des budgets courants des collectivités locales																												
– <i>Ressources financières</i>	Pendant la phase de mise en place des services techniques des collectivités locales, la répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de																												

financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) est à définir.

En phase de croisière, les ressources proviendront des budgets des collectivités locales.

Durée et phasage

Durée de la mission : 2 ans ; appui continu

Hypothèses et risques

- Acceptation du principe
- Volonté politique
- Disponibilité des ressources humaines à former (voir action 5.5.3.c)
- Disponibilité des ressources financières

IOV

Nombre de services provinciaux opérationnels

Observations diverses

Volet formation important (voir Domaine d'action n° 5)

DOMAINE D'ACTION N° 8 : MESURES D'URGENCE

Fiche d'action n° 8.1.1

Domaine d'action n° 8	Mesures d'urgence
Résultat général n°8.1	Des ressources en eau de surface alternatives sont recherchées pour alimenter en eau potable des centres secondaires connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines
Action préconisée n° 8.1.1	Trouver des ressources alternatives en eau de surface pour les centres connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines (20 centres)
Contexte	<p>De nombreux centres secondaires connaissent aujourd'hui une situation critique de leurs ressources en eau souterraines, surexploitées pour les besoins de l'AEP par rapport à leur renouvellement, et particulièrement dans les zones de socle cristallin. La nappe a souvent subi un rabattement très important, qui a entraîné l'assèchement de puits ; les difficultés de pompage avec des débits faibles et des rabattements importants ont conduit à implanter des forages supplémentaires pour satisfaire les besoins, ce qui risque d'aggraver encore la situation des aquifères.</p> <p>Dans un tel contexte, et compte tenu de la situation climatique générale qui n'est pas favorable, jusqu'à preuve du contraire, à une augmentation de la réalimentation des aquifères, il est nécessaire d'examiner les possibilités de mobilisation de l'eau de surface pour les centres concernés par ce problème pour pallier le déficit de ressource souterraine et atténuer les impacts économiques et environnementaux de l'abaissement des nappes.</p>
Résultats attendus	Des sites de retenues favorables sur les plans hydrologique, technique et financier sont identifiés pour chacun des 20 centres concernés ; un dossier de pré-faisabilité est élaboré pour chacun des centres.
Activités à mener	<ul style="list-style-type: none">- Élaborer pour chaque centre un dossier documentaire sur la situation des eaux souterraines, sur les besoins actuels et futurs et sur les potentialités hydrogéologiques de la zone. Ce dossier devra mettre en évidence, arguments concrets à l'appui, la nécessité de procéder à une recherche alternative d'eau de surface.- Effectuer une recherche documentaire de sites potentiels de retenue (analyse cartographique, photos aériennes, images satellite).- Effectuer une analyse de terrain pour les sites potentiels sélectionnés (topographie, géologie, géotechnique, évaluation du volume de la cuvette)- Effectuer pour le ou les meilleurs sites potentiels :<ul style="list-style-type: none">o une analyse hydrologique (collecte de données météorologiques et hydrologiques, probabilité de remplissage, débit de crue,...) et environnementale (importance de l'habitat dans la cuvette, infrastructures touchées, risques environnementaux, risque d'ensablement,...) ;o une évaluation sommaire des coûts d'aménagement, y compris les conduites, stations de pompage et de traitement.o Un examen de la possibilité d'usage mixte de la retenue (irrigation, pêche, hydroélectricité, zone d'abreuvement de bétail,...)- Élaborer un dossier de synthèse pour chaque centre.
Responsabilités	La DGIRH, les services déconcentrés en charge de l'eau, l'ONEA, les communes concernées.
Moyens d'exécution	Les ressources humaines sont celles de l'administration, de l'ONEA, des communes. Les ressources financières seront surtout affectées aux études techniques et à l'élaboration des dossiers.
<ul style="list-style-type: none">- <i>Scientifiques, techniques, logistiques</i>- <i>Ressources humaines</i>	<p>Photos aériennes et/ou images satellite, matériel en cours d'usage à la DGIRH et à l'ONEA (bases de données, SIG), matériel hydrologique pour la mise en place de stations provisoires sur les meilleurs sites retenus</p> <ul style="list-style-type: none">- Cadres de la DGIRH, de ses services déconcentrés et de l'ONEA- Représentants des communes concernées- Consultants extérieurs en appui technique ponctuel (analyses hydrologiques, impacts sociaux et environnementaux)

– **Coûts (pour chaque centre)**

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	1 000 000
Consultants nationaux	2 600 000
Personnel d'appui	200 000
Missions du personnel national	1 000 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	6 000 000
Photos aériennes, images satellite	2 000 000
Matériel hydrologique	8 610 000
observateurs	340 000
Divers (élaboration dossiers)	500 000
Imprévus (10%)	2 225 000
TOTAL PAR CENTRE	24 475 000
TOTAL GENERAL POUR LES 20 CENTRES	490 000 000

– **Charges récurrentes**

aucune

– **Ressources financières**

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage (pour chaque centre)

- Dossier documentaire sur les eaux souterraines : 1 mois
- Identification préliminaire de sites potentiels : 1 mois
- Études de terrain pour les sites identifiés : 2 mois
- Suivi hydrologique du ou des meilleurs sites : 1 an
- Analyse des données, évaluation des impacts et des coûts : 2 mois
- Élaboration du dossier de synthèse : 1 mois

Hypothèses et risques

- Pas d'hypothèse particulière
- Risque de ne trouver aucun site convenable assez près de certains centres

IOV

- Disponibilité des dossiers de synthèse
- Autorités communales informées de la situation critique des eaux souterraines et des possibilités d'exploitation des eaux de surface

Observations diverses

Il est nécessaire d'associer le département en charge de l'aménagement du territoire, au niveau central et au niveau déconcentré adéquat, pour tirer les conclusions qui s'imposeront éventuellement au sujet de l'adéquation entre le développement urbain et la disponibilité de ressources en eau.

Fiche d'action n° 8.2.1

Domaine d'action n° 8 Mesures d'urgence

Résultat général n° 8.2 Les écosystèmes aquatiques les plus fragiles sont protégés

Action préconisée n° 8.2.1 Protéger les écosystèmes aquatiques fragiles: Guinguette, Béli, Bam, Vallée du Sourou, Tengrela, Oursi et Yomboli

Contexte Dans son ensemble, l'écosystème burkinabé est fragile du fait des conditions climatiques défavorables des dernières décennies. Cette fragilité se ressent particulièrement au niveau des zones humides qui, de plus en plus, n'arrivent plus à assurer leurs diverses fonctions : biotope de diversité biologique, sources de revenus, etc. Ce constat rend urgent les mesures de protection d'un certain nombre de ces zones (ci-dessus citées), particulièrement fragilisées, et d'un grand intérêt écologique et économique. Concrètement, il s'agit de protéger l'ensemble de ces écosystèmes : habitats du vivant, vivants eux-mêmes et les interrelations entre les deux d'une part, et entre l'écosystème et les riverains d'autre part.

Résultats attendus Les écosystèmes aquatiques ci-dessus nommés sont préservés, maintenus, reconstitués ou enrichis.

Activités à mener

- Améliorer les connaissances sur ces zones : préciser leurs caractéristiques écologiques et les menaces qui pèsent sur elles
- Réviser et renforcer les textes législatifs et réglementaires sur les écosystèmes aquatiques fragiles ;
- Prendre les mesures adéquates pour la mise en œuvre effective de ces textes ; cette activité implique des actions de type législatif (prise de décrets, police opérationnelle) et de type sociologique (actions de sensibilisation et d'incitation au changement des comportements)
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures physiques de protection, de restauration et d'enrichissement des sites ciblés.

Responsabilités

- DLP / DGEF, DGIRH,
- Collectivités locales.
- Organismes de protection et de défense de l'environnement

Moyens d'exécution

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

- Études environnementales détaillées des sites (état des lieux environnemental)
- Études sociologiques
- Utilisation de la radio (nationale et privées) pour l'information et la sensibilisation
- Moyens pour les actions physiques préconisées

– *Ressources humaines*

- Cadres de la DGIRH, des DRAHRH, de la DGEF, des DREF

- Consultants pour des missions de courte durée (études spécifiques)

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 064 000
Consultants nationaux	26 400 000
Personnel d'appui	0
Missions du personnel national	21 875 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	350 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	14 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	25 100 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	8 200 000
Imprévus (10%)	44 813 900

TOTAL	492 952 900
-------	-------------

– *Charges récurrentes*

Budgets d'entretien sur le long terme

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

Durée totale :

- Améliorer les connaissances sur les sites : 1 an
- Réviser les textes : 6 mois
- Prendre les mesures d'application des textes : 1 an (3 ans au moins pour les actions de type sociologique)
- Mener à bien les actions physiques : difficile à évaluer, voir en fonction des résultats des études.

Hypothèses et risques

– Difficultés techniques pour atteindre une bonne connaissances de ces écosystèmes.

– Réticence des populations à modifier certains comportements

IOV

– Constat des opérations sur le terrain (rapports, PV, etc.)

– Constat d'abandon des pratiques nuisibles aux écosystèmes fragiles

– Constat de réapparition d'anciennes espèces animales et végétales aquatiques

Observations diverses

Cette action sera renforcée par d'autres actions : actions du domaine n° 1 (rédaction des décrets de la loi d'orientation) et actions du domaine n° 6 (sensibilisation et l'information de la population sur la GIRE).

Fiche d'action n° 8.3.1

Domaine d'action n° 8	Protéger les milieux les plus menacés
Résultat général n° 8.3	Les berges des cours d'eau les plus menacées sont protégées et restaurées
Action préconisée n° 8.3.1	Mettre en œuvre des mesures de protection des berges des cours d'eau du Nakanbé et du Mouhoun

Contexte Les changements climatiques et en particulier le phénomène de la désertification, accompagné d'une pression forte sur les ressources naturelles du fait de la pauvreté ont pour conséquence l'utilisation des lits mineurs des cours d'eau existants pour les activités de production agricole ainsi que celles relatives à la production de bois pour l'énergie domestique. Cette situation entraîne à terme la dégradation progressive des lits mineurs des cours d'eau du pays et de leur écologie, ce qui conduit à une modification des régimes hydrologiques de ces cours d'eau et de leur transport solide. Il importe donc d'entreprendre en urgence des mesures de protection des berges en priorité des cours d'eau menacés.

Résultats attendus Les berges des cours d'eau sont stabilisées, leur écologie naturelle est partiellement ou totalement restaurée, le transport de matières solides est réduit.

- Activités à mener**
- Identifier sur les cours d'eau cibles les tronçons à protéger en priorité et / ou à restaurer
 - Élaborer un projet qui comporte :
 - la création d'un périmètre de protection le long des berges ;
 - la réintroduction d'espèces végétales appropriées le long des berges ;
 - la définition de mesures et de paramètres de suivi en s'appuyant sur les populations riveraines ;
 - Mettre en œuvre ce projet en concertation avec les populations riveraines

Responsabilités Les collectivités locales comme maître d'ouvrage, la DGIRH et la DGEF comme services techniques compétents et les populations riveraines des cours d'eau.

Moyens d'exécution Les ressources humaines sont celles de l'administration, des collectivités locales et les populations riveraines. Les ressources financières seront surtout affectées à l'acquisition des espèces végétales appropriées pour la stabilisation des berges.

– *Scientifiques, techniques, logistiques*

-

– *Ressources humaines*

- Cadres de la DGIRH et de la DGPE pour la définition des périmètres de protection et l'identification des mesures de protection (choix des végétaux à réintroduire ou autres actions pertinentes)
- Comités de bassin, collectivités locales, populations riveraines pour l'exécution des mesures de prévention et de protection
- Consultants extérieurs en appui ponctuel (expériences de pays voisins)

– *Coûts*

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	7 680 000
Consultants nationaux	0
Personnel d'appui	775 500
Missions du personnel national	5 850 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0
Sous-traitance	200 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	20 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	48 200 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	1 500 000
Imprévus (10%)	28 450 550
TOTAL	312 956 050

<ul style="list-style-type: none"> – <i>Charges récurrentes</i> – <i>Ressources financières</i> 	<p>Budgets d'entretien</p> <p>Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir</p>
Durée et phasage	<ul style="list-style-type: none"> – Identification des tronçons prioritaires : 6 mois – Élaboration du projet : 6 mois – Mise en œuvre des actions de prévention et de protection : 3 ans
Hypothèses et risques	<ul style="list-style-type: none"> – Difficulté de mobiliser et de coordonner un grand nombre d'acteurs pour cette action. – Risque de se heurter à des pesanteurs sociologiques (traditions remises en cause, nécessité d'une plus grande discipline des agriculteurs –abandon des cultures sur les berges - et des éleveurs – contrôle accru de la divagation des animaux-.
IOV	<ul style="list-style-type: none"> – Constats des km de berges traités (sur PV) – Constats de non occupation des berges des cours d'eau par diverses activités humaines de production ou autres – Réapparition d'espèces végétales et aquatiques des cours d'eau.
Observations diverses	<p>Cette action a des relations directes avec l'action 8.3 et doit lui être étroitement associée ; elle devrait lui être préalable.</p>

Fiche d'action n° 8.4.1

Domaine d'action n° 8 Protéger les milieux les plus menacés

Résultat général n° 8.4 Le phénomène d'envasement est réduit sur les plans d'eau les plus menacés

Action préconisée n° 8.4.1 Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages (5 sites pilotes dont le lac de Bam)

Contexte La nature agressive du climat (notamment les averses intenses du début de la saison des pluies sur des sols encore nus) entraîne une forte érosion et un dépôt important de sédiments dans les réservoirs d'eau naturels ou artificiels. Cette sédimentation est cause d'une perte de capacité de stockage d'eau de surface. Dans le contexte où la pluviosité diminue régulièrement, il y a une urgence à résoudre ce problème pour maintenir les capacités de stockage de certaines retenues et les activités économiques qui en dépendent, au vu de leur importance nationale ou régionale.

Résultats attendus A la fin de cette action, l'atténuation du phénomène de la sédimentation dans les réservoirs d'eau sera évalué de façon objective (importance, impact sur la quantité de la ressource, actions en cours).

Activités à mener

- Diagnostic :
 - identification des plans d'eau menacés
 - estimation de l'ampleur du phénomène
 - fixation des priorités
- Exécution des mesures sur les sites retenus :
 - protection des rivages et des lits des retenues, par des interdictions de certaines activités, par des "pavages" appropriés et par la plantation de végétaux aptes à freiner l'érosion ;
 - identification des sites de "filtrage" des sédiments ou de grande érosion en amont des retenues (aval des zones d'agriculture ou d'orpaillage, etc.) ;
 - conception et exécution de mesures de "filtrage" et de réduction de l'érosion (enherbement, récupération des sols très dégradés, CES, etc.)
 - surveillance de la turbidité et des MES à l'entrée des retenues
- Evaluation

Responsabilités

- Collectivités locales, groupements d'usagers
- Direction générale chargée des ressources en eau et du SIE le suivi de l'envasement
- ONEA, comités locaux de bassin, pour l'exécution ; structure technique des comités de bassin pour le diagnostic et le contrôle.

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques*
 - Moyens de suivi de l'envasement (profils bathymétriques, mesures des MES, installation et suivi d'échelles de mesure)
 - Moyens matériels pour les actions de CES/DRS
- *Ressources humaines*
 - Organisation de rencontres de concertation des usagers sur et en amont des sites concernés
 - Cadres de la DGIRH
 - Comités de bassin et leur structure technique

– Coûts

Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
Fonctionnaires et agents de l'État	2 768 000
Consultants nationaux	5 500 000
Personnel d'appui	261 500
Missions du personnel national	9 250 000
Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	0

Sous-traitance	250 000 000
Formation, ateliers, réunions, etc.	7 000 000
Équipement consommable (fonctionnement)	500 000
Équipement non consommable (investissement)	30 700 000
Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	10 300 000
Imprévus (10%)	31 627 950
TOTAL	347 907 450

– *Charges récurrentes*

Budgets d'entretien sur le long terme

– *Ressources financières*

Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

- Diagnostic : bathymétrie, installation des équipements de suivi : 6 mois. Suivi de l'envasement : au moins 4 ans
- Réunions de concertation et identification des mesures à mettre en œuvre : 6 mois
- Exécution des mesures curatives et préventives : action continue sur plusieurs années, à entamer le plus tôt possible

Hypothèses et risques

Action faisant appel à un grand nombre d'acteurs et d'actions diffuses, dans le temps et dans l'espace ; action de longue durée demandant une vision à long terme et un acteur « moteur » pour la mobilisation et la coordination des acteurs.

IOV

Diminution des MES des eaux des retenues, absence d'activités agricoles sur les rivages et les lits des retenues ; diminution de la sédimentation dans le lit des retenues ciblées. Ces indicateurs ne seront vérifiables que plusieurs années après le début de l'action. Le seul indicateur visible à court terme peut être l'absence de cultures en bordure des plans d'eau et des cours d'eau.

Observations diverses

Cette action fait appel à un volet important de sensibilisation des usagers, en particulier des agriculteurs, en matière de GIRE et recoupe donc des actions du domaine 6.

Fiche d'action n° 8.5.1

Domaine d'action n° 8 Protéger les milieux les plus menacés
Résultat général n° 8.5 Les plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques sont restaurés

Action préconisée n° 8.5.1 Mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE) sur les milieux les plus affectés et, au-delà, sur l'ensemble du territoire

Contexte Depuis quelques années, l'invasion des plans d'eau par des plantes aquatiques, notamment la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) mais aussi la salade d'eau (*Pistia stratiotes*), est devenu un fléau pour les activités de développement autour des plans d'eau et pour la biodiversité aquatique et riveraine. Au niveau des barrages hydroélectrique, cela peut se traduire par l'obstruction des prises d'eau, par des arrêts de turbinage et par des pertes de productible à cause de l'accroissement de l'évapotranspiration dû aux plantes flottantes. La pêche, le transport par voie d'eau et les activités récréatives peuvent aussi être affectés. Les conséquences négatives pour l'ensemble de l'économie sont donc importantes. Le même phénomène atteint les pays voisins, notamment le Bénin qui a été le premier pays de la région à mettre en place un plan de lutte, le Ghana (où les résultats ont été mitigés) et surtout la Côte d'Ivoire qui termine actuellement un projet pilote de lutte intégrée financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers le PNUD. Au Burkina un Comité National de lutte contre la jacinthe a été mis en place et des actions ont été entreprises par le CNRST, l'ONEA et des associations. Elles ont donné des résultats prometteurs, mais n'ont pas suffi à arrêter le phénomène d'invasion.

L'urgence de lutter contre ce phénomène est de plus justifiée par la vitesse importante à laquelle il se développe.

Résultats attendus A la fin de l'action, l'invasion des plans d'eau par les plantes sera réduit, contrôlé sur l'ensemble du territoire et suivi en continu.

- Activités à mener**
- Diagnostic détaillé du phénomène (état d'invasion) :
 - identification des différentes plantes envahissantes et de leur évolution ; localisation spécifique et quantifiée ;
 - cartographie des sites touchés ;
 - identification des phénomènes naturels de régulation de l'évolution de ces végétaux (prélèvements par des animaux ou des hommes, saisonnalité, etc.) ;
 - bilan des actions passées.
 - Elaboration d'un plan de lutte intégrée (la lutte intégrée associe les différents moyens de lutte envisageables : lutte biologique, lutte physique (manuelle ou mécanisée), lutte chimique (déconseillée sauf dans quelques cas spécifiques qui s'y prêtent, et surtout gestion de la qualité des eaux pour éviter d'offrir des milieux propices à la prolifération de nouvelles espèces végétales).
 - Enlèvement, destruction des plantes sur les sites limités déjà envahis ;
 - Installation d'une unité d'élevage des insectes prédateurs spécifiques des VAE présents ;
 - Modélisation de la qualité des eaux sur des bassins pilotes envahis ; quantification des apports de nutriments liés à l'occupation des terres (agriculture et établissements humains) ; recommandations pour la gestion intégrée des terres et des eaux.
 - Mise en place d'un processus de suivi à long terme.

- Responsabilités**
- Coordination par le Comité national de lutte contre la jacinthe d'eau (à rebaptiser Comité national de lutte contre les VAE)
 - Opérateurs : DGPE, ONEA, SONABEL, S/P CONAGESE, Université, comités de bassin, associations de pêcheurs et de riverains.

Moyens d'exécution

- *Scientifiques, techniques, logistiques*
- Pour le diagnostic et le bilan : moyens techniques d'investigation (étude documentaire, photos aériennes ou satellites, visites de terrain, enquêtes)
- Pour les actions de lutte : Station d'élevage, équipes d'intervention, selon les

- actions qui seront préconisées
- *Ressources humaines*
 - Personnel des opérateurs, membres des associations de pêcheurs et de riverains
 - Consultants nationaux
 - Assistance technique régionale par les experts du projet PNUD/FEM de Côte d'Ivoire ;
 - Assistance technique internationale : montage du plan de lutte, modèles d'échanges terres-eaux (installation et formation)

<i>Coûts</i>	Rubriques budgétaires	Coûts (Francs CFA)
	Fonctionnaires et agents de l'État	29 328 000
	Consultants nationaux	13 200 000
	Personnel d'appui	15 504 000
	Missions du personnel national	41 450 000
	Assistance technique internationale (incl. missions et frais)	42 900 000
	Sous-traitance	24 000 000
	Formation, ateliers, réunions, etc.	7 840 000
	Équipement consommable (fonctionnement)	7 240 000
	Équipement non consommable (investissement)	70 000 000
	Divers (évaluation, édition, frais financiers, audits...)	18 000 000
	Imprévus (10%)	26 946 200
	TOTAL	296 408 200

- *Charges récurrentes* Suivi de l'invasion et entretien des actions de lutte sur le long terme (budget estimé à 50 millions FCFA par an).

- *Ressources financières* Répartition de la prise en charge des coûts entre les diverses sources de financement envisageables (État, collectivités, usagers, partenaires au développement, etc.) : à définir

Durée et phasage

- Diagnostic et bilan : 6 mois
- Identification, description et budgétisation des actions à mener : 2 mois
- Rechercher les financements
- Exécution du projet : 4 ans
- Mise en œuvre du suivi/évaluation et des réajustements éventuels : en continu sur le long terme.

Hypothèses et risques

- Implication des opérateurs nationaux et coordination de leurs actions
- Libération effective des budgets de suivi à long terme par l'État

IOV

- Présence des insectes prédateurs des VAE sur les sites de lâches
- Absence (ou présence contrôlée) de VAE dans les retenues
- Appréciation des riverains et des exploitants des plans d'eau

Observations diverses

Tous les projets de lutte contre les VAE ont montré que le facteur temps était essentiel et qu'il était généralement sous-estimé (il faut un an pour voir les effets sur la salade d'eau et 5 à 6 ans pour voir les effets sur le jacinthe d'eau).

Relation avec le PAR-GIRE/AO (Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour l'Afrique de l'Ouest) qui prévoit un projet régional de lutte contre les végétaux aquatiques sous l'égide de la CEDEAO (projet élaboré par le SISCOA et les Points Focaux Nationaux des 16 pays de la région).